/IZ.
ELE III

Digitized by Google

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
148
A
7
NAPOLI

Digitized by Google

Digitized by Google

101
a
7

Digitized by Google

LA VIE

MILITAIRE, POLITIQUE

ET PRIVÉE

DE DEMOISELLE

CHARLES-GENEVIEVE-LOUISE-AUGUSTE-ANDRÉE-TIMOTHÉE

EON ou D'EON DE BEAUMONT,

Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis; ancien Capitaine de Dragons & des Volontaires de l'armée, Aide-de-Camp des Maréchal & Comte de Broglie; ci-devant Docteur en Droit Civil & en Droit Canon, Avocat au Parlement de Paris, Censeur Royal pour l'Histoire & les belles-Lettres; envoyé en Russie d'abord secretement, puis publiquement avec le Chevalier Douglas, pour la réunion de cette Cour avec celle de Versailles; Secrétaire d'Ambassade du Marquis de l'Hôpital, Ambassadeur extraordinaire & Plénipotentiaire de France près Sa Majesté Impériale de toutes les Russies; Secrétaire d'Ambassade du Duc de Nivernois, Ambassadeur extraordinaire & Plénipotentiaire de France en Angleterre pour la conclusion de la Paix; Ministre résident près cette Cour après le départ du Duc de Nivernois; enfin Ministre Plénipotentiaire de France à la même Cour, & connue jusqu'en 1777, sous le nom de Chevalier D'Eon.

Par M. DE LA FORTELLE.

O quam te memorem Virgo! *Eneid. Lib.* 1.

A PARIS,

Chez LAMBERT, Imprimeur-L[illegible]

M. DCC. LXXIX.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI
Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

CEtte Hiſtoire a été conſacrée dans un Ouvrage du même Auteur, qui vient de paroître ſous ce titre : *Faſtes Militaires*, ou *Annales des Chevaliers des Ordres Royaux & Militaires de France, au ſervice ou retirés, & des Gouverneurs, Lieutenans de Roi, & Majors des Provinces & Places du Royaume*, contenant le temps de leurs ſervices, leur grade actuel ou celui de leur retraite ; la date de leur réception dans l'Ordre ; le nombre des affaires de guerre où ils ſe ſont trouvés ; le nombre & la nature des bleſſures qu'ils y ont reçues, ainſi que les graces qu'elles leur ont méritées de la part du Roi ; des précis généalogiques & hiſtoriques ; des notes, des anecdotes relatives aux grandes actions guerrieres, civiles ou morales des Chevaliers, de leurs Ancêtres, ou d'autres Militaires ; enfin tous les détails qui pourront conſacrer légitimement leur gloire, ou y ajouter un nouvel éclat. Préſentés au Roi & à la Famille Royale, par M. DE LA FORTELLE, Lieutenant de Roi de Saint-Pierre-le-Moutier.

Cet Ouvrage, en deux volumes grand *in*-12, ſe vend également à Paris chez le même Libraire, & chez l'Auteur, 8 l. broché, & 9 l. 10 ſ. relié.

Digitized by Google

LA VIE

MILITAIRE, POLITIQUE

ET PRIVÉE

DE

MADEMOISELLE D'EON.

LA Chevaliere d'Eon naquit à Tonnerre le 5 Octobre 1728, & fut baptisée, ainsi qu'on le verra dans sa Généalogie ci-après, dans la Paroisse de Notre-Dame, le 7 du même mois. Sa mere la voua ensuite à la Vierge. Des raisons que l'avenir dévoilera vraisemblablement, déterminerent ses parens à lui donner l'habit de garçon après la premiere enfance. Nous n'avons à cet égard aucun éclaircissement, & nous ne voulons mêler aucune conjecture aux vérités qui forment le fonds de cette Histoire. Bientôt on l'envoie à Paris recevoir, sous la

Digitized by Google

direction d'une de ſes parentes & d'un de ſes oncles, l'éducation qui convenoit au ſexe dont elle avoit pris l'extérieur.

Le Chevalier d'Eon, que nous n'appellerons plus Chevaliere qu'à l'époque où elle aura pris les habits de ſon ſexe, commença & ſuivit ſes études au College Mazarin. Trop jeune encore pour ſentir le prix des Langues ſavantes, le Chevalier d'Eon n'y prit d'abord aucun intérêt ; elles lui inſpirerent même du dégoût. Cependant il les étudioit, parce qu'on lui faiſoit un devoir de cette étude. Il ouvrit inſenſiblement les yeux ſur les beautés de ces anciens idiômes : il apperçut comme dans le lointain les avantages qu'il en pourroit retirer : l'étude lui en devient agréable, & il y fait un progrès ſi rapide, qu'il eſt bientôt en état de paſſer dans les Ecoles de Droit. Il court cette nouvelle carriere avec la même rapidité & le même ſuccès. Il a déja franchi les premiers degrés qui conduiſent au Doctorat ; il eſt trop jeune encore pour y prétendre ; on obtient une diſpenſe d'âge ; on le reçoit Docteur en Droit Civil & en Droit Canon, & enfin Avocat au Parlement de Paris.

Les parens qui dirigeoient ſon éducation n'avoient pas un deſſein déterminé de le placer dans la Robe. Ils attendoient que quelques ſignes de ſon penchant naturel les avertiſſent de l'état qui lui con-

Digitized by Google

venoit ; & ils ne lui avoient fait un premier fonds de connoiſſances, qu'afin de le mettre en état de ſuivre avec diſtinction la premiere voie que les événemens lui ouvriroient aux honneurs & à la fortune.

Cependant ſes premieres études lui avoient donné du goût pour la Littérature ; il la cultive ; il lit les grands Orateurs, les grands Poëtes. Cette familiarité avec les Muſes le met en verve. L'Eloge funebre de la Ducheſſe de Penthievre, de la maiſon d'Eſt, & celui du Comte d'Ons-en-Bray, furent les premiers fruits de ſon génie naiſſant (1).

Bientôt il aſſocie l'étude de la Politique à l'étude des Belles-Lettres, & publie un Eſſai hiſtorique ſur les différentes ſituations de la France par rapport aux Finances, & deux vol. de Conſidérations Politiques ſur l'adminiſtration des Peuples anciens & modernes. Ces deux Ouvrages ſuppoſent bien des recherches, de grandes vues, &, ce qu'il y a de ſingulier, une longue expérience. L'auteur étoit jeune ; mais il avoit beaucoup étudié & beaucoup réfléchi : tous les genres étoient les ſiens. Peu de temps après il fait un Mémoire inſtructif ſur la vie & les Ouvrages du célebre Abbé Lenglet

(1) On trouve ces deux Eloges, qui ſont en vers Latins, dans l'*Année Littéraire*, & dans d'autres Ouvrages périodiques du temps.

Digitized by Google

du Freſnoy. On imprima ce Mémoire en 1755, dans la SIXIEME LETTRE de l'*Année Littéraire*, & tous les Auteurs *de Dictionnaires Biographiques ſur les Gens de Lettres*, l'ont depuis inſéré dans l'article de ce ſavant Abbé.

A travers tant de diſpoſitions pour les Lettres & pour les Sciences, le Chevalier d'Eon laiſſoit ſouvent appercevoir ſa paſſion pour les armes. Il avoit appris des plus fameux Maîtres d'Eſcrime à manier l'épée, &, dans ſes loiſirs, il paſſoit de ſon cabinet dans une ſalle d'Académie pour faire aſſaut avec les plus habiles. Sa force, ſon adreſſe & la vivacité de ſon jeu les déconcerterent plus d'une fois, & il ſe fit innocemment un nom parmi ceux qui s'occupent ſérieuſement de cet Art meurtrier & néceſſaire.

Le Chevalier exerçoit ainſi ſa premiere jeuneſſe, ſouvent dans ſon cabinet, quelquefois dans les Académies d'armes, lorſqu'en 1755 la néceſſité de rétablir l'ancienne harmonie entre la Cour de France & la Cour de Ruſſie, lui préſenta une occaſion de ſe ſignaler dans la carriere de la Politique.

La célebre indiſcrétion du Marquis de la Chetardie, notre Ambaſſadeur auprès de l'Impératr. Elizabeth, avoit brouillé les deux Cours, & cette méſintelligence ſubſiſtoit depuis 14 ans. On avoit déja fait des tentatives ; l'état des

Digitized by Google

affaires de l'Europe exigeoit qu'on en fît de nouvelles. Le Miniſtere de France penchoit ſenſiblement vers cette réconciliation, & c'étoit l'intention particuliere de Louis XV. On avoit déja jeté les yeux ſur le Chev. Douglas ; il ne s'agiſſoit plus que de lui aſſocier une perſonne adroite & intelligente qui l'aidât dans une entrepriſe auſſi délicate. La haine que le Comte de Beſtuchef Rumin, Grand-Chancelier de l'Empire Moſcovite, avoit pour la France, la rendoit même périlleuſe : il faiſoit ſervir à ce ſentiment particulier l'indignation de l'Impératrice. M. de Valcroiſſant, qui avoit été envoyé en Ruſſie ſeulement pour obſerver les diſpoſitions & les démarches de cette Cour à l'égard de la France, en avoit déja été la victime : il gémiſſoit depuis plus d'un an dans la forteresſe de Schuſſelbourg, ſur le lac Ladoga. Il n'y avoit que des intrigues ſagement concertées, qui puſſent garantir du même ſort les nouveaux Députés.

Le mérite du Chev. d'Eon avoit déja fait du bruit. Le feu Prince de Conti le propoſe au Roi, qui agrée la propoſition, & on donne au Chev. l'ordre d'agir ſecretement en Ruſſie, & de concert avec le Chev. Douglas & le Comte Woronzovv, Vice-Chancelier de l'Empire, qui étoit, par rapport à la France, dans des diſpoſitions oppoſées à celles du Grand-Chancelier.

Digitized by Google

Muni de ſes inſtructions, & confident d'un projet qui intéreſſoit perſonnellement le Prince de Conti, & ſur lequel ce Prince même lui avoit donné des inſtructions particulieres dont nous ne croyons pas devoir rendre compte, il partit pour la Cour de Ruſſie, & y arriva avec un caractere ſecret. Il s'occupa d'abord des moyens de ſe rendre agréable aux yeux d'Elizabeth, & de ſe concilier la bienveillance du Vice-Chancelier, Miniſtre favori de cette Impératrice. Ses ſoins lui réuſſirent : il ménage ſur-tout le caractere de la Czarine avec tant de ſageſſe, qu'il arrive inſenſiblement à l'honneur de converſer avec elle, & de l'intéreſſer à ſes converſations : il en recevoit même quelquefois de riches préſens. Ces premiers ſuccès le conduiſent enfin à la confiance de cette Princeſſe. Il la prépare alors aux impreſſions qui convenoient aux intérêts de ſa Cour, & les conférences qu'il eut ſur les points de politique qu'il lui importoit d'accréditer, produiſirent bientôt l'effet qu'il avoit en vue.

Pendant que le Chev. d'Eon diſpoſoit l'eſprit de la Czarine, le Chev. Douglas ne négligeoit rien avec le Vice-Chancelier Woronzovv, pour tirer parti de ces nouvelles diſpoſitions. Ce concert des deux Négociateurs avançoit ſenſiblement les affaires, & elles étoient déja

Digitized by Google

en ſi bon état, que le Chev. Douglas crut devoir expédier le Chev. d'Eon, pour inſtruire la Cour de France de ce qu'il y avoit de fait. Le Chevalier d'Eon prend congé de l'Impératrice, qui, le voyant partir à regret, lui propoſe de s'attacher à ſon ſervice, & lui offre des places également honorables & lucratives. Le Chevalier, inviolablement dévoué au ſervice de la France, réſiſte aux attraits d'une grande fortune, & perſuade l'Impératrice que la réunion dont il lui a démontré les avantages, va le mettre à portée de ſervir la Cour de Ruſſie, ſans ceſſer de ſervir la Cour de France. Cette adreſſe & cette fidélité fortifierent encore l'eſtime qu'il avoit inſpirée à la Czarine.

Il part ; il arrive à Verſailles ; il informe le Prince de Conti des intérêts qui le regardoient particuliérement, & bientôt, ſur le compte qu'il rend au Roi de l'état des négociations relatives à la réunion des deux Cours, on engage M. Rouillé, alors Miniſtre des affaires étrangeres, & qui ne ſavoit rien de la miſſion particuliere, à donner au Chev. Douglas un Secrétaire capable de ſeconder les vues du Miniſtere : on le détermine indirectement à jeter les yeux ſur le Chevalier d'Eon, qui reçoit ſes inſtructions, & part de nouveau pour Saint-Pétersbourg.

Digitized by Google

Il fut préſenté, ſuivant l'intention de ſa Cour, au Vice-Chancelier : il devoit être chargé de toute ſa correſpondance étrangere ; mais des raiſons de politique déterminerent ce Miniſtre à lui confier ſeulement la correſpondance ſecrete entre l'Impératrice & le Roi de France. Le Chevalier s'en acquitta pendant les cinq années de ſa réſidence en Ruſſie, & il en ſuivoit en même temps une autre fort ſecrete avec Louis XV.

A cette époque, le Chev. Douglas prit publiquement le caractere de Miniſtre Plénipotentiaire de la Cour de France. La ſageſſe des intrigues du Secrétaire d'Ambaſſade mettoit ce Miniſtre à portée de communiquer ſecretement à l'Impératrice les détails qu'il étoit important de dérober à la connoiſſance du Grand-Chancelier Beſtuchef, qui penchoit auſſi fortement vers les intérêts du Roi de Pruſſe & de l'Angleterre, que le Vice-Chancelier Woronzovv inclinoit vers ceux de la France.

Le Roi, l'Impératrice Elizabeth, le Prince de Conti, le Vice-Chancelier de Ruſſie, le Chev. Douglas & M. Tercier, Secrétaire de confiance de Louis XV, & premier Commis des affaires étrangeres, étoient ſeuls inſtruits du ſecret intime de ces négociations, où le Chev. d'Eon jouoit le rôle le plus difficile. Il auroit pu en jouer un plus im-

portant, ſi, dans ce ſecond voyage, il eût voulu s'attacher à la Cour de Ruſſie: il le pouvoit alors, ſans manquer à l'attachement qu'il avoit voué à la France. La réſiſtance qu'il y apporta fut l'effet d'un autre ſentiment, & ce ſentiment délicat lui fit honneur dans l'eſprit même des perſonnes dont il contrarioit l'intention. Il reſte dans ſa place, & la députation n'eut pas moins un ſuccès auſſi heureux qu'on le ſouhaitoit: elle rétablit une parfaite harmonie entre les deux Cours. Celle de Ruſſie, qui avoit ordonné la marche de 80000 hommes pour ſoutenir les intérêts du Roi de Pruſſe, les fit marcher contre cette Puiſſance en faveur des Cours de Vienne & de Verſailles. L'Impératrice Eliſabeth, qui ne pouvoit ignorer la part que le Chevalier avoit à ces ſuccès, & qui étoit informée par Louis XV lui-même de la correſpondance ſecrete qu'il entretenoit avec ce Monarque, le chargea d'en porter la nouvelle à la Cour de Vienne & à celle de Verſailles. On lui remit en même temps le plan de campagne que l'armée Ruſſe ſe propoſoit de ſuivre avec la France & l'Empire. Il part & paſſe par la Pologne, où il rencontre le Marquis de l'Hôpital qui alloit à Saint-Pétersbourg avec la qualité d'Ambaſſadeur. Il lui communique les lumieres qu'il avoit acquiſes ſur le pays, & ce Miniſtre n'a

jamais fait difficulté de convenir qu'il en avoit reçu de très-importantes.

Le Chevalier d'Eon arrive à Vienne ; il préſente à la Cour le premier plan de campagne que le Miniſtre de l'Impératrice de Ruſſie lui avoit remis. Le Comte de Broglie, Ambaſſadeur de France auprès du Roi & de la République de Pologne, avoit eu ordre de ſe rendre, par *interim*, à Vienne, pour concerter les changemens convenables aux circonſtances dans le plan de campagne que le Marechal d'Eſtrées y avoit d'abord arrêté, & que devoit ſuivre l'armée Françoiſe & Impériale. Cet Ambaſſadeur voulut également avoir un entretien avec le Chevalier d'Eon ſur la politique intérieure de la Ruſſie. Il eſt ſatisfait de la juſteſſe des idées que le jeune Négociateur lui en donne ; & pour le lui témoigner, il le charge de porter à Verſailles la nouvelle & la relation du gain de la bataille de Prague du 6 Mai 1757, dont un Courier venoit d'informer la Cour de Vienne. Impatient d'annoncer deux grandes nouvelles, il part. La précipitation qu'il met dans ſon voyage lui devient funeſte : il ſe caſſe la jambe : on répare cette fracture le mieux qu'il eſt poſſible ; on met un premier appareil : il continue ſa route ; il précede de trente-ſix heures le Courier que le Comte de Kaunitz, principal Miniſtre de l'Impératrice-

ratrice-Reine, avoit dépêché au Comte de Staremberg, Ambaſſadeur de la Cour de Vienne à celle de France, & annonce la nouvelle de la réunion de cette derniere Cour avec la Ruſſie, & le gain de la bataille de Prague. Il remet au Roi le Traité qui contenoit la réunion dont on vient de parler, & la promeſſe par laquelle l'Impératrice de Ruſſie annuloit le Traité des ſubſides qu'elle avoit précédemment conclu avec l'Angleterre, & s'engageoit à faire marcher, en faveur des Cours de France & de Vienne, l'armée de quatre-vingt mille Ruſſes qui étoit déja aſſemblée en Livonie & en Curlande pour ſoutenir les intérêts de la Pruſſe & de l'Angleterre. Il étoit encore chargé des ratifications de l'acceſſion de l'Impératrice Eliſabeth, au Traité de Verſailles du premier Mai 1756, & d'une Lettre de cette Princeſſe, qui contenoit les témoignages les plus flatteurs ſur la part que le Chevalier avoit eue lui-même à tant d'heureux changemens.

Le Roi lui marque la ſatisfaction qu'il avoit de ſon zele. Le Maréchal de Belleiſle, Miniſtre de la guerre, & l'Abbé Comte de Bernis, Miniſtre des affaires étrangeres, lui demanderent, & en reçurent des Mémoires inſtructifs ſur la Ruſſie. Ces Mémoires, que le Chevalier voulut rédiger, malgré les douleurs que lui cauſoient encore les ſuites de ſa chûte, préſentoient un tableau frappant de l'état actuel de la

Digitized by Google

Ruſſie, & en laiſſoient appercevoir l'état futur comme dans le lointain. Cette étendue de connoiſſances dans une ſi jeune perſonne étonna les Miniſtres, & éclaira les Bureaux ſur divers objets qu'il leur importoit de connoître.

Ce fut dans ces Mémoires, rédigés en 1757, que long-temps avant l'événement, il prédit que l'intention ſecrete de la Cour de Ruſſie étoit, à la mort du Roi Auguſte III, de garnir la Pologne de ſes troupes, afin d'en mettre la couronne ſur la tête d'une de ſes créatures, & de ſe ménager par-là les moyens de s'emparer d'une partie des Palatinats. Il obſervoit que cette intention de la Cour de Ruſſie n'étoit pas récente; que l'invaſion d'une partie de la Pologne avoit été le projet favori de Pierre-le-Grand, qui ſouhaitoit ardemment de rapprocher ſes frontieres de l'Allemagne, pour être à portée d'y jouer un rôle. Ces vues d'un jeune homme ne firent pas alors un grand effet. Le Marquis de l'Hôpital & le Comte de Broglie, auxquels il en avoit fait part quelque temps auparavant, parurent y faire plus d'attention; l'événement a juſtifié ces hardies & ſaines conjectures.

Une découverte plus importante, parce qu'elle tenoit de plus près au temps, fit beaucoup plus de ſenſation; & malgré les nouvelles diſpoſitions de la Cour de Ruſ-

Digitized by Google

sie, elle donna de l'inquiétude à notre Miniſtere, & alarma celui de Vienne : le Chevalier d'Eon découvrit la correſpondance ſecrete que le Grand-Duc de Ruſſie, héritier préſomptif de cet Empire, & le Grand-Chancelier, entretenoient avec le Roi de Pruſſe, le Maréchal Apraxin & le Général Totleben, deux Généraux de l'Impératrice Eliſabeth, pour retenir l'armée Ruſſe dans l'inaction, & priver ainſi les Cours nouvellement alliées, de l'effet des Traités que le Chevalier Douglas & lui avoient ſi heureuſement ménagés.

Seul inſtruit de ces ſourdes manœuvres, il parut ſeul propre à en détourner l'effet.

Cette opinion qu'on eut de ſon mérite favoriſoit l'intention ſecrete du Roi, qui ſouhaitoit que le Chevalier retournât à Saint-Pétersbourg, afin qu'il continuât à l'informer de ce qui s'y paſſoit : elle étoit également favorable aux intérêts particuliers du Prince de Conti, qui avoit des vues que la Cour de Ruſſie pouvoit favoriſer.

Le Miniſtre ignoroit encore ces miſſions ſecretes ; il ne voyoit dans les affaires que la face qui intéreſſoit ſon département ; il ſe détermina à renvoyer le Chevalier d'Eon à Saint-Pétersbourg. La nouvelle de cette détermination parvint au Grand-Chancelier Beſtuchef, qui redoutoit l'ardeur & la ſagacité du jeune Né-

Digitized by Google

gociateur, dont ſa politique venoit tout récemment d'être la dupe. Il fit les plus grands efforts auprès du Marquis de l'Hôpital, qui étoit encore Ambaſſadeur à Pétersbourg, pour l'engager à détourner le Miniſtre du choix qu'il avoit fait. Il lui repréſenta le Chevalier comme un ſujet dangereux, *dont on ne ceſſeroit de ſe méfier, parce qu'on le connoiſſoit capable de renverſer l'Empire Moſcovite.* Ce diſcours mal-adroit produiſit un effet contraire aux vues de Beſtuchef; l'Ambaſſadeur de France écrivit au Miniſtre en faveur du Chevalier d'Eon, & la Cour elle-même ſentit la néceſſité d'oppoſer au parti ſecret que le Roi de Pruſſe avoit encore à la Cour de Ruſſie, un ſujet que ce parti même redoutoit. Il fut nommé Secrétaire de l'Ambaſſade de Ruſſie; on doubla les Honoraires de cette place, & le Roi lui fit remettre, par les mains du Maréchal de Belleiſle, ſon portrait dans une riche tabatiere d'or, qui contenoit en même temps une ordonnance de gratification ſur le Tréſor-Royal, avec un Brevet de Lieutenant de Dragons dans le Colonel-Général. On lui donne une copie des inſtructions que le Maréchal de Belleiſle, le Cardinal de Bernis & le Prince de Kaunitz envoyoient au Marquis de l'Hôpital, Ambaſſadeur de France, & au Comte d'Eſterhazy, Ambaſſadeur de l'Impératrice-Reine à Pétersbourg, pour concer-

Digitized by Google

ter unanimement avec le Vice-Chancelier Woronzovv, les moyens d'informer l'Impératrice Eliſabeth des manœuvres que ſon premier Miniſtre employoit, afin de détourner l'effet de ſes bonnes intentions en faveur des Cours alliées.

On conçoit aiſément quelle prudence & quelle adreſſe exigent de ſemblables opérations. Tout réuſſit au gré des Cours de France & de Vienne. Le Grand-Chancelier fut arrêté dans le Palais Impérial, & dans le Conſeil même où il préſidoit. On vit ſes papiers : on trouva dans ſon ſecrétaire particulier toute ſa correſpondance ſecrete, & un plan qui avoit pour objet de ſe défaire de toutes les perſonnes qui lui étoient ſuſpectes. Les Chev. Douglas & d'Eon, ainſi qu'un Négociant François nommé Michel, étoient compris dans la proſcription. Après cette premiere expédition on s'aſſura du Maréchal Apraxin, quoiqu'il fût à la tête d'une armée. Le Général Totleben, voué à la même faction, ſubit le même ſort. Les troupes Ruſſes eurent d'autres Chefs, ſous les ordres deſquels prenant de l'activité, elles gagnerent pluſieurs batailles contre le Roi de Pruſſe. Le Chevalier d'Eon, qui étoit la cauſe primitive de cette ſubite révolution, reſta en Ruſſie juſqu'en 1759, faiſant d'une part les fonctions de Secrétaire d'Ambaſſade, & de l'autre partageant avec le Comte Woronzovv,

qui prit la place du Grand-Chancelier Beſtuchef, la correſpondance directe & ſecrete entre l'Impératrice & le Roi.

Louis XV, toujours plus ſatisfait de ſes ſervices, lui envoya, pendant ſon ſéjour en Ruſſie, une penſion de deux cents ducats, qui devoit lui être payée par le Comte de Broglie, & un Brevet de Capitaine de Dragons dans le même Régiment où on lui en avoit d'abord donné un de Lieutenant. L'Impératrice de Ruſſie, qui n'en faiſoit pas moins de cas que la Cour de France, mit de nouveau tout en œuvre pour l'attacher à ſon ſervice: l'éclat des offres qu'elle lui fit ne l'éblouit point.

Vers cette époque, ſes travaux, les fatigues de la correſpondance du Comte Woronzovv & de la ſienne propre, les ſoins particuliers de ſa place l'échauffèrent, le mirent en danger de perdre la vue, & lui cauſerent une maladie ſcorbutique, qui donna des inquiétudes pour ſes jours. M. Poiſſonnier, qui étoit alors Médecin de l'Impératrice de Ruſſie, & en même temps Médecin du Roi de France, jugea qu'il n'y avoit rien à eſpérer, s'il ne retournoit promptement dans ſa patrie. Le Marquis de l'Hôpital informé de cette ordonnance du Médecin, en écrivit promptement à ſa cour, & fit ſentir la néceſſité de rappeller le chevalier d'Eon. On le rappelle en effet, & il ſe détermine à partir.

L'Impératrice Eliſabeth, qu'une indiſpoſition retenoit à Pétershoff, maiſon Impériale ſituée à dix lieues de Pétersbourg, fut informée de ce départ : elle ordonna au comte de Woronzovv de mander au Marquis de l'Hôpital qu'elle s'attendoit à le voir le lendemain avec le chevalier d'Eon, à qui elle vouloit donner une nouvelle marque de ſa bienveillance. L'Ambaſſadeur ſe rendit à Pétershoff avec le chevalier, que cette Princeſſe accueillit avec toutes les marques d'une grande conſidération, & à qui elle fit promettre de ne rien négliger pour revenir en Ruſſie, auſſi-tôt que ſa ſanté le lui permettroit. Le chevalier prit enſuite congé du Grand-chancelier Woronzovv, & cette entrevue donna lieu à une réflexion de ce Miniſtre, qui mérite d'être rapportée : elle fait preuve du déſintéreſſement avec lequel, contre l'opinion de certains politiques, la Ruſſie a traité avec la France. Le chevalier prenoit congé du comte Woronzovv : » Je ſuis fâché “, lui dit ce Miniſtre, en rappellant les effets de l'alliance entre les cours de Vienne & de Verſailles, » je ſuis fâché de vous voir par-
» tir, quoique votre premier voyage ici
» avec le chevalier Douglas ait coûté à ma
» Souveraine plus de deux cents mille
» hommes & de quinze millions de rou-
» bles..... J'en conviens “, répondit le chevalier ; » mais votre Excellence doit

Digitized by Google

» auſſi avouer que ſa Souveraine & votre » Excellence ont acquis une réputation » & une gloire qui dureront autant que le » monde ". cette réflexion de deux Miniſtres inſtruits, qui ſe rappellent, dans l'intérieur du cabinet, & au moment de ſe ſéparer, l'origine & la ſuite d'un grand événement, réduit à rien toutes les conjectures des politiques qui ont ſoupçonné que la cour de Ruſſie ne s'étoit pas prêtée gratuitement à l'alliance qu'elle avoit contractée avec nous.

Le Chevalier partit, & fut chargé de porter à Verſailles la ratification de l'Impératrice au nouveau Traité du 30 Décem- 1758, & à la convention maritime faite avec la Ruſſie & les Couronnes de Suede & de Danemark.

Il arrive à Vienne. Sa maladie avoit fait des progrès en route : il eſt forcé de faire un ſéjour dans cette Capitale. Le Duc de Praſlin y étoit alors Ambaſſadeur de France : il lui donne un logement dans ſon hôtel, & profite de cette occaſion pour s'éclairer ſur les affaires de Ruſſie. Le Chevalier à peine rétabli, continue ſon voyage, & arrive à Verſailles, où le Marquis de l'Hôpital, le Baron de Breteuil, le Marquis de Paulmy & le Duc de Praſlin, avoient rendu ſur ſon compte des témoignages que le ſuccès de ſes diverſes miſſions accréditoit encore. Le Duc de Choiſeul lui fit l'accueil le plus gracieux & les promeſ-

Digitized by Google

ſes les plus flatteuſes. Peu de temps après, c'eſt-à-dire, en 1760, ce Miniſtre lui adreſſa, à Paris, le Brevet d'une penſion de 2000 livres ſur le Tréſor-Royal.

Le Chevalier d'Eon, qui venoit de ſe diſtinguer dans la carriere de la politique, voulut acquérir de la gloire dans celle des armes. Il ſe rendit à ſon Régiment ; mais le Maréchal de Broglie, qui vouloit le placer dans celui de ſon neveu, obtint des Lettres du Roi, au moyen deſquelles il paſſa des Dragons du Colonel-Général dans ceux d'Autichamp. Il ſervit alors en qualité de Capitaine, & en qualité d'Aide-de-Camp du Maréchal & du Comte de Broglie. Il acquit une nouvelle gloire dans cette nouvelle carriere. On lui confie à Hoxter l'évacuation des poudres & autres effets du Roi dans cette place : ii en charge des bateaux qui étoient ſur le bord du Weſer ; il paſſe ce fleuve à diverſes repriſes ſous le feu de l'ennemi, & ſauve tous les effets.

Peu de temps après, il ſe trouve à la reconnoiſſance & au combat d'Ultrop, près deSoëſt:il y eſt bleſſé à la tête & à une cuiſſe.

Le 7 Novembre 1761, près du Village de Meinſloſſ, dans la gorge des montagnes du camp d'Himbeck, à la tête des Grenadiers de Champagne & des Suiſſes, il attaque les Montagnards Ecoſſois, qu'il met en fuite, & qu'il pourſuit juſqu'au camp des Anglois.

Digitized by Google

A Oſtervvich, ſecond Capitaine d'une troupe de quatre-vingt Dragons des Régimens d'Autichamp & de la Féronnays, détachée aux Volontaires de Saint-Victor, & de vingt Huſſards, le Chevalier d'Eon, en l'abſence du premier Capitaine que le bien du ſervice avoit appellé ailleurs, charge avec tant d'intrépidité & d'intelligence le Bataillon franc Pruſſien de Rhées, qui coupoit la communication de l'armée Françoiſe à Wolfembutel, que cette troupe, compoſée de ſix à ſept cents hommes, met bas les armes, & ſe rend priſonniere. La liberté des paſſages & la priſe de Wolfembutel par le Prince Xavier de Saxe, furent les ſuites de cette action extraordinaire.

Tous ces exploits ſont conſtatés par le certificat que lui en ont donné le Maréchal & le Comte de Broglie.

Les Préliminaires de la paix vinrent l'arrêter, au mois de Septembre 1762, à l'entrée de ſa carriere militaire : il rentra dans celle de la politique. La Cour le deſtine à remplacer le Baron de Breteuil en qualité de Miniſtre Plénipotentiaire de France à Saint-Pétersbourg. Des événemens imprévus empêchent l'effet de cette deſtination : Pierre III eſt détrôné : il meurt. La face des affaires de Ruſſie a changé. La France ne juge pas devoir y laiſſer ſon parti ſans Chef ; & comme le Baron de Breteuil, qui revenoit en France, n'étoit en-

Digitized by Google

core qu'à Warſovie, on lui envoya ordre de rerourner promptement à Saint-Pétersbourg, & on ordonna au Chevalier d'Eon de reſter à la ſuite de la cour, afin d'être à portée de répondre aux vues du Miniſtere.

Sur ces entrefaites, le Duc de Nivernois part pour Londres avec la qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire pour négocier la paix entre l'Angleterre & la France. On lui donne le chevalier pour Secrétaire d'Ambaſſade : on eſtime qu'un politique qui, dès ſa jeuneſſe, & dans le cours d'une négociation ni moins difficile, ni moins importante, avoit ſi heureuſement contribué à la réunion des Cours de Ruſſie & de France, étoit digne de ſeconder les négociations du Duc de Nivernois.

Pendant le cours des conférenees ſur ce grand objet, & dans un temps où elles étoient dans leur plus forte criſe à Londres & à Verſailles, il rendit un ſervice très-important à cette derniere Cour. M. Wode, ſous-Secrétaire d'Etat, vint conférer avec le Duc de Nivernois ſur quelques points qui s'y rapportoient. Il avoit ſur lui l'*ultimatum*, les dernieres inſtructions de la paix, & la dépêche que le Lord Egremont, Secrétaire d'Etat, l'avoit chargé d'envoyer au Duc de Bedfort, Ambaſſadeur d'Angleterre, qui traitoit de la paix à la Cour de France. Le chevalier ſentit de quelle importance il étoit pour cette

Digitized by Google

cour d'être inſtruite du contenu de ces diverſes pieces. Il eut l'adreſſe de s'en ſaiſir; & pendant que M. Wode étoit à table avec l'Ambaſſadeur, il en fit prendre une copie exacte, qui, dès le ſoir même, fut dépêchée à Verſailles, avec des Lettres particulieres du Duc de Nivernois au Roi, aux Ducs de choiſeul & de Praſlin, dans leſquelles il parloit du coup d'adreſſe (1) de ſon Secrétaire d'Ambaſſade. Le courier du Duc de Nivernois arrive à Paris un jour avant celui d'Angleterre. Ainſi, les Miniſtres ſe trouvoient préparés ſur les points de difficultés dont le Duc de Bedfort devoit embarraſſer la négociation : ils les applanirent aiſément, & les Préliminaires furent ſignés le ſurlendemain. ce nouveau ſervice que le Chevalier rendit au Gouvernement, rappella tous ceux qu'il avoit déja rendus, & lui valût de nouveaux éloges & de nouvelles graces. Bientôt le Traité fut entiérement conſommé ; on l'envoie à Londres, où il eſt ratifié par le Roi d'Angleterre.

Le chevalier, en mettant tout en uſage pour mériter l'eſtime de la cour de France, ne négligeoit rien pour ſe rendre agréable à celle d'Angleterre, & aux Ambaſſadeurs

---

(1) Cette anecdote eſt tirée des Journaux & autres papiers publics imprimés à Londres en 1770, lors de la grande querelle du Docteur Muſgrave, & du parti de l'oppoſition, contre les Miniſtres d'Angleterre qui avoient travaillé à la paix.

qui

Digitized by Google

qui s'y trouvoient : le Lord Butte, Favori de Sa Majeſté Britannique, le Comte de Viri, avoient pour lui de l'amitié ; le Duc de Nivernois faiſoit cas de ſon mérite. De tels ſuffrages lui firent honneur dans l'eſprit même du Roi d'Angleterre, & ce Monarque le jugea digne d'une diſtinction particuliere : au mois de Février 1763, il le choiſit, contre l'uſage ordinaire, pour porter à la Cour de France & au Duc de Bedfort, la ratification du Traité définitif de la Paix. Il part de Londres ; il arrive à Verſailles ; il eſt accueilli favorablement du Miniſtere ; il remet la ratification dont il eſt chargé : on lui donne la Croix de Saint-Louis, & une gratification. Il demande à être reçu Chevalier de cet Ordre à Londres par le Duc de Nivernois : on lui accorde ſa demande. Louis XV voulut encore marquer d'une faveur particuliere la premiere de ces graces. Le Chevalier la reçut avant que le temps de ſes ſervices militaires lui euſſent acquis un titre pour la ſolliciter. La bravoure qu'il avoit montrée dans les combats, l'intelligence qu'il avoit miſe dans les diverſes négociations dont il avoit été chargé, parurent dignes de cet honneur ; & les Lettres que le Roi & ſon Miniſtre le Duc de Choiſeul firent expédier à cette occaſion au Duc de Nivernois & au Chevalier lui-même, parlent, comme on le verra à la ſuite de cette hiſtoire, de ſes ſervices politiques & militaires, dans les

Digitized by Google

termes les plus honorables.

Cette opinion que la Cour de France avoit du Chevalier d'Eon, étoit ſi ſolidement établie, qu'au mois d'Avril elle le nomma Miniſtre réſident près le Roi de la Grande Bretagne, lorſque le Duc de Nivernois revint enFrance.

Il continua ſa correſpondance ſecrete avec Louis XV, & ſa correſpondance ordinaire avec les Miniſtres qui, ſentant l'utilité de ſa réſidence à Londres, & la néceſſité de lui donner un plus grand caractere, lui envoyerent, de leur propre mouvement, de nouvelles Lettres de créance, qui lui conféroient le titre de Miniſtre Plénipotentiaire. Le Chevalier ſoutint ce nouveau caractere avec la dignité & l'intelligence qui convenoient à la grandeur ou aux intérêts du Prince qu'il repréſentoit : ſa conduite publique & particuliere lui mériterent l'eſtime des deux Cours.

Cette longue proſpérité éprouva enfin le ſort des choſes humaines. Des circonſtances imprévues en arrêterent le cours. Nous n'en parlerons point : l'Europe en eſt inſtruite, & le Chevalier d'Eon les a oubliées. Il n'y perdit que ſes titres & ſa fortune ; il conſerva la confiance de ſon Prince, & cet événement n'en interrompit point la correſpondance. Il conſerva encore celle du Comte de Broglie, du feu Prince de Conti, & de pluſieurs autres Grands du Royaume.

Ces correſpondances, qui pourroient former un recueil précieux & conſidérable, ſe ſoutenoient depuis plus de vingt ans ; elles n'ont fini, & le ſecret n'en a tranſpiré qu'à la mort du Monarque qu'elles intéreſſoient. De telles liaiſons le conſoloient à Londres de ſes diſgraces ; & quoiqu'il ne menât plus dans cette Capitale qu'une vie privée, il veilloit aſſidument à la gloire & aux intérêts de la France. Il ſe préſenta une grande occaſion de ſignaler ce zele patriotique.

En 1764, l'oppoſition dans les deux Chambres du Parlement de Londres contrarioit plus violemment que jamais la Cour de St-James & les Négociateurs de la derniere paix. Pluſieurs Chefs du premier parti, qui avoient intérêt de ſavoir tout ce qui s'étoit paſſé de plus ſecret à cette occaſion, propoſerent au Chevalier d'Eon juſqu'à quarante mille liv. ſterling, pour les inſtruire de certaines particularités, & leur confier pluſieurs papiers relatifs à la paix : il garda ſes ſecrets.

C'eſt ainſi qu'iſolé, & pour ainſi dire proſcrit, le Chevalier d'Eon paſſa quatorze ans à Londres, Le Lecteur ſera peut-être bien aiſe d'avoir des détails ſur la vie privée qu'il y mena : tout intéreſſe dans l'hiſtoire d'une Femme auſſi extraordinaire.

Ses correſpondances lui laiſſoient des

loiſirs pendant leſquels il écrivoit ſur toute ſorte de matieres. Cette multiplicité de connoiſſances étoit le fruit d'une étude opiniâtre, & ſon ardeur pour les exercices de l'eſprit croiſſoit avec le fonds même de ſes connoiſſances. Tous les hivers il demeuroit enfermé dans ſa bibliotheque ; il y travailloit quinze heures par jour, & ne recevoit perſonne dans le cours de la ſemaine ; on ne pouvoit le voir que les Dimanches depuis dix heures du matin juſqu'à deux heures après-midi ; il faiſoit alors un repas frugal, & c'étoit le ſeul qu'il fit pendant vingt-quatre heures : il rentroit enſuite dans ſa bibliotheque ; il ſe couchoit fort tard, & ſouvent même ſe levoit pour écrire les penſées qui l'éveilloient. Tel étoit ſon régime littéraire & alimentaire pendant l'hiver : il paſſoit le reſte de l'année dans la Terre de ſon illuſtre ami le Lord Comte Ferrers, Pair & Amiral d'Angleterre. Là, ſon temps étoit partagé entre l'étude, la chaſſe & l'équitation.

Cependant Louis XV, qui étoit parfaitement inſtruit de la conduite & des diſgraces du Chevalier d'Eon, & qui lui ſavoit gré des nouvelles preuves qu'il donnoit de la conſtance de ſon attachement aux intérêts de la France, chargea le Miniſtre qu'il envoyoit à Londres de lui remettre le Brevet d'une penſion de

Digitized by

douze mille livres ſur ſa caſſette, & de lui donner l'aſſurance d'une meilleure fortune dans un temps plus opportun, pour le conſoler d'avoir été ſi long-temps la victime trop infortunée de ſon ſecret.

Cette piece déclare nettement les diſpoſitions du Roi à l'égard du Chevalier d'Eon ; & le Miniſtre ſecret de la confiance de Louis XV lui écrivoit alors, que c'étoit un monument d'innocence & de gloire auſſi précieux pour lui que pour ſa famille. Nous la rapporterons ici toute entiere, ainſi que le certificat du Miniſtre qui la lui remit.

„ En récompenſe des ſervices que les „ d'Eon m'a rendus, tant en Ruſſie que „ dans mes Armées, & d'autres com„ miſſions que je lui ai données, je veux „ bien lui aſſurer un traitement annuel „ de douze mille liv. que je lui ferai „ payer exactement tous les ſix mois, „ dans quelque pays qu'il ſoit, hormis „ en temps de guerre chez mes ennemis, „ & ce juſqu'à ce que je juge à propos „ de lui donner quelque poſte dont les „ appointemens ſeroient plus conſidéra„ bles que le préſent traitement. A Ver„ ſailles, le premier Avril 1766. (*Signé*) „ LOUIS.

„ Je ſouſſigné, Miniſtre Plénipoten„ tiaire du Roi en cette Cour, certifie, „ ſur mon honneur & mon ſerment, que „ la promeſſe ci-deſſus eſt véritablement

Digitized by Google

„ écrite & ſignée de la propre main du Roi „ mon Maître, & qu'il m'a donné l'or- „ dre de la remettre à M. d'Eon, ci-de- „ vant ſon Miniſtre Plénipotentiaire près „ Sa Majeſté Britannique. A Londres, ce „ onze Juillet 1766.

„ (*Signé*) DURAND „.

Cette nouvelle marque de bienveillance de la part de Louis XV, acheva de tranquilliſer le Chevalier d'Eon ſur le jugement que ce Monarque avoit porté de ſa conduite. On imagine aiſément quelle reconnoiſſance devoit inſpirer à un cœur ſenſible & à un ſujet fidele un témoignage auſſi honorable. Il s'en rendit toujours plus digne : ſon zele ne ſe borna point aux intérêts directs d'un ſi bon Maître ; il s'étendit juſques ſur les Alliés de la France : il avoit acquis, à force de ſoins & de frais, des lumieres qui les intéreſſoient ; il les leur communiqua en 1766 ; & les lettres qu'en leur nom lui écrivit un de leurs Ambaſſadeurs, lui apprirent qu'ils en avoient ſenti l'importance. Le Chevalier, charmé d'avoir ſervi les Alliés de ſon Prince, ſe crut bien dédommagé de ſes frais & récompenſé de ſes ſoins.

Ainſi ſa nouvelle fortune étoit encore utile aux intérêts de la France ; & la faveur de ſon Maître, l'amitié du Lord Ferrers, l'eſtime générale de la Nation Angloiſe, en augmentoient encore les douceurs. L'amour des Lettres contribuoit auſſi à ſon

Digitized by Google

bonheur, & il faiſoit preuve de ſes talens à cet égard, ſur-tout lorſque des événemens malheureux excitoient ſa ſenſibilité.

En 1767, le Marquis de Taviſtok, fils unique du Duc de Bedfort, Ambaſſadeur d'Angleterre en France pendant les conférences de la derniere paix, eut le malheur d'être tué à la chaſſe. Le Chevalier qui le connoiſſoit particuliérement, fut affligé d'une mort ſi funeſte, & voulut rendre un hommage public au mérite de ce jeune Seigneur : il en compoſa l'éloge funebre en vers lapidaires, & cette piece fut ſi agréable à la famille & à toute la Nation, qu'elle fut gravée ſur le monument du Marquis de Taviſtok, & conſacrée dans tous les Journaux & dans tous les papiers publics des trois Royaumes.

En 1769 & 1770, il eut une nouvelle occaſion de ſignaler ſon zele pour les intérêts de la France. Le Docteur Muſgrave, dont on a déja parlé, homme d'une famille diſtinguée, & jouiſſant lui-même d'une grande réputation, profita habilement de la circonſtance où il s'agiſſoit de l'élection d'un nouveau Parlement.

Il fit imprimer une remontrance inſidieuſe relative à la paix. Elle étoit adreſſée aux Electeurs, qui croyoient déja aſſez généralement que la Cour de France avoit diſtribué de groſſes ſommes d'argent à la Princeſſe de Galles, au Lord Butte, au Duc de Bedfort, aux Lords Halliſax &

Digitized by Google

Egremont, Secrétaires d'Etat, & au feu Comte de Viri, pour parvenir à la concluſion de la paix. La remontrance du Docteur tendoit à fortifier, à établir & à répandre cette opinion, & il ne craignit point d'impliquer gratuitement le Chevalier d'Eon dans l'affaire qu'il s'efforçoit de ſuſciter aux Pacificateurs.

Elle produiſit l'effet qu'il s'en étoit promis : elle indiſpoſa tous les eſprits en Angleterre contre ceux qui avoient travaillé au grand ouvrage de la paix. La haine qu'elle réveilla contre la Cour de Saint-James, alla ſi loin, que, pour en arrêter les effets, le Parlement de 1770 ſe vit forcé d'en prendre une connoiſſance particuliere. Jaloux de venger la gloire des Miniſtres des deux Nations & la ſienne propre, le Chevalier d'Eon ne ſe contenta pas de combattre par écrit les menſonges avancés par le Docteur Muſgrave, & par une foule d'Ecrivains, qui ſoutenoient avec beaucoup de chaleur la remontrance ſcandaleuſe du Docteur ; il contribua encore, par ſon témoignage juridique, à le faire chaſſer de la Chambre des Communes, après que l'Orateur l'eut ſévérement réprimandé comme perturbateur du repos public, & comme un *Docteur en démence*, qui avoit tourné la tête à ſes compatriotes.

Cette conduite, & le zele qu'il mit dans cette défenſe, obtinrent l'approbation du Roi & de la Cour d'Angleterre, ainſi que

Digitized by Google

du Roi & de la Cour de France, & du Public éclairé & impartial.

Un mérite & une probité ſi connus, avoient plus d'une fois déterminé la premiere de ces deux Cours à propoſer au Chevalier les mêmes grades militaires & politiques que ceux qu'il avoit en France, s'il vouloit prendre des Lettres de naturalité ; mais conſtamment attaché à ſon Souverain & à ſa patrie, il répondit toujours avec fermeté qu'il ne vouloit point ſervir d'autre Maître ni d'autre Nation.

Tant de marques de zele & de fidélité diſpoſoient toujours davantage Louis XV à rappeller ſon Miniſtre ſecret, & à réaliſer l'eſpérance qu'il lui avoit donnée d'un meilleur ſort. Il vit même avec ſatisfaction les divers projets qu'on lui préſenta en 1770 & 1772 pour remplir le premier objet ; mais les tempéramens qu'on lui propoſoit pour concilier les diſpoſitions des perſonnes qui l'en tenoient écarté, avec la délicateſſe du Chevalier, étoient encore inſuffiſans. On ne lui offroit que de la fortune ; on ne parloit point de reconnoître publiquement ſon innocence : il vouloit reparoître irréprochable aux yeux du Public, comme il l'étoit aux ſiens propres ; & voilà tout le ſecret de la réſiſtance qu'il a apportée aux diverſes propoſitions qu'on lui a faites à différentes époques.

Ce n'étoit point l'opiniâtreté, c'étoit l'honneur qui réſiſtoit. Louis XV ne l'i-

Digitized by Google

gnoroit pas ; auſſi continuoit-il de l'honorer de ſa confiance & de ſes bontés ; & il n'eſt pas douteux que ce Monarque lui en auroit à la fin donné des marques publiques ; mais il n'eut pas le temps de porter plus loin les récompenſes que méritoient les ſervices du Chevalier : ce généreux Prince mourut peu de temps après.

Son auguſte petit-fils monta ſur le Trône : il trouva dans les papiers de ſon aïeul l'ancienne correſpondance du Monarque avec le Chevalier d'Eon, & cette correſpondance lui apprit le ſecret qui regardoit ſon ſexe. Louis XVI y vit également les ſervices ſecrets & publics que ce Négociateur d'un nouveau genre avoit rendus à l'Etat. Il jugea qu'une femme décorée d'honneurs militaires, & qui ne s'étoit pas moins diſtinguée dans les armes que dans la politique, étoit déplacée chez l'étranger. Les Comtes de Maurepas & de Vergennes ſongerent à la rappeller, & ſon ſexe même devenoit un moyen de conciliation dont on fit uſage : il y eut deux négociations ſur cet objet.

Le Marquis de Prunevaux, Officier de diſtinction fut chargé de la premiere. Il paſſe à Londres ; il lui donne l'aſſurance d'une penſion de quinze mille livres ; il lui offre un ſauf-conduit ſigné de Louis XVI ; il lui annonce l'honneur ineſtimable d'un entretien particulier avec le nouveau Monarque, & lui promet l'entiere

Digitized by Google

liberté de revenir à Londr. s'il n'en eſt pas pleinement ſatisfait. Le Chev. eſt prêt à partir ; il n'attend plus qu'un mot : il demande, ainſi que dans les premieres négociations, que ſon innocence ſoit reconnue publiquement. On élude la demande ; le Chevalier reſte à Londres, & le Marquis retourne à Verſailles.

Ces réſiſtances déplurent d'abord au Miniſtere ; mais les raiſons ſur leſquelles le Chevalier d'Eon les fondoit, le ramena à de plus heureuſes diſpoſitions. On réſolut de tenter une nouvelle négociation, dans laquelle on convint, avec le Chevalier d'Eon, des articles d'un Traité qui fut ſigné. On lui remit alors la permiſſion que nous allons rapporter.

Permiſſion accordée par SA MAJESTÉ TRÈS-CHRÉTIENNE à . . . . . D'EON DE BEAUMONT, *Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Capitaine de Dragons, Aide-de-Camp du Maréchal Duc de Broglie ; ancien Miniſtre Plénipotentiaire de France auprès du Roi de la Grande-Bretagne, &c. &c. de rentrer dans le Royaume de France avec ſauf-conduit & ſûreté de ſa perſonne.*

DE PAR LE ROI.

„ SA MAJESTÉ s'étant fait rendre compte

„ des différentes commiſſions publiques
„ & particulieres que le feu Roi, ſon
„ très-honoré aïeul, a bien voulu confier
„ ci-devant pour ſon ſervice, tant en
„ Ruſſie qu'en Angleterre & autres lieux,
„ à Charles-Genevieve-Louis-Auguſte-
„ André-Timothée d'Eon de Beaumont,
„ & de la maniere dont il s'en eſt acquitté,
„ ainſi que des ſervices militaires dudit
„ d'Eon de Beaumont, Sa Majeſté a re-
„ connu qu'il a donné comme Officier &
„ comme Miniſtre, en politique, en
„ guerre & dans toutes les circonſtances,
„ des preuves non-équivoques d'attache-
„ ment à ſa patrie & de zele pour le ſer-
„ vice du feu Roi, qui le rendent digne
„ de la protection que Sa Majeſté veut
„ bien lui accorder; & voulant Sadite
„ Majeſté traiter favorablement ledit
„ d'Eon de Beaumont, Elle daigne lui con-
„ tinuer la penſion de douze mille livres,
„ que le feu Roi ſon aïeul lui avoit accor-
„ dée en 1766, & qui lui a été payée juſ-
„ qu'à ce jour ſans interruption.

„ Sa Majeſté voulant en outre que les
„ malheureuſes querelles, qui n'ont que
„ trop éclaté au ſcandale de l'Europe,
„ ſoient à jamais enſevelies dans l'oubli.
„ Sa Majeſté impoſe ſur cet article à l'a-
„ venir un ſilence abſolu, tant audit d'Eon
„ de Beaumont, qu'à tous autres ſes Offi-
„ ciers & ſujets; à cette condition, permet
„ Sa Majeſté audit d'Eon de Beaumont,

„ de

Digitized by Google

„ de rentrer dans ſon Royaume, d'y reſ-
„ ter & d'y vaquer en pleine liberté à ſes
„ affaires, ainſi que de choiſir tel autre
„ pays qu'il lui plaira, ſuivant l'option
„ que le feu Roi lui en avoit laiſſée en
„ date du premier Avril 1766; Sa Ma-
„ jeſté voulant en outre que dans aucun
„ cas, en aucun temps, en aucun lieu,
„ ledit d'Eon ne ſoit troublé, inquiété,
„ ni moleſté dans ſon honneur, ſa per-
„ ſonne ou ſes biens, par aucun des Mi-
„ niſtres paſſés, préſens & futurs, ni par
„ aucune autre perſonne, tant pour les
„ négociations & commiſſions publiques
„ & ſecretes dont le feu Roi l'avoit ho-
„ noré, que pour aucuns autres cas ré-
„ ſultans de ſes querelles, démêlés &
„ procès, leſquels ſont anéantis à jamais
„ par ces préſentes, comme il eſt dit ci-
„ deſſus : Elle veut bien accorder audit
„ d'Eon de Beaumont ſauf-conduit & ſû-
„ reté entiere de ſa perſonne, & le met-
„ tre ſous ſa protection & ſauve-garde
„ ſpéciale de Sadite Majeſté; à charge
„ par ledit d'Eon de Beaumont de garder
„ le ſilence le plus abſolu, & de ſe com-
„ porter en toute circonſtance en ſujet
„ ſoumis, reſpectueux & fidele; & pour
„ aſſurance de ſa volonté authentique à
„ cet égard, Sa Majeſté a ſigné de ſa pro-
„ pre main le préſent ordre & ſauf-con-
„ duit, qu'elle a fait contreſigner & dé-
„ livrer audit d'Eon de Beaumont, afin

Digitized by Google

„ que nul n'en prétende cauſe d'igno-
„ rance, par moi Conſeiller - Secrétaire
„ d'Etat au département de ſes Affaires
„ étrangeres, & de ſes commandemens
„ & finances ; à Verſailles 25 Août 1775.
„ (*Signé*) LOUIS. *Et plus bas, ſigné*
„ GRAVIER DE VERGENNES. *Avec paraphe*
„ *& le Sceau aux Armes de France* „.

Ce Jugement, prononcé par le Roi lui-même, met le dernier ſceau à la juſtice de la cauſe du chevalier d'Eon. Un ſuffrage ſi glorieux & ſi légitime ne peut manquer de lui obtenir l'amitié des perſonnes mêmes qui auroient pu ſe laiſſer ſurprendre par le ſentiment contraire ; & il a lieu d'eſpérer cette heureuſe révolution ſous un regne où les Miniſtres & les Grands ſont une image de la modération & de la ſageſſe du Monarque.

Cette permiſſion détermina d'abord le Chevalier à quitter l'Angleterre ; mais des circonſtances dont nous ne ſommes pas bien inſtruits, occaſionnerent enſuite entre les Négociateurs des démêlés qui retarderent l'effet de la négociation. Le Chevalier reſta à Londres ; & comme il avoit encore quelques inquiétudes, il en écrivit au Miniſtre des Affaires étrangeres, qui lui fit de ſa propre main la réponſe ſuivante :

„ *A Verſailles, le* 12 *Juillet* 1777.

„ J'ai reçu, M, la Lettre que vous

Digitized by Google

„ m'avez fait l'honneur de m'écrire le
„ premier de ce mois. Si vous ne vous
„ étiez pas livré à des impreſſions de dé-
„ fiance, que je ſuis perſuadé que vous
„ n'avez pas puiſées dans vos propres ſen-
„ timens, il y a long-temps que vous
„ jouiriez dans votre patrie de la tran-
„ quillité qui doit aujourd'hui, plus que
„ jamais, faire l'objet de vos deſirs. Si
„ c'eſt ſérieuſement que vous penſez à y
„ revenir, les portes vous en ſont en-
„ core ouvertes. Vous connoiſſez les con-
„ ditions qu'on y a miſes : le ſilence le
„ plus abſolu ſur le paſſé ; éviter de vous
„ rencontrer avec les perſonnes que vous
„ voulez regarder comme la cauſe de vos
„ malheurs, & enfin de reprendre les ha-
„ bits de votre ſexe. La publicité qu'on
„ vient de lui donner en Angleterre ne
„ peut plus vous permettre d'héſiter. Vous
„ n'ignorez pas ſans doute que nos Loix
„ ne ſont pas tolérantes ſur ces ſortes de
„ déguiſemens. Il me reſte à ajouter que
„ ſi après avoir eſſayé du ſéjour de la Fran-
„ ce, vous ne vous y plaiſiez pas, on
„ ne s'oppoſera point à ce que vous vous
„ retiriez où vous le voudrez.

„ C'eſt par ordre du Roi que je vous
„ mande tour ce que deſſus. J'ajoute que
„ le *ſauf-conduit* qui vous a été remis *vous*
„ *ſuffit* ; ainſi rien ne s'oppoſe au parti
„ qu'il vous conviendra de prendre. Si
„ vous vous arrêtez au plus ſalutaire, je

Digitized by Google

„ vous en féliciterai ; ſinon je ne pourrai
„ que vous plaindre de n'avoir pas ré-
„ pondu à la bonté d'un Maître qui vous
„ tend la main.

„ Soyez ſans inquiétude. Une fois en
„ France, vous pourrez vous adreſſer di-
„ rectement à moi, ſans le ſecours d'au-
„ cun intermédiaire.

„ J'ai l'honneur d'être avec une par-
„ faite conſidération, M, votre très-hum-
„ ble & très-obéiſſant ſerviteur.

(*Signé*) DE VERGENNES „.

Sur la foi d'une Lettre ſi préciſe, & qui conſtatoit l'authenticité de la permiſſion qui lui avoit été remiſe, le Chevalier part de Londres le 13 Août 1777 ; & encore revêtu de l'uniforme de ſon Régiment, il arrive à Verſailles le 17 du même mois, il voit le Miniſtre, qui l'accueille avec diſtinction, & qui lui ſignifie d'abord de vive voix, & enſuite par écrit l'ordre de reprendre les vêtemens de ſon ſexe, & de ne les point quitter tant qu'il reſtera dans le Royaume. Il part de Paris le 2 Septembre pour ſe rendre à Tonnerre, ſa patrie, auprès de ſa mere, que depuis vingt-quatre ans il n'avoit vue qu'une ſeule fois, en paſſant pour aller joindre l'armée en Allemagne. Il reſte à Tonnerre juſqu'au 14 Octobre ; & toujours revêtu de ſon uniforme, il revient

Digitized by

à Paris, où le Miniſtre lui renouvelle les ordres du Roi, & en conſéquence il prend les habits de ſon ſexe & le titre de Chevaliere d'Eon.

Juſqu'alors on avoit douté de la vérité des bruits qu'on avoit répandus ſur ſon état phyſique : on n'en douta plus ; toute l'Europe apprit avec étonnement & avec admiration que ce Négociateur d'une expérience conſommée, que ce guerrier d'une bravoure éprouvée, que cet Ecrivain d'une érudition ſi agréable & d'un jugement ſi ſain, étoit en effet une femme.

Parmi les hommes de Lettres qui écrivent à Londres, le célebre Linguet rend une juſtice éclatante au mérite militaire & politique de Mademoiſelle d'Eon.

„ De toutes les femmes qui ont acquis „ de la renomée en empruntant les appa- „ rences d'un autre ſexe, dit cet Ecrivain, „ *N° VII de ſes Annales Politiques, Ci-* „ *viles & Militaires*, la plus ſinguliere „ peut-être à tous égards, eſt Charlotte- „ Genevieve-Louiſe-Auguſte-Andrée-Ti- „ mothée d'Eon de Beaumont. La poſté- „ rité admirera qu'entrée dans la carriere „ de la politique au ſortir de l'enfance, „ elle ait mérité dès le commencement, „ par ſa diſcrétion, ſon exactitude & ſa „ prudence, une confiance qui n'eſt pas „ toujours juſtifiée par l'exercice le plus „ long & le plus heureux ; que, tranſ- „ portée du cabinet dans les camps, elle

„ s'y ſoit diſtinguée par un courage qui, „ chez les hommes même, ne ſuit pas „ toujours le talent des négociations, & „ que dans ces différentes ſituations ſon „ ſecret ait toujours été ignoré, ou, ce „ qui revient au même, ſi long-temps „ gardé, ſoit par elle, ſoit par les con- „ fidens qu'elle en avoit pu inſtruire.

„ Une vie ſi agitée, & dans un pareil „ traveſtiſſement, n'a pu manquer d'oc- „ caſionner bien des incidens biſarres qui „ formeroient une hiſtoire très-intéreſſan- „ te; mais le plus extraordinaire de tous, „ eſt le procès dont ſon ſexe vient d'être „ le prétexte, & où elle a vu la juſtice „ s'ingérer ſans ſon aveu, d'adjuger un „ prix à la hardieſſe qui avoit cherché à „ en pénétrer le myſtere „.

Nous ne ſaurions paſſer ſous ſilence la cauſe du procès dont M. Linguet vient de parler. Ces détails ſont autant d'honneur à la probité de la Chevaliere d'Eon, que ſes actions militaires & politiques en font à ſa valeur & à ſon intelligence.

Les Anglois & les étrangers de diverſes Nations, ſur les bruits qui avoient donné lieu à des incertitudes ſur le genre de ſon ſexe, formerent deux partis. Le premier ſoutenoit la vérité du ſexe dont le Chev. avoit juſqu'alors préſenté les apparences; le ſecond en croyoit aux bruits qui annonçoient le ſexe oppoſé. On parie, & les paris ſe montent à plus de quatre-vingt

Digitized by Google

mille livres ſterling du côté des étrangers, & à plus de deux cents mille livres ſterling du côté de l'Angleterre ; leſquelles deux ſommes ſont près de ſept millions de notre monnoie. Il ne tint qu'au Chevalier de s'intéreſſer ſecretement à ces paris, & de gagner plus de cent mille ecus à ce jeu-là, ou d'accepter environ 25000 livres ſterling, c'eſt-à-dire, vingt-cinq mille louis d'or, que les divers partis lui offroient pour conſentir à la vérification de ſon ſexe ; mais loin de ſaiſir une occaſion ſi facile de s'enrichir, le Chevalier révolté de l'indécence de ces propoſitions, ſollicite ouvertement la nullité de ces gageures : proteſte contre le premier jugement qui les autoriſoit, & avant ſon départ de Londres, il déclare, par la voie de toutes les Gazettes, que le ſort des parieurs ne pouvant être déterminé que par des moyens qui ne dépendoient pas d'eux, on n'avoit pu eſpérer qu'il s'abaiſsât juſqu'à ſe prêter à aucun éclairciſſement ſur cet objet ; que c'eût été manquer au reſpect dû à l'honneur dont il faiſoit profeſſion, & à la dignité des caracteres dont il étoit revêtu. Telle fut la cauſe du procès qui a long-temps agité les parieurs à Londres, & qui fut enfin terminé ſuivant le vœu & la réquiſition de la Chevaliere d'Eon, par un Jugement définitif du 31 Janvier 1778, prononcé par le Lord Comte de Mansfield, Chef de Juſtice du Banc du Roi, en préſence des douze Grands-Juges

Digitized by Google

d'Angleterre : Jugement qui annulle tous les paris que les mêmes Juges avoient autoriſés quelque temps auparavant.

C'eſt d'après les opinions oppoſées qui partageoient la Ville de Londres, que l'on ſe hâta de graver notre héroïne de diverſes manieres, en Officier de Dragons, en Miniſtre & tantôt en femme, tantôt en homme. *Modò Vir, modò Mulier, modò Miles, modò Legatus.*

L'eſtampe qui fut gravée à Londres en *Mezo Tinto*, ſuivant un acte du Parlement du 20 Mars 1773, chez S. Hoopet du Ludgate-Hill, la repréſente en *Pallas*, le caſque en tête, l'égide au bras gauche, autour de laquelle on lit ce vers : *At nunc dura dedit vobis diſcrimina Pallas :* „ Mais „ maintenant Pallas vous a fait une deſti- „ née bien différente & bien dure „ ; & la main droite armée d'une lance. D'un côté ſont des tambours, des fuſils, des canons, des boulets, des drapeaux, ſur leſquels on lit : *Impavidam ferient ruinæ :* „ Les rui- „ nes de l'univers l'écraſeroient ſans l'ef- „ frayer " ; & dans le lointain, on apperçoit une citadelle & un camp dreſſé. Le bas de cette eſtampe contient la maſſe des principaux événemens de ſa vie, & l'éloge de ſes vertus & de ſes talens. Cette longue légende eſt en Anglois. En voici la derniere partie traduite en notre langue : „ Elle eſt „ Auteur d'un grand nombre d'Ouvragres: „ elle eſt plus célebre encore par ſa vertu

Digitized by Google

„ que par ſon nom, par ſon épée que par „ ſa plume, par ſes actions que par ſes ta- „ lens ; & ſur-tout par ſon courage héroï- „ que & inébranlable contre les plus rudes „ coups de la fortune ; par la fermeté in- „ vincible de ſon cœur & de ſon eſprit „ dans l'oppreſſion & dans les divers pro- „ cès & combats qu'elle a ſoutenus & li- „ vrés, tant en Allemagne qu'en France „ & en Angleterre, dont elle eſt ſortie in- „ nocente & victorieuſe, après une guerre „ de plus de douze ans „. Enfin on lit en Latin au bas de la même eſtampe :

Læſæ ſed invictæ Palladi, per bella, per acta publica in patriæ ſuæ honorem & famam inclitæ, cujus virtutis nec inimici vituperare, pauci homines imitari poſſunt. (Exul mi Deone, ne quidem oſſa patria habeat !) in perpetuum amoris monumentum offerebant amici ſociales milites (1).

„ A la Pallas bleſſée, mais non vain- „ cue, célebre dans la guerre & dans les „ négociations, & toujours pour l'honneur „ de ſa patrie & pour ſa propre gloire ; „ Héroïne dont peu d'hommes peuvent „ imiter la valeur, & dont les ennemis „ mêmes ne peuvent attaquer la vertu. O „ mon cher d'Eon, trop malheureux exilé, „ que ta patrie n'ait pas même tes oſſemens!

(1) Cette Eſtampe eſt une de celles qui ont été le mieux accueillies ; mais il en paroît une nouvelle en grand, gravée d'après nature par le Sieur J. B. Bradel, qui eſt la meilleure de toutes. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint-Jacques, près celle des Noyers.

Digitized by Google

„ Ses camarades Militaires lui ont offert „ cet hommage, comme un monument „ éternel de leur affection „.

Nous bornons ici cette hiſtoire, dont l'héroïne étonne encore les contemporains, & qui ne paroîtroit pas même vraiſemblable à nos neveux, ſi les Ecrivains des Nations où elle a vécu, négocié ou combattu, n'en dépoſoient d'une maniere uniforme.

Digitized by Google

COMMISSIONS

MILITAIRES

ACCORDÉES A

Mlle d'EON DE BEAUMONT,

SOUS LE NOM DE

CHEVALIER D'EON,

Avec les Lettres & les certificats relatifs à ſes différens ſervices, emplois, &c.

Commiſſion de Lieutenant réformé de Dragons à la ſuite du Colonel-Général, pour le ſieur Charles-Genevieve-Louis-Auguſte-André-Timothée d'Eon de Beaumont, du 2 Août 1757.

DE PAR LE ROI.

SA MAJESTÉ' ayant jugé à propos d'accorder une place de Lieutenant réformé de Dragons au ſieur Charles-Genevieve-Louis-Auguſte-André-Timothée d'Eon de Beaumont, elle lui ordonne de ſe rendre inceſſamment à la ſuite du Régiment du

Digitized by Google

Colonel-Général de ſes Dragons, pour y ſervir dorénavant en qualité de Lieutenant réformé, ſans cependant pouvoir prétendre en icelle aucuns appointemens. Fait à Compiegne le 2 Août 1757. *Signé* Louis. *Et plus bas*, R. de Voyer.

Commiſſion de Capitaine réformé à la ſuite du Régiment du Colonel-Général des Dragons, pour le Sieur Charles-Genevieve-Louis-Auguſte-André-Timothée d'Eon de Beaumont, *du 22 Juillet* 1758.

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A notre cher & bien amé le ſieur Charles-Genevieve-Louis-Auguſte-André-Timothée d'Eon de Beaumont, Lieutenant réformé à la ſuite du Régiment du Colonel-Général de nos Dragons : Salut. Mettant en conſidération les ſervices que vous nous avez rendus dans toutes les occaſions qui s'en ſont préſentées, & voulant vous en témoigner notre ſatisfaction : A ces cauſes, & autres à ce nous mouvans, nous vous avons commis, ordonné & établi, commettons, ordonnons & établiſſons, par ces préſentes ſignées de notre main, Capitaine réformé à la ſuite dudit Régiment, pour y ſervir en ladite qualité, nonobſtant ce qui eſt porté par le ſixieme article de

de notre Ordonnance du 29 Février 1728 ; ſous notre autorité & ſous celle de notre très-cher & bien aimé couſin le Duc de Chevreuſe, Colonel-Général de nos Dragons, & de notre très-cher & bien aimé couſin le Duc de Coigny, Meſtre-de-Camp-Général d'iceux, la part & ainſi qu'il vous ſera par nous, ou nos Lieutenans-Généraux, commandé & ordonné pour notre ſervice ; de ce faire vous donnons pouvoir, commiſſion, autorité & mandement ſpécial. Mandons au ſieur Goyon, Meſtre-de-Camp-Lieutenant dudit Régiment, & en ſon abſence, à celui qui le commande, de vous recevoir & de vous faire reconnoître en ladite qualité de Capitaine réformé, & à tous qu'il appartiendra, qu'à vous en ce faiſant ſoit obéi : Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Verſailles le 22e jour de Juillet, l'an de grace 1758, & de notre Regne le quarante-troiſieme. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi, *ſigné* DE VOYER, avec grille.

En marge de la Commiſſion ci-deſſus, eſt écrit ce qui ſuit :

Marie-Charles-Louis d'Albert, Duc de Luynes & de Chevreuſe, Pair de France, Chevalier, Commandeur des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ſes Armées, Colonel-Général de ſes Dragons, Gouverneur de Paris, &c. vu par nous la pré-

Digitized by Google

ſente Commiſſion, par laquelle Sa Majeſté, pour les cauſes y contenues, a commis, ordonné & établi le ſieur charles-Genevieve-Louis-Auguſte-André-Timothée d'Eon de Beaumont, en la charge de capitaine réformé à la ſuite du Régiment du colonel-Général des Dragons, pour y ſervir en cette qualité ſous l'autorité du Roi & la nôtre :

Mandons à M. le Duc de coigny, Meſtre-de-camp-Général des Dragons, de faire recevoir & reconnoître ledit ſieur d'Eon de Beaumont en ladite charge.

Ordonnons à tous Brigadiers, Meſtre-de-camp & autres commandans des Dragons, de le reconnoître en ladite qualité de capitaine réformé, & lui faire obéir & entendre de tous ceux & ainſi qu'il appartient, ès choſes concernant ladite charge. Fait à Paris le 29 Novembre 1760. *Signé* le Duc de chevreuse. *Et plus bas*, par monſeigneur, colonel-Général, *ſigné* Bernard, Secrétaire-Général.

Attache de M. le Duc de Coigny.

Franç. de Franquetot, Duc de coigny, Meſtre-de-camp-Général des Dragons de France, Gouverneur de choiſy-le-Roi & de la Ville de caen.

Vu les Lettres-Patentes en forme de commiſſion, données à Verſailles le 22 Juillet 1758, ſignées Louis, & plus bas,

de Voyer, & ſcellées, par leſquelles Sa Majeſté a commis, ordonné & établi le ſieur charles-Genevieve-Louis-Auguſte-André-Timothée d'Eon de Beaumont, en la charge de capitaine réformé à la ſuite du Régiment du colonel-Général des Dragons, & la nôtre, la part & ainſi qu'il lui ſera ordonné : Nous en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majeſté, à cauſe de notre charge de Meſtre-de-camp-Général des Dragons, mandons & ordonnons à tous ceux qu'il appartiendra, de reconnoître le ſieur d'Eon de Beaumont en lad. qualité ci-deſſus, & de lui obéir en ce qui concerne ſa charge, ſuivant & conformément auxdites Lettres-Patentes du Roi : en témoin de quoi nous lui avons donné & ſigné notre préſente attache, fait contreſigner par notre Secrétaire ordinaire, & ſcellée du cachet de nos Armes, pour lui ſervir & valoir en ce que beſoin ſera. *Signé* le Duc de COIGNY. *Et plus bas*, par Monſeigneur, *ſigné* DE LA MINIERE.

Digitized by Google

Lettre de Paſſe du Régiment du Colonel-Général des Dragons, dans celui d'Autichamp, auſſi Dragons, pour le ſieur d'Eon de Beaumont, Capitaine réformé, du 18 *Mai* 1761.

DE PAR LE ROI.

Sa MAJESTE' ayant jugé à propos de retirer du colonel-Général de ſes Dragons, le ſieur charles-Geneviève-Louis-Auguſte-André Thimothée d'Eon de Beaumont, qui y eſt capitaine réformé, & voulant s'en ſervir ailleurs, elle lui ordonne de ſe rendre inceſſamment à la ſuite du Régiment de Dragons d'Autichamp, pour y ſervir dorénavant en ladite qualité de capitaine réformé, & y être entretenu & payé de ſes appointemens en ladite qualité, ſur *le pied de ſix cents livres par an, en paſſant préſent aux revues* qui ſeront faites dudit Régiment : ſon intention étant qu'il conſerve le rang qui lui appartient dans ſes troupes de Dragons, en vertu de ſa commiſſion de capitaine. Fait à Marly le 18 Mai 1761, *ſigné* LOUIS. *Et plus bas*, le DUC DE CHOISEUL.

Digitized by

Copie d'un billet de M. le Comte de Broglie à M. le Maréchal de Broglie, écrit ſur le champ de bataille près du Village de Meinlos, dans la gorge des montagnes du camp d'Eimbeck, du 7 Novembre 1761.

En arrivant près du village de Lime, j'ai trouvé M. le Marquis de Loſtanges, qui, avec les carabiniers de la cavalerie & les troupes qu'il avoit avec lui la nuit, gardoit à vue les poſtes avancés des ennemis, qu'il croyoit leur arriere-garde ; je l'ai joint avec M. Deſpiés & les ſix Bataillons de Grenadiers. Nous avons fait enſemble la diſpoſition pour attaquer cette prétendue arriere-garde : nous l'avons pouſſée juſqu'au-delà du village de Meinlos. M. de Loſtanges qui commandoit la colonne de la droite, a apperçu le premier le camp des ennemis ſur deux lignes, maſquant les deux chemins de Wikenſen & de Kapelagen, à la hauteur de Furvol : cela a ralenti nos projets. comme il ſe fait déja tard, & que les jours ſont courts, nous allons prendre le parti de nous battre en retraite. J'envoie M. d'Eon faire retirer les Suiſſes & les Grenadiers de champagne, qui contiennent les Montagnards Ecoſſois, qui ont longé le bois ſur la crête des montagnes, d où ils nous incommodent beau-

Digitized by Google

coup. Je ne vous en dis pas davantage, parce que M. d'Eon, qui vous remettra enſuite ce billet, vous rendra compte de vive voix, de tout ce qui s'eſt paſſé dans cette attaque. Je le fais partir ſur le champ, afin qu'il puiſſe encore vous chercher & vous trouver avant que la nuit ſoit entiérement arrivée. *ſigné* le comte DE BROGLIE.

Extrait d'un Ouvrage intitulé NOTE, *imprimée à Londres en* 1763.

ce billet, dicté par le comte de Broglie, a été écrit par le chevalier d'Eon ſur le dos de M. Bertin, capitaine des cuiraſſiers, à la tête du Régiment du Roi, Infanterie. Il y eut notamment de ce Régiment un aſſez grand nombre deGrenadiers tués par le feu de la mouſqueterie & du canon des Anglois. M. d'Eon eut beaucoup de peine à faire retirer les Suiſſes & les Grenadiers de champagne, qui ne voulurent abſolument pas ceſſer leur feu, & qui furent juſqu'au camp des Anglois.

Le chevalier d'Eon, ſur la vérité de tous ces faits, s'en rapporte au témoignage du comte de Broglie & du Lord MARQUIS de Gramby, Généraux auſſi reſpectés des François que des Anglois.

Digitized by Google

Certificat de M. le Maréchal Duc & de M. le Comte de Broglie.

Victor-François Duc de Broglie, Prince du Saint-Empire, maréchal de France, chevalier des Ordres du Roi, commandant en Alsace, Gouverneur des Ville & château de Béthune, & commandant l'armée Françoise sur le Haut-Rhin :

Et charles comte de Broglie, chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, & maréchal Général-des-Logis de celle du Haut-Rhin :

Nous certifions que M. d'Eon de Beaumont, capitaine au Régiment d'Autichamp, Dragons, a fait la derniere campagne avec nous en qualité de notre Aide-de-Camp ; que pendant le courant de ladite campagne, nous l'avons chargé fort souvent d'aller porter les ordres du Général, & que dans plusieurs occasions il a donné des preuves de la plus grande intelligence & de la plus grande valeur, notamment à Hoxter, & en exécutant, en présence & sous le feu de l'ennemi, la commission périlleuse de l'évacuation des poudres & autres effets du Roi ; à la reconnoissance & au combat près d'Ultrop, où il a été blessé à la tête & à la cuisse ; & près d'Ostervvick, où s'étant trouvé second capitaine d'une troupe de-

Digitized by Google

quatre-vingt Dragons, aux ordres de M. de Saint-Victor, commandant les Volontaires de l'armée, ils chargerent ſi à propos, & avec tant de réſolution, le Bataillon Franc Pruſſien de Rhées, qu'ils le firent priſonnier de guerre, malgré la grande ſupériorité de l'ennemi; en foi de quoi nous lui avons délivré le préſent certificat, ſigné de notre main, & y avons fait appoſer le cachet de nos armes.

Fait à Caſſel, le 24 Décembre 1761.

Signé le Maréchal Duc DE BROGLIE & le Comte DE BROGLIE. *Et plus bas*, par Monſieur, *ſigné* DROUET.

Lettre du Roi au Sieur D'EON DE BEAUMONT, *pour lui annoncer la Croix de Saint-Louis, du 20 Mars 1763.*

Monſ. Charles-Genevieve-Louis-Auguſte-André-Timothée d'Eon de Beaumont, la ſatisfaction que j'ai de vos ſervices, m'ayant convié à vous aſſocier à l'Ordre Militaire de Saint-Louis, je vous écris cette Lettre pour vous dire que j'ai commis mon Couſin le Duc de Nivernois, chevalier de mes Ordres, pour, en mon nom, vous recevoir & admettre à la dignité de Chevalier de Saint-Louis; & mon intention eſt que vous vous adreſſiez à lui, pour prêter entre ſes mains le ſerment que vous êtes tenu de faire en

ladite qualité de chevalier dudit Ordre, & recevoir de lui l'Accolade & la Croix que vous devez dorénavant porter ſur l'eſtomac, attachée d'un petit ruban couleur de feu : Voulant qu'après cette réception faite, vous teniez rang entre les autres chevaliers dudit Ordre, & jouiſſiez des honneurs qui y ſont attachés. Et la préſente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Monſ. Charles-Genevieve-Louis-Auguſte-André-Thimothée d'Eon de Beaumont, en ſa ſainte garde. Ecrit à Verſailles, ce 20 Mars 1763. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, le Duc de Choiseul.

Lettre de M. le Duc de Choiſeul au Sieur d'Eon de Beumont, *Capitaine réformé à la ſuite du Régiment de Dragons d'Autichamp, pour lui annoncer la Croix de Saint-Louis.*

A Verſailles le 20 Mars 1763.

Sur le compte de Monſieur, qui a été rendu au Roi, que vous aviez été choiſi pour apporter de la cour de Londres les ratifications du Traité définitif de paix, Sa Majeſté a témoigné être diſpoſée à vous accorder quelque grace, & Elle s'eſt fait repréſenter à cet effet vos ſervices militaires & ceux que vous avez rendu dans la

Digitized by Google

partie politique, tant en la cour de Ruſſie qu'à celle de Londres, dans la négociation de M. le Duc de Nivernois ; Elle en a été ſi ſatisfaite à tous égards, qu'Elle vous a accordé une place de chevalier dans l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, quoique vous n'ayez pas le nombre d'années de ſervice preſcrit pour être ſuſceptible de cette grace ; je vous en donne avis avec plaiſir, & vous devez être perſuadé que je ne laiſſerai point ignorer au Roi les preuves que vous continuez à donner de votre zele & de vos talens pour le bien du ſervice de Sa Majeſté. Je ſuis, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur. *Signé* le Duc de Choiseul.

Lettre de M. le Duc de Choiſeul à M. le Duc de Nivernois, pour lui donner avis que le Roi a accordé la Croix de Saint-Louis au ſieur d'Eon de Beaumont.

A Verſailles, le 20 mars 1763.

Le Roi étant informé, monſieur, que le ſieur d'Eon de Beaumont, capitaine réformé à la ſuite du Régiment de Dragons d'Autichamp, & Secrétaire d'Ambaſſade auprès de vous, avoit été choiſi pour apporter de la cour de Londres les ratifications du Traité définitif de paix, Sa majeſté

Digitized

a témoigné être disposée à lui accorder quelque grace : une place de chevalier dans l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, est celle dont j'ai cru cet Officier susceptible, tant par ses services militaires qui ont été très-distingués pendant cette guerre en Allemagne, que par ceux qu'il a rendus dans la partie politique à la cour de Russie. J'ai proposé cette grace au Roi en sa faveur, & Sa Majesté a bien voulu la lui accorder. Elle doit d'autant plus flatter le sieur d'Eon, qu'elle est une preuve très-particuliere de la satisfaction que Sa Majesté a de son zele & de ses talens ; & je vous prie d'être persuadé de tout le plaisir que je me suis fait d'y contribuer par le vif intérêt que vous y prenez, & les témoignages avantageux que vous rendez de l'utilité dont le sieur d'Eon a été dans votre négociation.

J'ai l'honneur d'être avec un très-sincere & très-parfait attachement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur, *signé* le Duc de Choiseul

---

Lettre du Roi à M. le Duc de Nivernois, pour l'autoriser à recevoir le Sieur d'Eon de Beaumont, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, du 20 Mars 1763.

Mon cousin, la satisfaction que j'ai des services du sieur charles-Genevieve-Louis-

Digitized by Google

Auguſte-André-Timothée d'Eon de Beaumont, capitaine réformé à la ſuite du Régiment d'Autichamp, Dragons, m'ayant convié à l'aſſocier à l'Ordre Militaire de Saint-Louis, je vous ai choiſi & commis, pour en mon nom le recevoir & admettre à la dignité de chevalier dudit Ordre; & je vous écris cette Lettre pour vous dire que mon intention eſt que, conformément à l'inſtruction ci-jointe, vous ayez à procéder à ſa réception; & la préſente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte garde. Fait à Verſailles le 23 Mars 1763. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, le Duc de Choiseul.

Lettre de M. le Duc de Choiſeul à M. le Duc de Nivernois, en lui adreſſant la Lettre ci-deſſus, & la Croix de Saint-Louis pour le Chevalier d'Eon, du 21 Mars 1763.

Le Roi voulant bien, Monſieur, faire recevoir Chevalier de Saint-Louis le ſieur d'Eon, Capitaine réformé à la ſuite du Régiment de Dragons d'Autichamp, je vous adreſſe la Croix & l'ordre de S. M. dont vous avez beſoin pour la lui conférer. Je vous prie de m'informer du jour qu'il aura prêté ſerment entre vos mains, & de lui délivrer votre certificat.

J'ai

J'ai l'honneur d'être avec un très-parfait attachement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur. *Signé* le Duc de CHOISEUL.

Certificat de réception dans l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, délivré par M. le Duc de Nivernois au ſieur d'Eon de Beaumont, du 30 Mars 1763.

Louis-Jules Barbon Mazarini Mancini, Duc de Nivernois & Donziois, Pair de France, Grand d'Eſpagne de la premiere Claſſe, Noble Vénitien, Baron Romain, Prince du Saint-Empire, Chevalier des Ordres du Roi, & ſon Ambaſſadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire auprès du Roi de la Grande-Bretagne :

En conſéquence de la Lettre du Roi, qui nous a été adreſſée, écrite de Verſailles le 20 Mars 1763, ſigné Louis, & plus bas, le Duc de Choiſeul, par laquelle S. M. nous a choiſi & commis pour, en ſon nom, recevoir & admettre à la dignité de Chev. de l'Ordre Roy. & Mil. de Saint-Louis, noble Charles-Genevieve-Louis-Auguſte-André-Timothée d'Eon de Beaumont, Capitaine au Régiment de Dragons d'Autichamp, ancien Aide-de-Camp de M. le Maréchal Duc & de M. le Comte de Broglie ; Cenſeur Royal pour l'hiſtoire & les belles-Lettres ; ci-devant

Digitized by Google

Envoyé avec le Chevalier Douglas en Ruſſie pour la réunion des deux Cours ; enſuite premier Secrétaire de l'Ambaſſade de France auprès de S. M. Eliſabeth , Impératrice de toutes les Ruſſies ; auſſi premier Secrétaire de l'Ambaſſade qu'il a plu au Roi nous confier pour traiter de la Paix avec la Cour de Londres ; & maintenant Miniſtre réſident du Roi auprès de S. M. le Roi de la Grande Bretagne :

De la Lettre ſignée de Mondit ſieur le Duc de Choiſeul , de même date , N. 34 , à nous adreſſée , qui porte que S. M. étant informée que ledit ſieur d'Eon avoit été choiſi (même par le Roi de la Grande Bretagne) pour apporter de la Cour de Londres les ratifications du Traité définitif de Paix , elle a témoigné être diſpoſée à lui accorder la grace d'une place de Chevalier dans l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis , comme celle dont Elle a cru cet Officier ſuſceptible , tant par ſes ſervices militaires , qui ont été très-diſtingués pendant la guerre en Allemagne , que par ceux qu'il a rendus dans la partie Politique à la Cour de Ruſſie ; & que cette grace doit d'autant plus flatter ledit ſieur d'Eon , qu'elle eſt une preuve très-particuliere de la ſatisfaction que S. M. a de ſon zele & de ſes talens :

D'une autre Lettre ſignée de M. le Duc de Choiſeul , auſſi à nous adreſſée , écrite à Verſailles le 21 Mars 1763 , contenant

Digitized by Google

que le Roi voulant bien faire recevoir Chevalier le ſieur d'Eon, il nous adreſſe la Croix & l'ordre de S. M. dont nous avons beſoin pour la lui conférer, & nous prie de l'informer du jour qu'il aura prêté ſerment entre nos mains, & de lui en délivrer notre certificat; leſquelles Lettres de S. M. & de M. le Duc de Choiſeul nous ont été apportées par ledit ſieur d'Eon, au retour de ſa miſſion de la préſente Cour de Londres en celle de France, & par lui à nous préſentées: & vu une autre Lettre de S. M. écrite à Verſailles ledit jour 20 Mars 1763, ſignée Louis, & plus bas, le Duc de Choiſeul, adreſſée ſur le pli audit ſieur d'Eon, contenant l'avis qu'Elle lui donne de ſa nomination audit Ordre, & qu'elle nous a commis pour, en ſon nom, le recevoir & admettre à ladite dignité:

Et encore une Lettre de M. le Duc de Choiſeul, datée de Verſailles ledit jour 20 Mars 1763, auſſi adreſſée audit ſieur d'Eon, contenant que, ſur le compte qui a été rendu au Roi, qu'il avoit été choiſi pour apporter de la Cour de Londres les ratifications du Traité définitif de Paix, S. M. a témoigné être diſpoſée à lui accorder quelque grace; qu'Elle s'eſt fait repréſenter à cet effet ſes ſervices militaires, & ceux qu'il a rendus dans la partie Politique, tant à la Cour de Ruſſie, qu'à celle de Londres dans notre négociation, &

Digitized by Google

qu'Elle en a été ſi ſatisfaite à tous égards, qu'elle lui a donné une place de chevalier dans l'Ordre Royal & militaire de Saint-Louis, quoiqu'il n'ait pas le nombre d'années preſcrit pour être ſuſceptible de cette grace; qu'il lui en donne avis avec plaiſir, & qu'il doit être perſuadé qu'il ne laiſſera point ignorer au Roi les preuves qu'il continuera à donner de ſon zele & de ſes talens pour le bien du ſervice de Sa majeſté;

Nous avons cejourd'hui, pour & au nom du Roi, étant en notre Palais près le château de Saint-James, fait prêter & reçu le ſerment ordinaire, & qu'ont accoutumé de faire les perſonnes admiſes à la dignité de chevalier de l'Ordre Royal & militaire de Saint-Louis, & avons donné l'Accolade audit noble charles-Genevieve-Louis-Auguſte-André-Timothée d'Eon de Beaumont; en foi de quoi nous lui avons fait expédier & délivrer, conſéquemment aux intentions de S. M. le préſent certificat, que nous avons ſigné de notre ſeing manuel, fait contreſigner par notre Secrétaire ordinaire, & y avons fait appoſer le ſel ordinaire de nos Armes. Fait & donné à Londres, le 30 mars 1763. *Signé* le Duc de Nivernois. *Et plus bas*, par ſon Excellence. *Signé* MOREAU.

Nous ne voulions d'abord donner que la vie militaire, politique & privée de la Chevaliere d'Eon; mais comme quelques perſonnes nous ont paru douter de la nobleſſe & de l'ancienneté de ſon origine, nous avons penſé que le Public en verroit avec plaiſir des preuves authentiques.

Digitized by Google

ABRÉGÉ

GÉNÉALOGIQUE, CHRONOLOG.

ET

HISTORIQUE,

Contenant l'origine & l'état actuel de la Maiſon d'Eon ou Déon,

Etablie en Bretagne, en champagne & en Bourgogne.

Dreſſé en 1763 ſur titres & actes authentiques, par Antoine-François-Gervais de Palmeus, Secrétaire de M. le Prince de Conti, & Généalogiſte employé pour l'Ordre de Malte;

Certifié & légaliſé pardevant les Notaires & Juges des lieux;

Atteſté par une partie de la principale Nobleſſe de Bourgogne & de Champagne;

Par l'Evêque de Dijon;

Par l'Evêque de Langres, Duc & Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit;

Par le Marquis de Clermont-Tonnerre;

Par le Marquis de Courtenvaux, Marquis de Villequier, de Montmirail & de Cruſy, Comte de Tonnerre, Baron d'Aney-le-Franc, Capitaine-Colonel des Cent-Suiſſes de la Garde du Roi, &c. &c.

Digitized by Google

Revu & vérifié en 1775.

EON, D'EON ou DEON, noble & ancienne Maiſon originaire de Bretagne, s'eſt diviſée en pluſieurs branches, dont les principales exiſtent encore avec grande diſtinction dans la Maiſon d'Eon le Sénéchal, qui, après le concile de Reims de l'an 1148, changerent leurs armes & le nom d'Eon pour prendre celui de *le Sénéchal*, Charge qui étoit depuis un temps immémorial héréditaire dans leur Maiſon. On a joint depuis à ce nom, celui de *Kercado*, de *Molac*, de *Kerguiſé*, de *Cœli*, &c. pour diſtinguer les branches qui ſe ſont illuſtrées par les grandes alliances qu'elles ont priſes, & par les dignités qu'elles ont poſſédées dans le Militaire & dans l'Égliſe.

Les autres branches établies en Bourgogne, en Champagne & ailleurs, n'ont pas joui d'un rang auſſi honorable dans le monde, quoiqu'elles aient toujours vécu noblement dans le Militaire & dans la Robe. Elles ont été auſſi diviſées dans celles *d'Eon*, *de Moleſme*, *de la Toquette*, *d'Aigremont*, *de Ramelu*, *de Malaſſiſe*, *de Mouloiſe*, *du Cheſnoy*, *de Tiſſey*, *de Beaumont*, *de Pomard & de Germigny*.

Le premier de la Maiſon d'Eon en Bretagne, dont la mémoire ne s'eſt que trop conſervée, paroît dans Eon de l'Étoile, Gentilhomme Breton, condamné comme

héréſiarque dans le Concile de Reims tenu le 22 mars 1148, par le Pape Eugene III, accompagné des Évêques & Abbés de France, d'Allemagne & d'Angleterre.

On ne rapportera point ici les extraits d'Actes de ce Concile pour juſtifier ceux de ſa famille qui ont cru devoir changer ou altérer leur nom & leurs armes : on dira ſeulement que *Robert*, dans la continuation de la Chronique de Sigebert, ainſi que les autres Auteurs du temps, & le Cardinal *Baronius* dans ſes Annales Eccléſiaſtiques, rapportent tout au long l'hiſtoire de cette héréſie ; & que des parens *d'Eon de l'Etoile*, honteux de retourner dans leur patrie après avoir ſuivi un tel Prophete juſques dans les Dioceſes de Sens, de Reims & de Langres, où il eut un très-grand nombre de Diſciples, s'établirent aux confins de la Champagne & de la Bourgogne ; mais ils ont toujours conſervé leur nom primitif, & les trois étoiles d'or pour armes parlantes, auxquelles ils ont ajouté un coq au naturel, tenant en ſon *pied-dextre* levé, un cœur enflammé de gueules au chef d'azur, ſymbole de la vigilance & de l'enthouſiaſme *d'Eon de l'Etoile*, avec cette deviſe : VIGIL ET AUDAX.

Le ſecond eſt *Daniel* Eon, Chevalier, que l'Abbaye de Bon Repos, ſelon l'Acte de ſa fondation, met au nombre de ſes bienfaiteurs : il vivoit en 1184.

Digitized by Google

Pluſieurs des ſuivans d'Eon de l'Étoile s'établirent ſur le finage de Laindry, qui, depuis cette époque, eſt appellé *les Bretons*, dépendant du Comté de Tonnerre ; d'autres s'établirent ſur le territoire de Ligny, même Election, auquel on donna auſſi le nom de *la Chaire du Diable* ; parce que, ſuivant la ſtupidité de ce temps, l'accuſation d'Eon portoit qu'il étoit Magicien, & que pour attirer le monde, il faiſoit de grands feſtins dont les mets étoient autant de charmes qui aliénoient l'eſprit. On attribuoit auſſi le même effet à ceux qu'on mangeoit à la table de ſes Sectateurs.

Noble *Robert* d'Eon, dit *de Moleſme*, né en 1309, étoit Ecuyer en 1346 de Philippe de Courtenay, fils de Guillaume de Courtenay, IIe du nom, Seigneur de Ravieres, de Tanley, de Saint-Winemer, iſſu de Pierre de France, Ier du nom, ſeptieme & dernier fils du Roi Louis-le-Gros.

Robert d'Eon ſuivit ce Prince dans les guerres de Philippe de Valois contre les Flamans & les Anglois : il mourut en 1360, fut inhumé dans l'Abbaye de Moleſme, où il avoit été élevé & Novice dans ſa jeuneſſe, d'où le ſurnom de *Moleſme* lui fut donné. Avant la nouvelle & magnifique reconſtruction de l'Egliſe & de l'Abbaye, on y voyoit cette Épitaphe en caracteres gothiques, compoſée par un Religieux de ce Monaſtere.

Digitized by Google

Hic jacet nobilis Robertus d'Eon ;
Cognomento Moliſmi , armiger Philippi
Principis Curtiniaci.
Dum viveret noluit
In Sancto manere Eremo
Poſt mortem voluit
Diu remanere in iſto.
Qui potuit ſcutum ferre Curtiniaci ,
Non potuit Stolam ferre Benedicti
Obiit ante Kalendas. Januarii
incarnationis Dominicæ.
Anno M. CCC. LX.

On commence par ce Robert d'Eon, ne pouvant remonter plus haut avec preuves ſuffiſantes , à cauſe de l'incendie général qui conſuma entiérement la Ville de Tonnerre le 8 Juillet 1556, ainſi qu'il eſt conſtaté par l'hiſtoire ancienne & moderne de cette Ville , & par un acte d'atteſtation & certification donné le 14 Avril 1637 , par le Bailli & autres Officiers du Comté de Tonnerre , à un parent de la famille d'Eon. Il porte : ,, qu'il eſt de toute impoſſibilité ,, de trouver des contrats & actes chez les ,, Notaires , Tabellions , Greffiers & au- ,, cunes perſonnes publiques , même par- ,, ticulieres dans la Ville de Tonnerre , ,, d'auparavant le 8 Juillet 1556 ; d'autant ,, que l'embraſement général de ladite ,, Ville , qui arriva ledit jour , brûla & ,, conſuma toute la Ville à une Egliſe près, ,, qui ſubſiſta ſeule ; & que le feu fut ſi-

Digitized by Google

„ prompt & ſi ſoudain, qu'en moins de „ ſix heures la Ville fut toute réduite en „ cendres ; ſi qu'on ne penſoit qu'à ſauver „ les malades & les enfans, ainſi qu'en „ font foi les archives de ladite Ville, & „ la notoriété publique ; n'ayant pas eu le „ loiſir de pouvoir détourner & mettre en „ ſûreté aucuns papiers ni meubles pré- „ cieux qui étoient en grand nombre dans „ la Ville ; d'autant que la Nobleſſe & „ toutes les bonnes Maiſons du pays y „ avoient apporté & réfugié tout ce qu'ils „ avoient de meilleur, à cauſe des grandes „ guerres qui étoient lors, pour être la- „ dite Ville limitrophe des Provinces de „ Champagne & de Bourgogne, &c. La „ minute originale des préſentes, ſignée „ & ſermentée par les plus notables & an- „ ciens du pays, eſt demeurée au Greffe „ du Bailliage de Tonnerre, pour y avoir „ recours quand beſoin ſera. Fait l'an „ & au jour ſuſdits „. *Signé* Andry, Bailly ; Loreau, Greffier, avec le ſceau de la Ville & Vicomté de Tonnerre. L'ex- pédition en bonne forme ſur parchemin nous a été préſentée (dit le Généalogiſte) par la famille d'Eon, & eſt reſtée dépoſée entre les mains du Chevalier d'Eon de Beaumont (aujourd'hui Mlle d'Eon) an- cien Miniſtre Plénipotentiaire de France à la Cour du Roi d'Angleterre.

Cependant ſi on vouloit remonter plus haut, d'après les archives qui ſont à l'Echi-

Digitized by

quier de Londres, & l'expédition en bonne forme que l'on y a levé d'un Acte de l'an 1299, il ſe trouve qu'en ladite année un *Guillaume d'Eon*, Chevalier Banneret (Miles) fut envoyé Ambaſſadeur à Rome auprès du Pape Boniface VIII, par Edouard I, Roi d'Angleterre, la vingt-ſeptieme année de ſon regne, ce Guillaume d'Eon ayant paſſé en Angleterre à la ſuite de Marguerite de France, femme dudit Edouard.

Robert d'Eon, dont il vient d'être queſtion, avoit épouſé en 1332 Alix de Gand, fille de Hérard de Gand, Ecuyer, ſieur du Bey, inhumé en 1307 à l'Abbaye d'Auberive, Dioceſe de Langres, où ſe voit ſon tombeau, & d'Alix de Sennevoy, Dame de *Queue de-Mouton*.

De ce mariage eſt iſſu noble Pataléon d'Eon, né à Ravieres en 1338, qui eut en partage le Fief de la Chapolaine, dans le finage de Ravieres. Il ſervit les premieres années de ſa jeuneſſe dans *les Grandes-Compagnies*, & fut bleſſé au combat de Brignois. Il fut enſuite, comme ſon pere, Ecuyer d'Etienne de Courtenay, & ſuivit ce Prince dans les guerres de Charles V contre les Anglois, dont il fut priſonnier.

Pantaléon d'Eon, homme inquiet & entreprenant, paſſa au ſervice du Duc d'Anjou, & mourut au Royaume de Naples en 1384, après avoir diſſipé ſon patrimoine. Il avoit épouſé en 1371, Ca-

Digitized by Google

therine, fille de noble Jean de Ganay, & de Jeannette de Charoles. Le frere de celle-ci, en 1375, étoit Procureur de Philippe Duc de Bourgogne ès Baillages d'Auxois, d'Autun & de Montcenis, & Conſeiller du Comte d'Armagnac. Cette famille a produit des gens illuſtres (*Voyez* le Dictionnaire de Moréri à l'article d'Autun).

De ce mariage eſt iſſu noble Etienne d'Eon, né à Charolles en 1373 : il fut tenu ſur les fonts de Baptême par Etienne de Courtenay & Béatrix, femme de Jean, Comte d'Armagnac, Seigneur de Charolois.

Il épouſa en 1407, Jeanne, fille de Michel de Chaulnes, Ecuyer, demeurant à Tonnerre, & de Nicole de Prey, qui étoit fille de noble Guillaume de Prey, Bailli du Comté de Tonnerre. De ce mariage eſt iſſu noble Jean d'Eon de Moleſne, Secrétaire de Philippe III, dit *le Bon*, Duc de Bourgogne, & vivant en 1450, ſuivant les Lettres-Patentes de ce Prince en date de Montbart, le 19e jour d'Août de ladite année, pour maintenir les habitans dudit Montbart dans le pouvoir de „ chaſſer à chiens & filets, à „ bourſes & à toutes autres manieres que „ bon leur ſemble, en la Ville & finage „ de Saint-Remy & Blaiſy ; & mêmement „ au lieu dit *Enchangenot*, appartenant „ aux Religieux Abbé & Couvent de Fontenay „.

Digitized by Google

„ tenay „. Ledit titre en parchemin ſe trouvant dans le tréſor des archives de l'Hôtel-de-Ville de Montbart, & dont M. d'Eon de Mouloiſe a copie collationnée à l'original en parchemin, le 30 Maï 1685, par Pierre Bouillot & François Tureau, Notaires & Tabellions Royaux de la réſidence de Montbart, vivant encore en 1455, ſuivant un autre titre du 7 Novembre de ladite année, qui ſe trouve à la page 78 de l'inventaire des titres & papiers contenant les droits, privileges, franchiſes, &c. de la Ville de Dijon, fait le 26 Octobre 1617, par Pierre Garnier, Receveur des Impoſitions; Pierre Malpoix, Avocat au Parlement, Echevins & Commiſſaires à cette part députés, ſac coté O, Pieces neuf, vingt-ſept. Ledit Jean de Moleſme eſt mort garçon, ou ſa poſtérité n'eſt point connue.

Et noble Jean-Baptiſte d'Eon, Ecuyer, né à Nuits ou Nuic ſous Ravieres, le 20 Octobre 1408, qui entra Volontaire au ſervice de Charles VII, lorſqu'il ſoumit les principales Villes de la Champagne en 1428. Quelques années après il fut fait Officier d'Infanterie au combat d'Anton en Dauphiné, & fit les campagnes ſuivantes. Il fut tué en Guienne en 1453.

Il épouſa en 1434 Demoiſelle Charlotte, fille de Jacques Guibert, Ecuyer, Valet-de-Chambre du Roi Charles VI,

Digitized by Google

qui, en conſidération de ſes anciens ſervices, fut ennobli par Charles VII d'une façon diſtinguée, ainſi qu'il eſt conſtaté par les Lettres-Patentes de ſon ennobliſſement, en date de la Ville de Nantes, du mois de Mars 1444; enregiſtrées à la Chambre des Comptes, fol. xxve de la même année, & légaliſées au Greffe de Tonnerre le 28 Août 1517; le ſuſdit titre exhibé & retiré par la famille d'Eon & de Jaſur, du Comté de Tonnerre.

De ce mariage ſont iſſus noble Etienne d'Eon, Religieux de l'Ordre des Freres Prêcheurs de St Dominique, vivant en 1468; & noble Michel d'Eon, Ecuyer, Prévôt de Ravieres, baptiſé audit lieu le 30 Janvier 1446, & mort le 21 Avril 1483, âgé de 48 ans. Il épouſa en 1462 Demoiſelle Marguerite-Françoiſe de Toiſy, famille connue en Bourgogne, & qui a fait preuve de nobleſſe. L'alliance de la Maiſon de Toiſy s'étoit renouvellée avec celle d'Eon de Mouloiſe, qui étoit couſin de M. de Toiſy, Capitaine de Grenadiers, Chevalier de Saint-Louis, mort en 1754.

Eſt iſſu de ce mariage noble Jacques d'Eon, Ecuyer, Prévôt de Ravieres, baptiſé en ladite Ville le 14 Janvier 1463, mort audit lieu le 11 Février 1540, âgé de 77 ans. Il eut quatre femmes pour compagnes de ſa *couche nuptiale*, ſuivant l'expreſſion d'un ancien Titre de famille.

Digitized by

La premiere fut Marie, fille de N. Hénault, Ecuyer, à Chaource, Dioceſe de Langres; la ſeconde, Simonette, fille de noble François Girardin, ſieur de Verloux, & de Simonette Mauroix, à Troies; la troiſieme, Nicole Pariſot. Il prit en quatriemes & dernieres noces, en 1516, Demoiſelle Marie-Françoiſe Luytz, fille d'une des plus anciennes familles de Tonnerre, dont eſt iſſu

Noble André d'Eon, Ecuyer, né à Ravieres en 1517. Il ſervit en 1537 dans l'armée de Piémont, commandée par Henri II, lors Dauphin, & ſe diſtingua au *pas de Suze*, où il fut fait Officier de 25 Hommes-d'Armes. Il fit les campagnes de 1542 & les ſuivantes en Rouſſillon, où il devint Officier de 50 Hommes-d'Armes. A la fin de la campagne de 1544, il retourna chez lui, & épouſa la même année, Demoiſelle Jazu de Mereuil, fille de N. de Mereuil, Baron de Nuits ſous Ravieres: il ſervit auſſi dans l'armée du Duc de Guiſe au ſiege de Metz, & fut tué en 1554 à la bataille de Renty, après avoir dépenſé preſque tout ſon patrimoine au ſervice.

De ce mariage eſt iſſu noble Pierre d'Eon, né à Ravieres en 1554, & vivant en 1581, ſuivant une Charte de ratification de vente, ſignée le Cardinal de Bourbon. Il fut marié deux fois: la premiere avec Catherine, fille de noble Ni-

Digitized by Google

colas Guéniot de Semur, dont il n'eut point d'enfans. Il épouſa en 1574 Demoiſelle Etiennette, fille de N... le Maître, Ecuyer, Seigneur de la motte, du Breuil-de-Varenne, & de Demoiſelle Etiennette Luyts, petite-fille de Jean de Chaulnes, Ecuyer, & de marguerite de Challon, dont ſont iſſus, 1. noble André d'Eon, Ecuyer, qui ſuit; 2. noble Nicolas d'Eon, Ecuyer, qui fut le premier Solitaire & Fondateur des Hermites établis ſur la montagne de Ravieres, près la riviere d'Armençon, appellée *Saint-Roch* ou *le Calvaire*. Il aliéna ſes biens pour cette fondation, qu'il fit en eſprit de pénitence. Il avoit eu une violente paſſion pour le ſexe. Pluſieurs de ſes enfans naquirent au pied même de ſon Hermitage avant ſa converſion abſolue & ſa véritable retraite. Cet Hermitage eſt encore compoſé aujourd'hui de pluſieurs Hermites qui ſuivent la regle de Saint Paul ſous l'obéiſſance de l'Evêque de Langres. Charles d'Eon, Sieur de mouloiſe, ancien Capitaine au Régiment de Joffreville, mort à Ravieres en 1755, âgé de 85 ans, chef de ſa branche, gardoit comme un Reliquaire précieux un Chapelet & un Chriſt, qui furent donnés à Rome à notre ſaint Hermite, par le Cardinal Barberin, depuis Pape ſous le nom d'Urbain VIII. Ces pieuſes Reliques ont paſſé à ſon petit-fils Charles-maurice d'Eon, Lieutenant

Digitized by Google

au Régiment de Conti, Cavalerie, & depuis au *Chevalier d'Eon de Beaumont*, (aujourd'hui *Mademoiſelle d'Eon*). Les paroles ſuivantes ſont gravées ſur la Croix:

„ Sancta pertinuit olim iſta Crux ad Ni-
„ colaum d'Eon, nobilem & venerandum
„ admodùm in Deo Patrem, qui Solita-
„ rius primus fuit & Fundator Eremita-
„ rum ſuprà collem Rabariarum propè
„ fluvium Armenſionis à monte, Sanctus
„ Rochus aut Calvaria dicta, ad Lingo-
„ nes in Tarnodari comitatu. Ad amorem
„ Chiſti inflammatus, ſpreto mundo, &
„ alienatis in Dei honorem ſeculi bonis,
„ nudis pedibus cum pane & aquâ tantùm
„ maceratum & debile Corpus ſuſtinens,
„ ter fuit Romæ ad ſanctos locos viſitan-
„ dum. ET in loco iſto, ſanctam accepit
„ iſtam Crucem, cum ſacro ex auro &
„ argento contexto Roſario B M Virginis,
„ à Cardinalis Barberini manibus, qui
„ poſtea ſub nomine Urbani Octavi Papa
„ fuit vocatus.

„ In Galliam rediens Nicolaus d'Eon ſub
„ ſtricta Lingonenſis Epiſcopi obedientia
„ piam fundationem approbantis &
„ confirmantis, in omni humilitate &
„ charitate in Eremo ſervivit Chriſto uſ-
„ que ad mortem. Anno Domini 1638 „.

Je reviens à noble André d'Eon, Avocat au Parlement, né à Ravieres en 1576, mort audit lieu. Il épouſa en 1602 Demoiſelle Sébaſtienne, fille de noble

Digitized by Google

Pierre Petit & de Jeanne Joli de Ravieres. De ce mariage ſont iſſus, entre autres, trois garçons : 1. noble Nicolas d'Eon, Sieur de la Toquette, Ecuyer ; 2. noble Antoine-Pantaléon d'Eon, Sieur d'Aigremont, Ecuyer ; 3. noble Louis d'Eon, Sieur de Ramelu, Ecuyer. Ces trois freres ont diviſé la famille d'Eon en trois branches, qui ſuivent.

Premiere Branche.

Noble Nicolas d'Eon, Sieur de la Toquette, naquit à Ravieres le 2 mars 1607, y mourut en 1661. Il fut Garde-du-Corps de Gaſton de France, Duc d'Anjou, puis Duc d'Orléans, frere unique du Roi Louis XIII. Il ſervit dans la Compagnie des Gardes-du-Corps pendant tout le temps que ce Prince eut le commandement de l'armée dans les pays d'Aunis, de Picardie & de Flandre.

En 1636 il épouſa Demoiſelle Jeanne Caillet, fille de Jean Caillet, Sieur de la Fondriere, Ecuyer, Prévôt de Ravieres, & de Dame Louiſe Pion, morte en 1680, fille de Pantaléon Pion, Ecuyer, Seigneur en partie de Ravieres, & de Demoiſelle Jeanne Jazu de Mereuil, dont la famille poſſédoit anciennement la Baronnie de Nuits ſous Ravieres. De pluſieurs enfans iſſus de ce mariage, il n'en reſta que trois; ſavoir :

Digitized by Google

1. Louis d'Eon de la Toquette, Ecuyer, aſſaſſiné à Dijon en 1660, dans le temps qu'il y étudioit en Philoſophie. Il avoit alors 19 à 20 ans. Ayant pris querelle avec ſept de ſes Compagnons d'Etudes au ſujet d'une fille, il ſe rendit ſous les remparts de la Ville pour ſe battre; mais pluſieurs d'entr'eux, avec le ſieur Pierre-François de G*** à leur tête, tomberent ſur lui l'épée à la main, & le percerent d'un grand nombre de coups.

Nicolas d'Eon de la Toquette, ſon pere, ſe rendit auſſi-tôt à Dijon, & pourſuivit le procès avec beaucoup de chaleur juſqu'au Jugement définitif. En conſéquence, la Tournelle Criminelle du Parlement de Dijon rendit un Arrêt, en date du 11 Février 1661, en ces termes : „ La „ Cour a déclaré & déclare le ſieur Pierre-„ François G***, natif du Comté de „ Bourgogne, dûement atteint & con-„ vaincu de l'homicide commis en la per-„ ſonne de Louis d'Eon, fils de Nicolas „ d'Eon, Sieur de la Toquette, Ecuyer, „ Garde-du-Corps de *Monſieur*, frere „ unique du Roi; & pour réparation l'a „ condamné & condamne à être, par „ l'Exécuteur de la Haute-Juſtice, pendu „ & étranglé au champ de Morimond de „ cette ville de Dijon; en 400 livres d'a-„ mende au Roi, à aumôner aux Reli-„ gieux Minimes & Jacobins de lad. Ville, „ par moitié, pour prier Dieu pour le re-

„ pos de l'ame dudit ſieur Louis d'Eon, &
„ en 20000 liv. de dommages & intérêts
„ envers ledit ſieur d'Eon ſon pere ; & le
„ ſurplus des biens dudit G*** acquis au
„ profit de qui il appartiendra „.

Le même Arrêt condamne encore à d'autres peines quatre autres jeunes gens de bonne maiſon, qui étoient pour lors Priſonniers en la Conciergerie du Palais à Dijon.

„ Décrete d'ajournement perſonnel, de
„ priſe-de-corps & aſſigné, à ſon de trompe
„ & cri public par les carrefours de cette
„ Ville de Dijon, Hector D***, fils de
„ Jean D***, Baron D***, & Hec-
„ tor C***, fugitifs, tous accuſés de
„ l'homicide commis en la perſonne de
„ Louis d'Eon. Fait inhibitions & défenſes
„ à toutes perſonnes qui ne ſont pas de
„ condition, & aux Etudians de l'Univer-
„ ſité, de porter les armes & de ſe trou-
„ ver avec icelles de nuit ni de jour, aux
„ peines portées par les Arrêts. „

Quant aux quatre autres Priſonniers,
„ la Cour les condamne à garder priſon
„ juſqu'à entier payement des frais de la
„ procédure, intérêts & dommages envers
„ le ſieur d'Eon pere ; commet Me George
„ Berbiſey, Conſeiller du Roi en icelle,
„ pour taxer les dépens, chacun pour ſon
„ regard, & les condamne en outre en
„ une amende pécuniaire, ſeulement ap-
„ plicable à la réparation du Palais „ ;

Digitized by Goog

parce qu'ils pouvoient être moins coupables, & qu'ils appartenoient à des perſonnes de conſidération, & en crédit au Parlement, qui, ainſi que le Baron D * * *, pour ne ſubir qu'une condamnation de légers dommages & intérêts, prétendirent qu'il y avoit diſparité de famille.

Nicolas d'Eon de la Toquette, choqué de cette injure, demanda qu'il lui fût permis de faire preuve de ſa famille. Il préſenta une Requête conjointement avec ſes parens qui demeuroient à Dijon, & où pluſieurs d'entre eux occupoient un rang diſtingué dans le Parlement de cette Ville. En conſéquence, ce Parlement rendit un Arrêt la même année, qui ordonnoit à Nicolas d'Eon, Ecuyer, Sieur de la Toquette, de faire preuve de ſa famille ſans parler de celle des complices de l'aſſaſſin, qui étoient alliés de pluſieurs membres de ce Parlement. L'enquête ſe fit aiſément à Dijon même, puiſque les perſonnes les plus diſtinguées du Parlement, de la Chambre des Comptes & du Tréſor, alliées à Nicolas d'Eon, la ſignerent comme parens; entre autres madame la Préſidente Cœur-de-Roi, M. Papillon, MM. Brulard, Bouchet, Premiers Préſidens audit Parlement: le Préſident J * * * fut le ſeul qui refuſa, parce qu'il étoit auſſi parent d'un des accuſés du meurtre.

Nicolas d'Eon de la Toquette ayant obtenu toute la ſatisfaction qu'il pouvoit at-

Digitized by Google

tendre dans la pourſuite d'une procédure auſſi cruelle, fatigué de ſon ſéjour à Dijon, & accablé de douleur, ſe rendit le plutôt qu'il put dans ſa Province ; content en quelque ſorte d'avoir vengé la mort de ſon fils par la condamnation des aſſaſſins, & d'emporter avec lui l'expédition de l'Arrêt de la Tournelle Criminelle, triſte monument de la perte d'un fils qu'il chériſſoit, & dont le ſouvenir, toujours préſent, lui donna la mort la même année.

L'expédition en bonne forme de l'Arrêt de la Tournelle Criminelle de Dijon, en date du 11 Février 1661, ſur parchemin. la même qui fut levée par ce malheureux pere, eſt entre les mains du *Chevalier d'Eon de Beaumont* (aujourd'hui *Mademoiſelle d'Eon*).

2. Noble André d'Eon, Sieur de la Toquette, Ecuyer, Conſeiller du Roi. Elu en l'Election de Tonnerre en 1692, épouſa en 1669 Demoiſelle Marie de la Foſſe. Il mourut ſans enfans avant 1702, & fut inhumé au milieu de l'Egliſe Paroiſſiale de St Pantaléon de Ravieres, où ſe voit ſon Epitaphe ſur ſa tombe. Animé des mêmes ſentimens de religion que ſes ancêtres, il fonda le 5 Février 1701, en ladite Egliſe, un Service ſolemnel avec expoſition du Saint-Sacrement, pour détruire les débauches qui ſe font au Carnaval ; & le 15 Janvier, un anniverſaire pour le repos de ſon ame & celles de ſes pere & mere, ainſi

Digitized by

que les regiſtres de cette Paroiſſe en font foi, & une Epitaphe ſur marbre noir, attachée à un des pilliers à droite de la nef, qui contient l'acte de ces deux fondations, & qui commence par ces trois lettres capitales, D. O. M. en or. La quittance de finance de l'anniverſaire eſt du 29 Septembre 1703.

3. Noble Charles d'Eon, Avocat au Parlement, épouſa en 1669 Demoiſelle Françoiſe Minard, fille de Claude Minard, Ecuyer, Receveur des Tailles à Semur en Auxois en 1640, & de Dlle Françoiſe Clavin, & petite-Fille de Claude Minard, Receveur des Tailles audit lieu en 1600, & de Demoiſelle Barbe Artault d'Avalon.

De ce mariage eſt iſſu Charles d'Eon de Mouloiſe, Ecuyer, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Joffreville, né en 1670, mort en 1755. Il épouſa en 1703 Demoiſelle Anne-Antoinette de Brie, fille de Louis-François de Brie, Ecuyer, Officier ordinaire de la Chambre du Roi Louis XIV, & de Demoiſelle Marie le Clerc; & petite-fille d'Antoine de Brie, Ecuyer, auſſi Officier de la Chambre du Roi Louis XIII, & de Madelaine le Moine. Celle-ci accoucha, le 9 Avril 1643, d'un fils, nommé Louis-François de Brie, qui eut pour parrain le Roi, repréſenté par le Comte de Notjean, & pour marraine la Marquiſe de Souvré : il fut baptiſé à Marly-le-Châtel, près S. Germain-en-Laye.

Digitized by Google

De ce mariage ſont iſſus :

1. Jacques d'Eon de Mouloiſe , Ecuyer.

2. Charles-Antoine d'Eon, Ecuyer, mort le 5 Mai 1719 , fort jeune.

3. Honeſtus-Auguſtin d'Eon , vivant en 1719 , eſt mort jeune.

Jacques , le premier de ces trois freres, Avocat au Parlement , naquit à Ravieres le 30 Janvier 1704 , & épouſa le 8 Mars 1734 , Demoiſelle Anne-Claude Fournier, fille de noble Maurice Fournier , Docteur en Médecine à Semur en Auxois , & de Demoiſelle Eliſabeth Moreau.

De ce mariage ſont iſſus :

1. Charles-Maurice d'Eon de Mouloiſe, Ecuyer, Lieutenant au Régiment de Conti-Prince , Cavalerie , né à Semur le 11 Août 1735 , mort à Londres de la petite vérole , & inhumé le 14 du même mois dans le Cimetiere de S. Pancrace , ſépulture de tous les Catholiques Romains à Londres.

2. Noble Auguſtin Philibert d'Eon , né à Semur le 12 Octobre 1738 , mort au même endroit le 10 Août 1746.

Cette branche eſt éteinte.

Seconde Branche.

Antoine-Pantaléon d'Eon , Sieur d'Aigremont , Ecuyer , ſecond fils de Noble André d'Eon de Ravieres , & Demoiſelle Sébaſtienne Petit , né à Ravieres le 3 Avril 1610 , mort à Tonnerre , âgé de 78 ans ,

&

Digitized by Google

& inhumé le 18 Avril 1683, en l'Egliſe de l'Hôpital de cette ville, dans la Chapelle de St Jean, à droite du Chœur, où ſe voient les tombeaux, épitaphes & armoiries de ſa famille.

Il fut Capitaine au Régiment de Sully, Cavalerie, comme il appert par un Ordre du Roi, daté de Paris du 27 Décembre 1643, à cette Compagnie, pour marcher de Corbeil à Amiens.

En 1636 les Impériaux, ſous la conduite du Général Galas, étant entrés en Bourgogne, dont ils vouloient faire la conquête, le Roi fit marcher une armée pour ſa défenſe ; de ſorte que les confins de la Champagne & de la Bourgogne s'étant trouvés inondés de troupes, le ſieur d'Eon obtint de Louis XIII des Lettres de Sauve-garde & de protection, dont on ne rapportera que l'extrait ſuivant.

„ Deſirant gratifier notre bien amé Antoine-Pantaléon d'Eon, en conſidération de ſes ſervices militaires, Nous défendons très-expreſſément à tous nos „ Lieutenans-Généraux, Gouverneurs de „ nos Provinces, Maréchaux de France, „ Meſtres de nos Camps & Armées, Colonels, Capitaines, Chefs & Conducteurs de guerre, tant de cheval que de „ pied, de quelques Langues & Nations „ qu'ils ſoient, de loger, ni ſouffrir être „ logés aucuns de noſdits gens de guerre „ en ſa maiſon ſiſe dans le lieu de Ravie-

Digitized by Google

„ res, en notre Province de Bourgogne ;
„ ni en icelle prendre ni enlever aucuns
„ bleds, vins, foins, avoines, pailles,
„ volailles, beſtial, ou autres vivres ou
„ commodités quelconques, ſans ſon gré
„ & conſentement, ni de ſes Fermiers ;
„ l'ayant avec ſa famille & biens, enſem-
„ ble ſeſdits Fermiers, pris & mis, pre-
„ nons & mettons par ces préſentes ſi-
„ gnées de notre main, en notre protec-
„ tion & ſauve-garde ſpéciale ; & afin que
„ nul n'en prétende cauſe d'ignorance,
„ Nous lui avons permis de faire mettre
„ & appoſer nos Armoiries, Pannonceaux
„ & Bâtons Royaux, aux endroits les
„ plus éminens de ſadite maiſon : Vou-
„ lant que des Contrevenans il en ſoit
„ fait, par le premier Prévôt de noſdits
„ Couſins les Maréchaux de France, ou
„ autre Juge Royal ſur ce requis, telle
„ & ſi ſévere punition, qu'elle ſerve d'e-
„ xemple à contenir les autres : Car tel eſt
„ notre bon plaiſir. Donné au Château de
„ Madrid, le vingt-huitieme jour de Juil-
„ let 1636. *Signé* LOUIS. *Et plus bas :* Par
„ le Roi. *Signé* PHELIPEAUX, & ſcellé du
„ grand ſceau.

Il acquit par contrat du 11 Avril 1641, du ſieur François de Canelle, ECUYER, l'état & office de Prévôt des Maréchaux de France, Camps & Armées du Roi en la Maréchauſſée de la ville & élection de Tonnerre, & eut ſa réception audit office

en la Connétablie, le 27 Mai 1643. Il obtint un Brevet de *Commitimus* aux Requêtes du Palais, ſigné par le Roi, contreſigné Huot, & ſcellé du grand ſceau, en date du 12 Décembre 1665, & des Lettres de vétérance & d'honneur en 1680.

En conſéquence d'un ordre du Roi, le Miniſtre de la Guerre, le 18 Mai 1675, fit choiſir dans toutes les Maréchauſſées de la Généralité de Paris, cinquante Cavaliers, un Prévôt, un Lieutenant & un Exempt des plus expérimentés, à la guerre, pour marcher, par ordre du Roi, à la ville d'Ingrande, ſous les ordres du Duc de Chaulnes; & il nomma le ſieur Pantaléon d'Eon pour commander les cinquante ſuſdits Cavaliers.

Il épouſa Demoiſelle Jeanne de Barbuat de la Maiſon-Rouge d'Ervy, une des plus anciennes Maiſons nobles de l'Election & Comté de Saint-Florentin, décédée à Tonnerre le 7 Octobre 1695, âgée de ſoixante-onze ans, & inhumée dans le tombeau de ſon mari, comme il appert par l'inſcription qui eſt ſur ce tombeau. Il eut d'elle:

François d'Eon du Cheſnoy, Ecuyer, né à Tonnerre en la Paroiſſe de Notre-Dame, le 8 Décembre 1652, mort en la même ville, & inhumé auprès de ſon pere le 24 Juin 1721, en l'Egliſe de l'Hôpital de ladite ville.

Il ſervit long-temps dans la Cavalerie

en qualité d'Officier, & obtint du Roi, le 13 Mai 1680, des proviſions de l'office que tenoit & exerçoit ſon pere, ſous la dénomination de Conſeiller du Roi, Lieutenant de la Prévôté de la Connétablie, Maréchauſſée de France, Camps & Armées de Sa Majeſté. Il fut reçu en la Connétablie la même année. En conſidération de 63 années de ſervices de pere en fils, il eut des Lettres de vétérance & d'honneur, accordées par le Roi le 17 Novembre 1708, & enregiſtrées au Tribunal des Maréchaux de France le 24 deſdits mois & an.

Il épouſa, en Avril 1683, Dame Claude Baillot, veuve de Pierre Borde, Ecuyer, Conſeiller du Roi & Préſident de l'Election de Tonnerre, & fille de Louis Baillot, Ecuyer, ſieur de Beauchamp, Exempt des Gardes-du-Corps du Roi Louis XIV. Il n'en eut point d'enfans.

Il prit en ſecondes noces, au mois de Juillet 1709, Demoiſelle Jeanne Doé, fils de Jacques Doé, Ecuyer, Seigneur de Craney, Conſeiller du Roi, Juge Magiſtral au Bailliage & ſiege Préſidial de Troies, & de Dame Eliſabeth Langlois.

Cette branche eſt éteinte.

Troiſieme Branche.

Louis d'Eon de Ramelu, Ecuyer, troiſieme fils d'André d'Eon de Ravieres, Ecuyer, & de Demoiſelle Sébaſtienne

Petit, né à Ravieres le 20 Août 1615 ; mort en Juillet 1675. Il fut Capitaine d'Infanterie, & ſervit avec diſtinction ſous les ordres du Grand Condé. Ce Prince, par une lettre gracieuſe en date du camp de Furnes le 14 Septembre 1646, luï accorda un congé pour aller dans ſon pays régler ſes affaires domeſtiques. Il fut auſſi un des Aides-de-Camp de François de Lorraine, Comte d'Harcourt, appellé communément *Harcourt-la-Perle*, qui le choiſit pour porter à la Cour la nouvelle de ſon paſſage de l'Eſcaut, en 1649, malgré la réſiſtance de l'ennemi. La même année M. de Colbert, alors attaché au Cardinal Mazarin, écrivit à M. de Chaulnes, Conſeiller d'Etat & Intendant de l'armée de Flandre, la Lettre ſuivante, pour luï recommander M. d'Eon, Officier peu avantagé de la fortune, & qui avoit déja ſix enfans.

Monsieur,

» monſeigneur le Comte d'Harcourt » ayant fait la grace à M. d'Eon, mon amï » particulier, de le faire ſervir d'Aide-» de-Camp ſous lui, je prends la liberté „ de vous écrire ces lignes, pour vous „ ſupplier très-humblement comme je „ fais, de ne le pas oublier lorſqu'il s'a-„ gira du paiement des Officiers-majors „ de l'armée.

„ Outre ſes ſervices & ſon mérite qui le

„ rendent digne de cette grace, je vous en „ aurai une obligation très-particuliere, „ qui n'ajoutera pourtant rien à la très- „ forte paſſion que j'ai de vous témoigner „ que je ſuis, comme je dois, Monſieur, „ votre, &c. COLBERT „.

Il épouſa en 1641 Demoiſelle Nicolle Caillet, ſœur de Jeanne, femme de ſon frere aîné, Nicolas d'Eon de la Toquette. Elle mourut le 10 Avril 1677.

De ce mariage ſont iſſus :

1. Très-honorable homme Louis d'Eon, Ecuyer, Seigneur de la Malaſſiſe près Ravieres, baptiſé audit lieu en 1649, mort ſans poſtérité. Il épouſa le 17 Août 1678, Demoiſelle Claude-Françoiſe de la Fonds, Dame en partie de Sennevoy & de la Chapelle, fille d'un Gentilhomme d'ancienne extraction, & de Dame Marie Pautrel, fille de N. Pautrel, Ecuyer, & de Blanche de Courtenay.

2. André d'Eon, Ecuyer, baptiſé à Ravieres le 16 Novembre 1656. Il fut d'abord tonſuré, le 12 Octobre 1672, par l'Evêque Duc de Langres ; quitta l'état Eccléſiaſtique, & fut reçu Avocat au Parlement de Paris le 28 Juin 1678 ; enſuite Conſeiller du Roi, Bailli du Marquiſat de Tanley, du Vicomté de Thoré, de Saint-Winemer, Quincy, Moleſmes, Saint Martin & autres lieux ; Maire-Elu de la Ville de Tonnerre, Subdélégué de l'Intendance de la Généralité de Paris

Digitized by Google

pour les Elections de Tonnerre, de Ricey, de Juſſey, d'Appoigny & d'Auxerre. Il fit les fonctions de ces différentes places pendant plus de trente-ſix ans, mourut à Tonnerre, & fut inhumé le 11 Septembre 1720 en l'Egliſe de l'Hôpital de cette Ville. Il fut fort regretté des Intendans de Paris, de Champagne & de Bourgogne, ainſi que leurs Lettres de condoléance à la Dame veuve d'Eon le prouvent. La Nobleſſe & les Pauvres de la Province ne le regretterent pas moins, à cauſe de ſa probité, de ſon équité, & de ſa grande expérience dans les affaires.

Il épouſa, le 3 Août 1682, Demoiſelle Marguerite de la Maiſon, fille de noble Robert de la Maiſon, ſieur de Tiſſey, Conſeiller du Roi, & de Dame Anne le Blanc, parente de M. le Blanc, Miniſtre de la Guerre ſous la Régence du Duc d'Orléans. Toute ſa vie fut un modele de toutes les vertus chrétiennes & de charité envers les pauvres. Elle teſta le 19 Janvier 1737, & fut inhumée au bas du chœur de l'Hôpital de Tonnerre, dans le tombeau de ſon mari, en 1738.

De ce mariage ſont iſſus :

1. André-Timothée d'Eon, Ecuyer, ſieur de Tiſſey, baptiſé à Notre-Dame de Tonnerre le 20 Juillet 1683, mort garçon à Paris, & enterré en la Paroiſſe de St Roch le 9 Novembre 1749. Il fut reçu Avocat au Parlement de Paris le 24 Juil-

Digitized by Google

let 1704, & pourvu en 1708 d'une Charge de Conſeiller du Roi, Tréſorier de France au Bureau des Finances de Montauban. Il fut premier Secrétaire des Intendances de Navarre, Béarn, Pau, Auch, Montauban, puis de Tours.

Il revint enſuite ſe fixer à Paris, où il fut près de 30 ans Secrétaire en chef de la Police, Prévôté & Vicomté de cette Ville. C'eſt principalement à ſon génie, à ſes travaux & à ſon habileté, qu'eſt dû cet ordre admirable qui s'eſt établi ſous MM. d'Argenſon, Herault, de Marville & leurs ſucceſſeurs, ainſi qu'on le peut voir dans le grand Dictionnaire de *la Mare*, ſur la Police de Paris & de ſa Banlieue. En récompenſe de ſes ſervices, le Duc d'Orléans, Régent, lui donna une penſion de 3000 liv. laquelle fut portée à 5000 livres par Louis XV. Le Comte d'Argenſon, Chancelier de Louis d'Orléans, ayant été chargé de la procuration de ce Prince, pour l'inventaire du Régent, & ne pouvant, pour cauſe de maladie, remplir par lui-même cette longue & pénible fonction, en chargea M. d'Eon, qui s'en acquitta au gré du Duc d'Orléans & du Comte d'Argenſon. Le Prince, pour marque de ſa ſatisfaction, lui fit une penſion, & lui donna la Charge de Secrétaire ordinaire de ſa Maiſon, dont il eut les proviſions le 15 Mars 1724. Il eſt mort à Paris, au mois de Novembre 1749, Doyen

Digitized by

de ſes Secrétaires ordinaires & Cenſeur Royal : il étoit généralement aimé & eſtimé à la Cour & à la Ville.

2. Noble François d'Eon, baptiſé à Saint-Pierre de Tonnerre le 11 Juillet 1685, mort le 3 Mars 1686, & enterré à Epineuil près Tonnerre.

3. Louis d'Eon de Beaumont, Ecuyer, qui ſuit.

4. Jacques d'Eon de Pomard, Ecuyer, baptiſé à Notre-Dame de Tonnerre le 17 Mars 1701, fut un des premiers Secrétaires du feu Comte d'Argenſon, Miniſtre de la Guerre, & mourut aux Riceys en 1747, ſans avoir eu d'enfans de Demoiſelle Marie de Vinot ſa femme.

5. Michel d'Eon de Germigny, Ecuyer, baptiſé à Notre-Dame de Tonnerre le 23 Janvier 1704, un des vingt-cinq Gentilshommes Gardes de la Manche du Roi, & Chevalier de Saint-Louis. Il fut aimé & protégé particuliérement de Louis XV, qui eut la bonté de lui donner deux penſions ſur ſa Caſſette, pour une bleſſure ſi conſidérable qu'il reçut à la bataille d'Ettingen, qu'on fut obligé de lui ſcier trois côtes. M. Pibrac, premier Chirurgien de M. le Duc d'Orléans, fit cette ſinguliere opération, dont il ne fut jamais parfaitement guéri, ayant porté juſqu'à ſa mort une canule au côté. Dans le temps de cette opération, le Roi avoit la bonté de demander ſouvent à ſon premier Médecin,

Digitized by Google

(M. Chicouaneau) comment ſe portoit ſon *favori* Garde de la Manche, & ce qu'il faiſoit avec M. Pibrac pour hâter ſa guériſon. M. Chicouaneau, qui aimoit M. de Germigny, ſaiſit cette occaſion pour dire au Roi qu'il ſeroit néceſſaire pour ſon rétabliſſement parfait, qu'il allât paſſer trois mois aux eaux de Barege avec un Chirurgien qui le traiteroit ſuivant les ordres qu'il lui donneroit de concert avec M. Pibrac; mais que tout cela entraîneroit des dépenſes que la fortune préſente du ſieur de Germigny ne lui permettoit pas de faire. Le Roi lui donna alors une augmentation de penſion ſur ſa Caſſette; ordonna qu'il fût fourni une litière, des chevaux & des Domeſtiques de ſa propre Maiſon, pour le conduire à Barege; & que l'on payât toutes les dépenſes de ſon voyage & de ſon ſéjour aux eaux, ainſi que celles de ſon retour à Verſailles.

Le ſieur de Germigny, né avec de l'eſprit, grand, bien fait de ſa perſonne, aimé & protégé du Roi, de toute la Maiſon de Noailles & de pluſieurs Hommes illuſtres de la Cour, ſeroit parvenu aux premiers gardes de ſon Corps, ſi ſa fureur pour le jeu & ſa paſſion pour les femmes n'euſſent dérangé toute ſa fortune. Il contracta beaucoup de dettes, & eut une querelle avec un Officier, Compagnon de ſes plaiſirs. Le Maréchal Duc de Noailles, qui en fut averti, lui fit donner ſur le champ

Digitized by Google

un Garde des Maréchaux de France pour prévenir les voies de fait ; mais peu de jours après M. de Germigny trouva le moyen de ſe ſouſtraire à la vigilance de ce Garde, pour aller ſe battre avec ſon adverſaire. Cette violation de l'Arrêt des Maréchaux de France, & l'impoſſibilité de payer ſes dettes, le mirent dans la néceſſité de paſſer, en 1746, au ſervice de la République de Genes, où il eut le Brevet de Lieutenant-Colonel.

En 1747 il fut Aide-de Camp du Marquis de Maulevrier, Commandant des troupes Françoiſes à Genes, ſous les ordres du Duc de Boufflers. Celui-ci ayant envoyé M. de Germigny au Doge, pour lui rendre compte d'une ſortie heureuſe que les François avoient faite contre les Autrichiens qui aſſiégoient la Ville, & qui furent contraints d'en lever le ſiege, le Doge fit faire, par une députation du Sénat, des remerciemens publics au Duc de Boufflers, & fit donner en préſent une épée à poignée d'or au ſieur de Germigny, avec promeſſe d'être nommé Colonel s'il vouloit paſſer en Corſe au ſervice de la République.

M. de Germigny, qui s'étoit alors inſinué dans les bonnes graces d'une Dame de la premiere qualité, ſuppoſa différentes raiſons pour ſe diſpenſer de paſſer en Corſe. Ce refus ayant déplu au Sénat & au mari de la Dame, qui étoit un ancien Sénateur très-accrédité, M. de Germigny, malgré

Digitized by Google

la violence de ſa paſſion, fut obligé d'abandonner ſa maîtreſſe & ſa nouvelle fortune à Genes. Il ſe retira à Avignon, où il vécut pluſieurs années uniquement des penſions que le Roi avoit toujours la bonté de lui continuer.

EN 1752, il voulut aller à MONTPELLIER pour y conſulter les MÉDECINS au ſujet de ſa plaie qui s'étoit rouverte. Pendant la route les accidens augmenterent : il s'arrêta à NISMES, où il mourut le 20 Août de la même année, & fut enterré en l'Égliſe & Paroiſſe de Saint-Caſtor, dans la Chapelle des Pénitens.

Il avoit épouſé, le 28 Février 1731, Demoiſelle Jeanne-Claire de Brevot, fille de Charles de Brevot, ECUYER, Seigneur en partie de Bragelone, Subdélégué de l'Intendance de la Généralité de Paris, en ladite Ville de Tonnerre, & de Demoiſelle Claire de Baillot, ancienne famille d'ECOSSE.

De ce mariage eſt iſſu :

MICHEL D'EON DE GERMIGNY, ECUYER, baptiſé en l'EGLISE de Notre-Dame de Tonnerre le 22 Février 1733.

Je reviens à Louis d'Eon de Beaumont, ECUYER, pere de *Mademoiſelle d'Eon*, baptiſé en l'EGLISE de Saint-Pierre de Tonnerre le 16 MARS 1695, inhumé le 3 Novembre 1749 en l'EGLISE de l'Hôpital de cette Ville ; il avoit été Avocat au Parlement de Paris, Conſeiller du Roi, ELU-MAIRE de Tonnerre, & Subdélégué de l'Intendance de la Généralité

ralité de Paris. Il vécut en Sage, & mourut en Philoſophe Chrétien.

La veille de ſa mort, ſes amis étant venus lorſqu'on lui adminiſtroit les derniers Sacremens, il les pria d'aſſiſter le lendemain à ſon convoi. Ils admirerent ſa fermeté ; ſa femme & ſes enfans fondirent en larmes : pour lui, loin d'être touché d'un pareil ſpectacle, il répondit de ſang-froid : „ Il eſt auſſi naturel de mourir que de naî-„ tre. Je quitte une mauvaiſe patrie pour „ áller dans une bonne „ . Après avoir fait retirer tout le monde, il retint ſeulement ſon fils (aujourd'hui *Mademoiſelle d'Eon*) pour lui dicter ſes dernieres intentions ſur ſes affaires. Il finit par lui dire ; „ J'ai „ donné tous mes ſoins pour vous appren-„ dre à vivre, il faut que je vous apprenne „ aujourd'hui à bien mourir „ ; en même temps il le ſouleva ; il ſerra ſon fils dans ſes bras ; il lui donna ſa bénédiction, & tomba mort.

Dans ſa patrie, il a eu beaucoup d'envieux & quelques ennemis, parce qu'il étoit d'une grande ſévérité & d'une équité ſcrupuleuſe dans la diſtribution de la juſtice qu'il rendoit, ſans avoir égard à la qualité des perſonnes. Son cœur faiſoit preſque toujours pencher la balance du côté du foible & du pauvre, contre le fort & le riche : auſſi, à ſa mort, les pauvres vinrent gémir à ſa porte, & arroſer de leurs larmes le cercueil de leur Protecteur.

Digitized by Google

Il avoit épouſé à Montpellier, en 1723, Demoiſelle Françoiſe de Charanton, fille d'Etienne de Charanton, Ecuyer, Commiſſaire-Général des Guerres des armées d'Eſpagne & d'Italie, & de Demoiſelle Françoiſe de Blaud,

De ce mariage ſont iſſus, 1. Demoiſelle Marguerite-Françoiſe-Victor d'Eon de Beaumont, née à Tonnerre le 11 Octobre 1724; mariée à Paris en la Paroiſſe de St André-des-Arts en 1757, à Meſſire Thomas O-Gorman, Chevalier Seigneur de Cahir-Morrughu & Tully Cryne, au Royaume d'Irlande; reconnu pour noble d'extraction & Chef des nom & armes de ſa Maiſon, comme iſſu en ligne directe des anciens Dynaſtes d'Hymbairce, qui ceſſerent au douzieme ſiecle par l'invaſion des Anglois en Irlande, ſuivant les preuves par lui faites; en conſéquence deſquelles il a obtenu des Lettres-Patentes du Roi, données à Verſailles au mois de Février 1774, enregiſtrées au Parlement de Paris le 3 Mai 1775.

De ce mariage ſont iſſus trois fils: Charles-Thomas, Louis-Auguſte-Nicolas, & Joſeph-Donald O-Gorman. L'aîné a été reçu Page de la Petite-Ecurie du Roi en 1772, & en eſt ſorti au mois de Janvier 1776, avec le Brevet de Sous Lieutenant à la ſuite du Régiment Dauphin, Dragons, d'où il a paſſé au mois de Juin ſuivant dans celui de *Walsh*, Infanterie Irlandoiſe,

Digitized by Goog

en qualité de Sous-Lieutenant en pied. Les deux autres ſont aux Ecoles Militaires.

2. Théodore - André - Timothée-Louis-Céſar d'Eon de Beaumont, Ecuyer, baptiſé le 4 Février 1727, en l'Egliſe de Notre Dame de Tonnerre, mort le 6 Août ſuivant, & enterré dans le chœur de l'Egliſe Paroiſſiale de Villon, près d'Anci-le-Franc.

3. Charles-Genevieve-Louiſe-Auguſte-Andrée-Timothée d'Eon de Beaumont, Ecuyer, né à Tonnerre le 5 Octobre 1728, & baptiſé, le 7 du même mois, en la Paroiſſe de Notre-Dame.

Le Lecteur voit ſans doute que c'eſt là l'héroïne dont il vient de lire l'hiſtoire.

On n'a point rapporté dans cette Généalogie les filles iſſues des mêmes mariages dans les différentes branches. Elles ont toutes contracté des alliances honorables & diſtinguées, entre autres, avec Guy de Pontaillier, Chevalier, Maréchal de Bourgogne, & Seigneur des Fiefs appellés Déonne, & par la ſuite Téone, dans la Paroiſſe d'Ecam, Election de Tonnerre, en 1430.

En 1460 ---- avec Pierre Fournier, Ecuyer, Capitaine de la Ville & Comté de Tonnerre.

--- Avec les familles de Chaulnes & de Challon.

--- Avec celle de du Broc, Baron de Nuits ſous Ravieres.

--- Succeſſivement avec MM. Jeannin,

Digitized by Google

Brulard la-Borde, Bouchu, Crépi & Jacob, anciens premiers Préſidens du Parlement de Dijon.

--- Avec Madame la Préſidente Cœur-de-Roi, & avec MM. Etiennots, Comte de Vaſſy en Bourgogne depuis 1692.

--- Avec MM. du Potel & de Brevon, Ecuyers, demeurans à Ravieres, dont le biſaïeul, l'aïeul, le pere & le fils ont été Chevaux-Légers de la Garde ordinaire du Roi, Chevaliers de Saint-Louis & Meſtres-de-Camp de Cavalerie.

--- Avec MM. de Monfey, l'Enfernat & de Roche-Épine, anciens Gentilshommes.

--- Avec la famille Berthier en Bourgogne par les Caillets.

--- Avec la famille Pyon, Seigneurs en partie de Ravieres, en 1561, &c.

--- Avec M. Dimanche, Lieutenant-Criminel du Bailliage & Siege Préſidial de l'Auxois, & Subdélégué de l'Intendance de Dijon.

--- Avec M. Bezouard, Ecuyer, Seigneur de Montelle & de la Courtine.

--- Avec M. de Toiſy, Ecuyer, Capitaine de Grenadiers, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis.

--- Avec Elie-Jules de Seguenot, Ecuyer, fils de Jules de Seguenot, Ecuyer, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de Grenadiers au Régiment Royal d'Auxerrois, ennobli par ſes ſervices Militaires & ceux de ſes Ancêtres, en 1721.

Digitized by Google

— Avec la famille Rugeot, anciens Gentilshommes & Militaires du Comté de Tonnerre.

--- Avec Meſſire Louis-Alexandre-Joſeph de Macquerelle, Marquis de Queſmy de Montbrehain, Chevalier, Capitaine au Régiment de Fleury, cavalerie, tué en 1742, à la défenſe de Prague.

--- Avec Antoine de Moly, Ecuyer, conſeiller du Roi, Lieutenant civil & criminel de la ville de Rhodez, &c.

Atteſtations d'état noble, données à M. d'Eon de Mouloiſe, couſin de Mademoiſelle d'Eon de Beaumont.

Nous claude Damas, marquis de crux, & Gaſpard Ponthus, marquis de Thiard, certifions à tous qu'il appartiendra, que M. charles-maurice d'Eon de Mouloiſe, Lieutenant au Régiment de conti, cavalerie, eſt né de pere & mere vivant noblement; que ſon grand-pere, capitaine de cavalerie, ſes aïeux & autres prédéceſſeurs portant le nom d'*Eon*, ont toujours joui de l'eſtime & de la conſidération publiques dans ce pays; & que depuis que nous avons connoiſſance de la famille d'Eon, nous l'avons toujours vu vivre noblement, & appris qu'elle n'avoit contracté que de bonnes alliances, tant au Parlement de Dijon qu'avec des familles

Digitized by Google

nobles, étant la plupart au ſervice militaire du Roi. En foi de quoi nous avons ſigné la préſente de notre main, & avons appoſé chacun le ſceau de nos armes. Fait en notre Hôtel à Semur en Auxois, Province de Bourgogne, le 6 Juin 1762. *Signé* le MARQUIS DE THIARD DAMAS, MARQUIS de crux, & ſcellé ſous la main droite en cire rouge à cacheter, du cachet aux armes dudit MARQUIS de Thiard, qui ſont trois écreviſſes en champ d'or, deux lévriers pour ſupports, couronne de MARQUIS; & ſous la même main le cachet du MARQUIS de crux, qui eſt une croix enrichie en champ d'or, couronne de MARQUIS.

Nous témoins ſouſſignés, certifions avoir connoiſſance, tant par nous-mêmes, que par ce que nous avons appris de nos anciens, que la MAISON de MM. d'EON a toujours vécu noblement depuis qu'elle exiſte dans ce pays; & que tout ce qui eſt énoncé de l'autre part, dans l'atteſtation donnée par M. Damas, MARQUIS de crux, & M. le MARQUIS de Thiard, eſt conforme à ce que nous ſavons & à la vérité. A Semur en Auxois, Province de Bourgogne, le 12 Juin 1762. *Signé* Barbuot, MÉDECIN; Gueniot, Avocat; Boucard, ancien Notaire Royal à Semur, & Greffier de la Subdélégation; & l'Abbé, Avocat, tous avec paraphe.

Nous ſouſſigné Florent Joly, ECUYER,

Digitized by Google

conſeiller du Roi, Maître ordinaire en ſa chambre des comptes de Dijon, certifions à qui il appartiendra que M. d'Eon de Mouloiſe, Lieutenant au Régiment de conti, cavalerie, de bonne & ancienne famille, eſt né de pere & mere vivant noblement; que ſon grand-pere, capitaine de cavalerie, ſes aïeux & prédéceſſeurs portant le nom d'*Eon*, ont toujours joui de l'eſtime & de la conſidération particulieres du Public dans ce pays; depuis même que nous avons connoiſſance de la Maiſon deſdits d'Eon, nous l'avons vu vivre noblement, & appris des anciens qu'elle n'avoit jamais contracté que des alliances honorables, tant au Parlement de Dijon qu'avec des familles nobles, la plupart au ſervice militaire du Roi: en témoignage de quoi nous n'avons pu refuſer d'atteſter & de ſigner la préſente, & d'y appoſer le ſceau de nos armes. Fait en notre Hôtel à Semur, capitale de l'Auxois, Province de Bourgogne, le 6 Juin 1762. *Signé* Joly, Maître des Comptes, & ſcellé ſous la main gauche en cire à cacheter rouge, d'un cachet dont l'écu d'azur eſt chargé d'une plante de trois lys d'argent tigés & feuillés, dont le pied coupé deſcend dans un croiſſant, couronne de comte.

Nous ſouſſignés Philbert Papillon, Seigneur de Flavignerot, & Jean-Baptiſte Vergnette de la Motthe, tous deux Ecuyers,

Digitized by Google

conſeillers du Roi, MAÎTRES ordinaires en ſa chambre des comtes de Bourgogne & Breſſe, certifions à tous qu'il appartiendra, que M. charles-MAURICE d'EON de MOULOISE, Lieutenant au Régiment de conti, cavalerie, eſt de bonne & ancienne famille, né de pere & mere nobles, vivant noblement ; que ſon grand-pere, capitaine de cavalerie, & ſes aïeux portant le nom de d'*Eon*, ont toujours joui de l'eſtime & de la conſidération particulieres du public dans le pays ; depuis même que nous avons eu connoiſſance de la MAISON d'EON, nous l'avons vu vivre noblement, & appris qu'elle n'avoit jamais contracté que des alliances honorables, tant en notre Parlement de Dijon qu'avec des familles nobles, la plupart au ſervice militaire du Roi : en foi de quoi nous avons atteſté & ſigné ces préſentes, & y avons appoſé le ſceau de nos armes. Donné à Dijon le 7 Juin 1762. *Signés* PAPILLON DE FLAVIGNEROT, & VERGNETTE DE LA MOTTHE, & ſcellé ſous la main gauche de deux cachets en cire rouge à cacheter, & en marge d'un en hoſtie rouge de placard ſur papier, qui eſt celui de Papillon, eſt le même qu'un des deux en cire d'ESPAGNE, qui eſt un papillon ſur un champ, & pour ſupports deux lions.

Nous ſouſſigné charles-Gabriel Dubois,

Ecuyer, chevalier, ancien Major du Régiment de cavalerie du chevalier de Roſe, chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, certifions à tous qu'il appartiendra, que M. d'Eon de Mouloiſe, Lieutenant au Régiment de conti, cavalerie, eſt né de pere & mere nobles, vivant noblement; que M. ſon grand-pere, capitaine de cavalerie, ſes aïeux & prédéceſſeurs portant le nom d'*Eon*, ont toujours joui de l'eſtime & de la conſidération du public, & ont été généralement aimés dans le pays; depuis même que nous avons connoiſſance de MM. d'Eon, nous les avons toujours vu vivre noblement, & avons appris des anciens qu'ils n'avoient jamais contracté que des alliances honorables, tant au Parlement de Dijon qu'avec des Maiſons nobles, la plupart au ſervice militaire du Roi: en témoignage de quoi nous n'avons pu refuſer d'atteſter & ſigner la préſente, & d'y appoſer le ſceau de nos armes. Donné à Précy en Auxois, Province de Bourgogne, le 10 Juin 1762. *Signé* le Chevalier Dubois, & ſcellé en cire rouge à cacheter, ſous la main gauche, d'un cachet dont l'écu d'azur eſt chargé d'une bande d'or, accompagnée en chef d'une étoile entre deux fleurs de lys, & en pointe d'un ſanglier, deux lévriers pour ſupports, couronne de Marquis.

Digitized by Google

Nous ſouſſigé Joſeph de Saint-Phalle, Seigneur, comte de Munois, ancien capitaine au Régiment de Rouergue, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, certifions à tous qu'il appartiendra, que M. d'Eon de Mouloiſe, Lieutenant de cavalerie au Régiment de conti, eſt né de pere & mere vivant noblement; que M. ſon grand-pere, capitaine de cavalerie, ſes aïeux & prédéceſſeurs, vivant noblement, portant le nom d'*Eon*, ont toujours joui de l'eſtime & de la conſidération du public, & ont été généralement aimés dans le pays; depuis que nous avons connoiſſance deſdits MM. d'Eon, nous les avons toujours vu vivre noblement, & avons appris des anciens qu'ils n'avoient jamais contracté que des alliances honorables, tant au Parlement de Dijon qu'avec des familles nobles, la plupart au ſervice militaire du Roi: en foi de quoi nous n'avons pu refuſer d'atteſter & ſigner la préſente, & d'y appoſer le ſceau de nos armes. Fait à Semur en Auxois, Province de Bourgogne, le 11 Juin 1762. *Signé* Saint-Phalle, & ſous la main gauche ſcellé avec de la cire rouge à cacheter, d'un cachet dont l'écu en or, eſt chargé d'une croix ancrée de ſinople, deux lions pour ſupports, couronne de comte.

Je ſouſſigné Jacques-Vincent Languet, Comte de Rochefort, Préſident à mortier

au Parlement de Bourgogne, certifie que Charles-Maurice d'Eon de Mouloiſe, Lieutenant au Régiment de Conti, Cavalerie, eſt né de parens de bonne famille, vivant noblement ; que j'ai connu particuliérement M. d'Eon de Mouloiſe, ſon grand-pere, qui étoit Officier de mérite, qui avoit ſervi avec diſtinction dans la Cavalerie, jouiſſoit de la conſidération publique & vivoit noblement ; que MM. d'Eon ont eu différentes alliances avec des familles nobles & diſtinguées, la plupart au ſervice militaire du Roi : en foi de quoi j'ai ſigné ces préſentes de ma main, & fait appoſer le ſceau de mes armes. Donné à Dijon le 12 Juin 1762. *Signé* LANGUET DE ROCHEFORT ; & ſcellé en marge ſous la main gauche en cire rouge à cacheter, d'un cachet aux armes pleines des Languet, avec le manteau de Préſident à mortier derriere, & une couronne ducale ſur l'écu.

Je ſouſſigné Jacques-François Thibaut, Conſeiller du Roi, Préſident au Préſidial de Semur en Auxois, Province de Bourgogne, certifie que M. Charles-Maurice d'Eon de Mouloiſe, Lieutenant de cavalerie au Régiment de conti, eſt né de pere & mere vivant noblement, & d'une très-ancienne famille ; que M. ſon pere, Avocat en Parlement, ſon grand-pere paternel, Capitaine de cavalerie, ſon grand oncle Minard, auſſi capitaine de cavalerie, & M. Dunau ſon grand-oncle, exempt des

Digitized by Google

Gardes-du corps du Roi, & ſes aïeux portant le nom d'Eon, ont toujours été très-conſidérés dans ce pays, même de ceux qui ont tenu les places les plus diſtinguées, ainſi que j'ai appris du Public, & de mes pere & mere, & des anciens qui connoiſſent la famille de M. d'Eon de Mouloiſe; qu'ils ont eu des alliances honorables au Parlement de Bourgogne, & ſe ſont diſtingués par celles faites avec des perſonnes de diſtinction, la plupart au ſervice Militaire du Roi. En foi de quoi nous avons délivré le préſent certificat, & fait appoſer le ſceau de nos armes. Domé à Semur le 14 Juin 1762. *Signé* Thibaut, & en marge, ſous la main gauche, ſcellé en cire rouge à cacheter, d'un cachet d'un aigle, les aîles déployées, portant ſur ſa patte gauche, & ayant la *dextre* levée en champ d'or.

Nous ſouſſignés, & tous témoins notables domiciliés au bourg de Ravieres, Dioceſe de Langres, Bailliage de Sens, Généralité de Paris, certifions à qui il appartiendra, que M. charles-Maurice d'Eon de Mouloiſe, Lieutenant au Régiment de conti, cavalerie, de bonne & ancienne extraction, eſt né de pere & mere nobles, vivant noblement; que M. ſon grand pere, capitaine de cavalerie, ſes aïeux prédéceſſeurs & autres, portant le nom d'Eon, très-connus dans le pays, y ont toujours joui de l'eſtime & de la conſidération particulieres

Digitized by Google

ticulieres du Public, & y ont été généralement aimés ; de même que nous avons connoiſſance de la Maiſon d'Eon, nous l'avons toujours vu vivre noblement, & ſavons qu'elle n'a jamais contracté que des alliances honorables, tant au Parlement de Dijon, qu'avec des familles nobles, la plupart au ſervice Militaire du Roi : en foi de quoi nous n'avons pu refuſer d'atteſter & de ſigner la preſente. A Ravieres ce 14 Juin 1762. *Signé* cochard curé ; Tiſſerand, curé de Stigny ; Vernot, Seigneur Dejrus ; Rougeot, Ecuyer ; Piat, Roger, le Roi, controleurs des Actes ; Bauchelin, Prieur & curé de cry, proche Ravieres ; & caillet de la Fondriere, Bailli du comté de Rochefort, avec paraphes, & ſcellé en cire rouge à cacheter, de trois ſceaux ; ſavoir :

Le premier, ou celui de Vernot, un chevron de gueules, accompagné en chef de trois étoiles ; en pointe d'une quatrieme, avec une croix alaiſée au-deſſous.

Le deuxieme, ou celui de Rougeot, une canne en champ d'or, au chef d'azur, chargé de trois étoiles.

Le troiſiéme, qui eſt de caillet, eſt totalement indiſtinct.

Nous Cyr-Germain Millot, Avocat en Parlement, Lieutenant de la Juſtice & Prévôté de Ravieres, ſeul Juge, certifions à tous qu'il appartiendra, que les ſigatu-

Digitized by Google

res des perſonnes ci-deſſus ſont celles des principaux Habitans dudit Ravieres, que foi doit y être ajoutée, tant en Jugement que dehors, ainſi qu'au témoignage ci-deſſus. En témoin de quoi nous avons ſigné les préſentes, & à icelles appoſé le ſcel ordinaire de notre Juridiction. Fait & donné à Ravieres, en notre hôtel, le 4 Juin 1762. *Signé* MILLOT, avec paraphe, & ſcellé ſous la main gauche en cire rouge à cacheter, d'un cachet dont l'écu eſt rouge écartelé. Au premier & quatrieme, trois lézards en champ d'or, avec un chef chargé de trois étoiles au champ de gueules; au deuxieme & troiſieme, des bandes.

Je ſouſſigné Jacob-Charles le Mulier, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Général des Bailliage, Chancellerie & Siége Préſidial de Semur en Auxois, Province de Bourgogne, certifie à tous qu'il appartiendra, que M. Charles-Maurice d'Eon de Mouloiſe, Lieutenant au Régiment de Conti, Cavalerie, eſt né de pere & mere vivant noblement; que M. ſon pere, Avocat en ce Siege, ſon grand-pere, Capitaine de Cavalerie, & ſes Ancêtres, portant le nom d'Eon, ont toujours été eſtimés dans le pays de tous les honnêtes gens; étant en ma connoiſſance que ſon grand-oncle Minard étoit auſſi Capitaine de Cavalerie; cette famille ayant toujours contracté de belles & honnêtes alliances avec

Digitized by

des familles, dont la plupart étoient au ſervice Militaire du Roi : en foi de quoi nous nous ſommes ſouſſigné, & pour plus grande validité, avons fait appoſer à ces préſentes le ſceau de nos armes. Fait en notre hôtel audit Semur, ce 14 Juin 1762. *Signé* J. C. LE MULIER, & en marge, ſous la main gauche, ſcellé en cire rouge à cacheter, d'un cachet dont l'écu eſt d'azur, & chargé de deux grues, tenant d'une patte chacune un caſque grillé & tarré de front.

Nous ſouſſigné Antoine-François Bizouard, Ecuyer, Seigneur de Montille & la Courtine, certifions à qui il appartiendra, que M. Charles-Maurice d'Eon de Mouloiſe, Lieutenant au Régiment de Conti, cavalerie, eſt né de pere & mere vivant noblement ; que M. ſon grand-pere, capitaine de cavalerie, avoit pour oncle maternel M. Minard, auſſi capitaine de cavalerie, & que ſon grand-oncle, M. Duneau, étoit Exempt des Gardes-du-Corps du Roi ; que tous ſes Ancêtres, portant le nom d'Eon, ont toujours été eſtimés des perſonnes de diſtinction ; que depuis que nous avons connoiſſance de MM. d'Eon, nous les avons toujours vu vivre noblement, & que feu mon pere, Conſeiller au Parlement de Metz, nous a dit que cette famille étoit des meilleures & des plus an-

Digitized by Google

ciennes, tant dans la Robe que dans l'Épée. Ce que nous atteſtons véritable, & avons fait ſceller de nos armes. Donné en notre Château de Montille, près Semur en Bourgogne, le 16 Juin 1762. *Signé* BIZOUARD DE MONTILLE, & ſcellé ſous la main gauche en cire rouge à cacheter, d'un ſceau repréſentant un Ange habillé & aîlé, paſſant, tenant dans ſa main droite un lys; ſupports deux Anges; couronne de Comte.

Nous ſouſſiné Bénigne le Mulier, Conſeiller du Roi, Préſident honoraire au Préſidial de Semur en Auxois, Province de Bourgogne, certifions à tous qu'il appartiendra, que M. Charles-Maurice d'Eon de Mouloiſe, Lieutenant au Régiment de Conti, cavalerie, eſt né de pere & mere nobles, vivant noblement; que M. ſon pere, Avocat en Parlement, avoit pour beau-frere M. de Macquerelle de Quemy de Montbrehain, capitaine de Cavalerie au Régiment de Fleury; que M. Charles d'Eon de Mouloiſe, ſon grand-pere, auſſi capitaine de cavalerie, avoit pour couſin-germain M. Manin, Ecuyer, capitaine au Régiment de Bouflers, Infanterie; pour oncles maternels, M. Minard, capitaine de cavalerie, & M. Ducerf, Lieutenant de cavalerie; que M. Duneau, Exempt des Gardes-du-Corps, étoit ſon grand-oncle, & M. du Potet de

Brevon, maréchal-des-Logis des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, Meſtre-de-Camp de Cavalerie, étoit ſon couſin iſſu de germain ; que tous ſes Ancêtres, du nom d'Eon, ſe ſont diſtingués par leur mérite & par leurs ſervices, ſoit dans la Robe, ſoit dans l'Epée, ont mérité l'eſtime des gens de condition, & la conſidération des plus honnêtes gens par l'ancienneté de leur famille. En foi de quoi nous avons fait appoſer le ſceau de nos armes au préſent certificat, donné pour ſervir & valoir ce que de raiſon audit Semur, cejourd'hui 18 Juin 1762. *Signé* ls Mulier, & ſcellé ſous la main gauche en cire rouge à cacheter, d'un cachet dont l'écu d'azur eſt chargé de deux grues, tenant d'une patte chacune un caſque grillé, & tarré de front.

Nous ſouſſigné François Gueneau, Ecuyer, Seigneur de Muſſy-la-Foſſe, demeurant à Semur en Auxois, certifions à tous qu'il appartiendra, que M. Charles-maurice d'Eon de mouloiſe, Lieutenant au Régiment de conti, cavalerie, eſt né audit Semur, de pere & mere vivant noblement ; que m. ſon pere, Avocat à la cour, avoit pour beau-frere meſſire de macquerelle de Quemy de montbrehain, capitaine de cavalerie au Régiment de Fleury ; que m. charles d'Eon de mouloiſe ſon aïeul, auſſi capitaine de cavalerie,

avoit pour couſin-germain M. Manin, Ecuyer, capitaine au Régiment de Boufflers, Infanterie ; pour oncles maternels, M. Minard, capitaine de cavalerie, & M. du cerf, Lieutenant de cavalerie ; que M. Duneau, exempt des Gardes-du-corps, étoit ſon grand-oncle, & que M. du Potet de Brevon, Maréchal-des-Logis des chevaux-Légers, étoit ſon couſin iſſu de germain ; que tous ſes Ancêtres du nom de d'Eon ſe ſont diſtingués, ſoit dans la Robe, ſoit dans la profeſſion des armes, & ont augmenté par leur mérite la conſidération qui étoit due à l'ancienneté de leur famille : en foi de quoi nous avons donné le préſent certificat, & pour plus grande ſolidité, y avons fait appoſer le ſceau de nos armes. A Semur, le 21 Juin 1762. *Signé* Gueneau de Musſy, & ſcellé en cire rouge à cacheter, ſous la main gauche, d'un cachet à deux écus ; le premier paroît d'azur, chargé d'un chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles, & en pointe d'un croiſſant, d'où naît une penſée feuillée & tigée ; le ſecond écu, un champ d'azur, chargé de trois tours, couronne de comte.

Nous ſouſſigné François Gaſpard de Maſſol, comte de Vergy, ancien Officier de la Marine, certifions à tous qu'il appartiendra, que M. charles-maurice d'Eon de Beaumont, Lieutenant au Régiment de

Conti, Cavalerie, eſt né de pere & mere vivant noblement ; que ſon pere, Avocat à la Cour, ſon grand-pere, Capitaine de cavalerie, ſes aïeux & autres prédéceſſeurs portant le nom d'Eon, ont toujours vécu noblement, & joui de l'eſtime & de la conſidération du public dans le pays ; depuis même que nous avons connoiſſance deſdits MM. d'Eon, nous les avons vu vivre noblement, & appris des anciens qu'ils avoient toujours vécu de la ſorte, & contracté de bonnes alliances, tant au Parlement de Dijon qu'avec de bonnes familles nobles, étant la plupart au ſervice militaire du Roi, & vivant noblement : en foi de quoi nous avons ſigné la préſente de notre main, & fait appoſer le ſceau de nos armes. Donné en notre hôtel le 26 Juin 1762. *Signé* DE MASSOL, comte de Vergy, & ſcellé en cire rouge à cacheter, d'un cachet à deux écuſſons. celui à droite paroît de gueule à une Deſtrochere armée, & tenant un marteau, ſurmonté en chef d'une aigle éployée. celui à gauche paroît d'azur, chargé d'une face d'or, accompagné en chef de trois grelots, & en pointe d'un croiſſant ; deux aigles pour ſupports, couronne de marquis, cimier, un demi-aigle à deux têtes éployées ; devise : *Perſpicaciâ & fortitudine.*

Nous ſouſſigné Bernard-Alexandre-Eliſabeth-Emiland Bonnard, [illegible], Sei-

gneur de chaiſenay, certifions véritable que M. charles-Maurice d'Eon de Mouloiſe, Officier au Régiment de conti, cavalerie, eſt né de pere & mere vivant noblement; que M. ſon pere, Avocat à la cour, avoit pour beau-frere Meſſire de Macquerelle de Quemy de Montbrehain, capitaine de cavalerie au Régiment de Fleury; que M. charles d'Eon de Mouloiſe, ſon grand-pere, auſſi capitaine de cavalerie au Régiment de Joffreville, avoit pour oncles maternels M. Minard, capitaine de cavalerie, M. du cerf, Lieutenant, tous au même Régiment de Joffreville, & M. Dunau, Exempt des Gardes-du-corps; que M. Manin, Ecuyer, capitaine d'Infanterie, étoit ſon couſin-germain, & que M. du Potet de Brevon, Maréchal-des-Logis des chevaux-Légers, Meſtre-de-camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, ſon couſin iſſu de germain; que tous ſes aïeux & autres prédéceſſeurs s'appellant d'Eon, ont toujours vécu noblement, & mérité l'eſtime des perſonnes de diſtinction; qu'ils n'ont jamais contracté que des alliances honorables, tant dans la Robe que dans l'Epée, & qu'ils n'ont point dégénéré de l'ancienneté de leur famille: en foi de quoi nous avons ſigné la préſente, & pour plus grande validité, y avons fait appoſer le ſceau de nos armes. Donné à Serrur en Auxois, ce 28 Juin 1762. *Signé* Bonnard de chaisenay, & ſcellé ſous la

Digitized by Google

main gauche en cire rouge à cacheter, d'un cachet dont l'écu d'azur eſt chargé en chef d'un aigle éployé à deux têtes, & en pointe d'un papillon ; pour ſupports deux griffons couronnés, ſoutenant chacun une lance ; couronne de comte ; cimier, un demi-aigle à deux têtes éployées, ſurmonté d'un caſque tarré de profil, regardant à gauche, avec cette deviſe : *Perſpicaciâ & fortitudine.*

Nous ſouſſigné Joſeph champeaux, ECUYER, Seigneur de Blancey, certifions véritable que M. charles-maurice d'EON de MOULOISE, Officier au Régiment de conti, cavalerie, eſt né de pere & mere vivant noblement ; que M. ſon pere, Avocat à la cour, avoit pour beau-frere meſſire de MAQUERELLE de Quemy de MONTBREHAIN, capitaine de cavalerie au Régiment de Joffreville ; pour oncles maternels M. MINARD, capitaine de cavalerie, M. du cerf, Lieutenant, tous au même Régiment de Joffreville, & M. Duneau, EXEMPT des Gardes-du-corps ; que M. MANIN, ECUYER, ancien capitaine d'Infanterie au Régiment de Bouflers, étoit ſon couſin-germain, & M. du Potet de Brevon, MARÉCHAL-DES-LOGIS des chevaux-Légers, MESTRE-DE-CAMP de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, ſon couſin iſſu de germain ; que tous ſes aïeux & autres prédéceſſeurs s'appellant d'EON, ont toujours vécu noble-

Digitized by Google

ment, & mérité l'eſtime des perſonnes de diſtinction, qu'ils n'ont jamais contracté que des alliances honorables, tant dans la Robe que dans l'Epée : en foi de quoi nous avons ſigné la préſente, & pour plus grande validité, y avons fait appoſer le ſceau de nos armes. Donné en notre hôtel à Semur en Auxois, ce 30 Juin 1762. *Signé* CHAMPEAUX DE BLANCEY, avec paraphe, & ſcellé en cire rouge à cacheter, d'un cachet dont l'écu paroît d'or, & eſt chargé de trois étoiles & d'un cœur en cœur ; deux lions pour ſupports, & une couronne de comte ſur l'écu.

Omnibus quorum intereſt ſalutem in Domino : facimus Nobilem inter Burgundos ortum, Dominum carolum-mauritium d'Eon de Mouloiſe Semuraium Juriſprudentiæ laureâ priùs donatum, Sereniſſimæ celſitudinis Principis de conti, in ala equitum Subcenturionem.

Ex claris Bello & Togâ in lucem editum parentibus noſcentes volumus : pervolutis ideò diligenti examine Domino noſtro carolo-Mauritio d'Eon de Mouloiſe, atteſtationibus omnibus anteà datis R. R. P. P. Juſto Hugon, Barnabâ le Roi, collegii noſtri Præfectis, necnon à R. P. Bonnaventurâ Gerbais, Sacræ Theologiæ Magiſtro & Philoſophiæ Profeſſore, eaſdem atteſtationes meritò validas in iſta unica, veritatis amicifide ſubſignavimus, gimna-

Digitized by Google

ſiique ſigillo munivimus. Datum Semuri, die quarto Julii 1762. Signé au-deſſous des uns & des autres, F. Daniel PANAUX, carmelita, Philoſophiæ Profeſſor ; F. marcellus PETITJEAN, dicti collegii Præfectus; F. Theodoſius DERRIEN, ejuſdem collegii Profeſſor ; F. Hilarion LARMET, ejuſdem collegii Profeſſor ; & ſcellé en marge ſous la main gauche, ſur placard & papier en hoſtie rouge, du ſceau dudit college.

Nous ſouſſigné Joſeph-Louis-michel, comte de Rochechouart, chevalier, Seigneur de marcaix-aux-Bois, la Salles, montpoulaine, la Gourville, la Bauce & autres lieux, ancien capitaine au Régiment de Navarre, certifions à qui il appartiendra, que M. charles-maurice d'EON de mouloiſe, Lieutenant au Régiment de conti, cavalerie, eſt né de pere & mere vivant noblement, que M. ſon pere avoit pour beau-frere meſſire macquerelle de Quemy de montbrehain, chevalier, capitaine au Régiment de Fleury, que M. charles d'EON de mouloiſe, ecuyer, ſon grand-pere, capitaine au Régiment de cavalerie de Joffreville, avoit pour oncles maternels M. minard, capitaine de cavalerie au même Régiment, & M. du cerf, Lieutenant ; M. Duneau, exempt des Gardes-du-corps, étoit ſon grand-oncle, & meſſire Auguſtin manin, ecuyer, capi-

Digitized by Google

taine au Régiment de Bouflers, ſon couſin-germain, & M. du Potet de Brevon, Maréchal-des-Logis des chevaux-Légers, Meſtre-de-camp de cavalerie, ſon couſin iſſu de germain, que tous ſes aïeux & autres prédéceſſeurs de la maiſon de d'Eon, très-connue comme ancienne, n'ont contracté que des alliances honorables & diſtinguées, tant au Parlement de Dijon qu'avec des perſonnes nobles au ſervice militaire du Roi, & qu'ils n'ont jamais dégénéré : en foi de quoi nous avons ſigné les préſentes, & pour validité d'icelles, y avons fait appoſer le ſceau ordinaire de nos armes. Donné en notre château de la Salles, ce 30 Juillet 1762. *Signé* Rochechouart, & ſcellé ſur placard de papier en cire à cacheter, rouge, ſous la main droite, d'un cachet aux armes pleines de Rochechouart, qui ſont faſcées, lutées ou nébulées d'argent & de gueules.

Claude-Marc-Antoine d'Apchon, par la miſéricorde Divine & la grace du Saint-Siege Apoſtolique, Evêque de Dijon.

Nous certifions à tous qu'il appartiendra, que M. Charles-Maurice d'Eon de Mouloiſe, Lieutenant au Régiment de Conti, Cavalerie, eſt né de pere & mere vivant noblement ; que ſon grand-pere, Capitaine de Cavalerie, & ſes aïeux portant le nom de d'Eon, ont toujours joui

de

Digitized by Google

de l'eſtime & de la conſidération publiques en Bourgogne, & que ceux qui connoiſſent depuis long-temps cette famille, aſſurent qu'elle a toujours vécu noblement, & n'a contracté que des alliances très-honorables, ſoit dans le Parlement de Dijon, ſoit avec des familles nobles, étant la plupart au ſervice Militaire du Roi : en foi de quoi nous avons ſigné les préſentes, & apposé le ſceau de nos armes.

Donné au Château de Creſſia en Franche-Comté, le 2 Octobre 1762. *Signé* Cl. M. A. Ev. de Dijon.

Et ſcellé en marge en cire à cacheter rouge, d'un cachet aux armes dudit Evêque, qui ſont un champ d'or ſemé de fleurs de lys; couronne de Comte, ſurmontée d'un chapeau d'Evêque, garni de ſes cordons, terminés chacun par quatre houppes.

LETTRE.

A Creſſia près Argelles, le 2 Octobre 1762.

Je ſerai toujours charmé, monſieur, de tout ce qui vous arrivera d'heureux, & je deſire fort que tout réuſſiſſe comme vous pouvez le deſirer vous-même.

Un petit voyage que j'ai fait a un peu retardé ma réponſe. Je joins ici un certificat pareil à celui de MM. de Crux & de

Thyard. J'aurai toujours un plaiſir à vous témoigner en toute occaſion la ſincérité des ſentimens avec leſquels j'ai l'honneur d'être, monſieur, votre très-humble & très-obeiſſant ſerviteur † Cl. M. A. Evêque de Dijon.

Atteſtations d'état noble pour le Chevalier d'Eon de Beaumont, aujourd'hui Mademoiſelle d'Eon.

Par contrat de mariage de noble François d'Eon, Sieur du chefnoy, conſeiller du Roi, Prévôt des maréchaux de France en la Ville & election de Tonnerre, avec Demoiſelle claude Baillot, veuve de noble homme Pierre Bordel, vivant conſeiller du Roi, Préſident en l'election de Tonnerre, paſſé devant me Louis Lemaitre, Avocat en la cour, Notaire à Tonnerre, le 28 Avril 1683; appert ce qui ſuit:

Que ledit ſieur d'eon eſt fils de noble Pantaléon d'eon, ancien Prévôt des maréchaux de ladite Ville & Election de Tonnerre, & de Demoiſelle Jeanne Barbuat ſon épouſe, ſes pere & mere.

Et que ladite Demoiſelle Baillot eſt fille de Louis Baillot, Ecuyer, ſieur de Beauchamp, vétérant des Gardes-du-corps du Roi, ſon pere.

Par autre contrat de mariage dudit noble homme François d'eon, ecuyer, con-

Digitized by Goo

ſeiller du Roi, Prévôt des Maréchaux de Tonnerre, avec Demoiſelle Jeanne Doé, paſſé devant Mes Edme Moreau, & Pierre Jaillant, Notaires & Tabellions du Roi en la Ville & Bailliage de Troies, le 11 Juillet 1709; appert ce qui ſuit:

Que ledit ſieur d'Eon a épouſé en ſecondes noces ladite Demoiſelle Doé, laquelle eſt fille de Meſſire Jacques Doé, conſeiller du Roi, Juge Magiſtral au Bailliage & Siege Préſidial de Troies; & de Dame Eliſabeth Langlois, ſes pere & mere.

ce que deſſus, a été extrait & collationné par nous Edme-Jean Landel, Avocat en Parlement, ſeul Notaire Royal au Grenier à Sel & Bailliage de la Ville & comté de Tonnerre, y réſidant, ſouſſigné, en préſence de Edme André, Maître Boulanger, & Jean Latour, Maître chapelier, demeurans audit Tonnerre, témoins requis & appellés, auſſi ſouſſignés, ſur les expéditions en parchemin à nous repréſentées, & enſuite rendues cejourd'hui 19 Octobre 1766, *ſigné* Landelle, Notaire Royal, Edme André & Jean Latour. contrôlé à Tonnerre le 20 Octobre 1766, reçu 9 ſ. 9 d. *Signé* Barault.

Nous Nicolas François, Avocat en Parlement, Bailli de la Ville, Bailliage & comté de Tonnerre & des châtellenies en dépendantes, conſeiller du Roi, Lieutenant de la Prévôté Royale de chablis, certifions à tous qu'il appartiendra que

Digitized by Google

les expéditions des actes collationnés ci-deſſus & des autres parts, ſont écrits & ſignés de ME Jean Landel, Avocat & Notaire Royal en ladite Ville, Bailliage & comté de Tonnerre, pourquoi foi peut & doit être ajoutée auxdites expéditions, tant en jugement que hors icelui, & partout où beſoin ſera : en témoin de quoi nous nous ſommes ſouſſignés en notre Hôtel audit Tonnerre, lieu de notre demeure, le vingt Octobre 1766, *ſigné*, François. Scellé audit Tonnerre leſd. an, mois & jours ſuſdits, *ſigné* François.

Je ſouſſigné Jacques cochard, curé de l'Egliſe Paroiſſiale de St Pantaléon de Ravieres, Vice-Doyen du Doyenné Rual de Moleſme, au comté de Tonnerre, certifie à tous ceux qu'il appartiendra, qu'il y avoit depuis un temps immémorial, dans le chœur, aux deux côtés du grand Autel de ladite Paroiſſe de St Pantaléon, deux grandes colonnes de cuivre en forme de pyramides, leſquelles avoient été données anciennement à cette Egliſe, comme il ſe voyoit par les épitaphes en vieux gothique, gravées ſur leſdites colonnes, par la piété de la famille de MM. d'Eon, anciens Prévôts de Ravieres, & de celle de MM. Jazu de Mereuil, leurs parens, anciens Barons de Nuits ſous-Ravieres --- Je certifie de plus que Monſeigneur Gilbert de Montmorin de Saint-Herem, Evêque, Duc de Langres, Pair de France, commandeur

Digitized by Google

de l'Ordre du Saint-Esprit faisant la visite, des Eglises de son Diocese, en l'année 1758, & trouvant que sesdites colonnes étoient un ornement superflu à cette Eglise, donna ordre de les vendre, pour du prix en être fait une grande balustrade & porte de fer à l'entrée du chœur de cette Paroisse. -- Je certifie encore que la grande aigle d'airain, & les six grands chandeliers de cuivre doré de cette Eglise, proviennent aussi de la piété de la famille de MM. d'Eon, dont un descendant, noble André d'Eon, Sieur de la Toquette, animé des mêmes sentimens de religion, fonda, le 5 Février 1701, en cette église, un service solemnel avec exposition du Très-Saint Sacrement, ainsi que les registres de cette église en font foi, & une Epitaphe sur marbre noir, qui se trouve attachée à un des piliers à droite dans la nef de ladite Eglise, qui porte en lettres capitales & or :

D. O. M.

„ M. André d'Eon, Conseiller du Roi,
„ Elu à Tonnerre, pour détruire les dé-
„ bauches qui se font au carnaval, a
„ fondé, par acte passé pardevant Jac-
„ ques Millon, Notaire au Bailliage de
„ Crusy, résidant à Ravieres, le 5 Février
„ 1701, dans cette Paroisse de Ravieres,
„ où ledit sieur d'Eon a été baptisé, un

„ un Service ſolemnel & complet, avec „ expoſition du Très-Saint Sacrement, & „ la bénédiction le ſoir de chacun des „ trois jours qui précedent le Mercredi „ des Cendres; cette dévotion finira le „ Mardi au ſoir, devant la bénédiction, „ par une amende honorable au Très- „ Saint Sacrement. Ce dernier jour, im- „ médiatement après la bénédiction, on „ chantera un *Libera* pour le repos de „ l'ame du Fondateur, & de celle de ſes „ pere & mere, & pour la même fin, „ ledit ſieur d'Eon a fondé un anniver- „ ſaire le 15 Janvier tous les ans; la fon- „ dation a commencé à être exécutée, & „ le fonds a été amorti par les ſoins de „ la Demoiſelle de la Foſſe, ſon épouſe, „ ſuivant la quittance de finance du 29 „ Septembre 1703 „.

Je certifie de plus, qu'il eſt conſtant dans ce pays, qu'anciennement un d'Eon fut le premier Hermite, & le Fondateur des Hermites établis ſur la montagne près Ravieres, que l'on appelle *Saint Roch* ou *le Calvaire*, où il eſt mort ſaintement, après avoir donné une partie de ſon bien auxdits Hermites, & après avoir été trois fois à Rome, nuds-pieds, pour aller viſiter, par dévotion, les tombeaux des Saints Martyrs; en foi de quoi j'ai donné le préſent certificat, pour ſervir ce que de raiſon: A Ravieres, ce 27 Juin 1766. *Signé* COCHARD, Curé.

Digitized by Google

Légaliſation.

Gilbert de Mont-Morin de Saint-Herem, par la grace de Dieu, & du Saint-Siége Apoſtolique, Evêque Duc de Langres, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, certifions à tous qu'il appartiendra, que le ſieur Cochard, qui a ſigné au bas de l'acte ci-deſſus & d'autre part, écrit de ſa main, eſt tel qu'il ſe qualifie, & que foi doit être ajoutée à ſon ſeing, par-tout où beſoin ſera. Certifions de plus avoir pardevers nous une connoiſſance particuliere de tout ce qui eſt contenu dans ledit acte, & que véritablement nous avons ordonné de vendre leſdites deux vieilles piramides de cuivre, provenantes anciennement de la religion & de la piété de la famille de MM. d'Eon & Jazu de Mereuil, envers ladite Egliſe de St Pantaléon de Ravieres, pour le prix en être employé à une baluſtrade & porte de fer au chœur de ladite Egliſe, comme choſe que nous avons reconnue être plus utile à la Paroiſſe & aux Paroiſſiens, dans les viſites que nous avons faites en 1758, des Egliſes de notre Dioceſe.

Fait & donné à Tonnerre, dans le cours de nos viſites, le 8 Août 1766. *Signé* G. Evêque, Duc de Langres.

Digitized by Google

Certificat.

Je ſouſſigné Louis-Edem Cornu, Avocat en Parlement, ancien Maire Royal de la Ville de Tonnerre, Bailli du Bailliage & Pairie de Dannemoine, demeurant à Tonnerre, certifie à tous qu'il appartiendra, que Charles-Genevieve-Louis-Auguſte-André-Timothée d'Eon de Beaumont, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, Capitaine de Dragons, Cenſeur Royal, ancien Aide-de-Camp de M. le Maréchal Duc de Broglie, & Miniſtre Plénipotentiaire de France auprès du Roi de la Grande-Bretagne, eſt né de feu noble Louis d'Eon de Beaumont, Avocat en Parlement, Conſeiller du Roi, Subdélégué de l'Intendance & de la Généralité de Paris, ancien Maire Elu de la Ville de Tonnerre, &c. & de Demoiſelle Françoiſe de Charenton, ſes pere & mere; lequel feu Louis d'Eon de Beaumont avoit pour freres, nobles André-Timothée d'Eon de Tiſſey, Avocat en Parlement, mort Cenſeur Royal, Secrétaire en Chef de la Police de Paris, & Doyen des Secrétaires de S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orléans, premier Prince du Sang; Jacques d'Eon de Pommard, Avocat en Parlement, mort un des premiers Secrétaires de M. le Comte d'Argenſon,

Digitized by Goog

Miniſtre de la Guerre ; Michel d'Eon de Germigny , Ecuyer , Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis , l'un des vingt-cinq Gentilshommes de la Garde Ecoſſoiſe du Roi , autrement dit Gardes de la Manche ; que j'ai connu particuliérement tous les ſuſnommés ; que je ſais parfaitement qu'ils avoient pour grand-oncle & couſin iſſu de germain , en la Ville de Tonnerre , Pataléon d'Eon , Sieur d'Aigremont , Ecuyer , ancien Capitaine de Cavalerie , mort en ladite Ville , en 1688 , Prévôt honoraire des Maréchaux de France ; & François d'Eon , ſieur du Cheſnoy , Ecuyer , ancien Capitaine de Cavalerie , mort auſſi en ladite Ville , en 1721 , Prévôt honoraire des Maréchaux de France , comme il ſe voit par les Epitaphes & Armoiries ſuivantes , qui ſe trouvent gravées ſur deux pierres de tombes , placées à côté l'une de l'autre , dans la Chapelle St Jean , à droite du chœur de l'Egliſe de l'Hôpital de Notre-Dame de Fontenilles , en ladite Ville de Tonnerre. Sur la premiere ſe trouvent ces mots en lettres capitales : „ Cy gît le „ corps de noble Pantaléon d'Eon , vivant „ Sieur d'Aigremont , Conſeiller du Roi , „ Prévôt des Maréchauſſées de cette Ville , „ qui décéda le XVIII Avril , jour de Pâ-„ ques , M. DC. LXXXVIII , âgé de LXXVIII „ ans. *Requieſcat in pace* „. Dans le centre de la pierre ſe trouvent les armes d'Eon ,

Digitized by Google

portant „ d'argent à la face de gueules ; „ accompagnée de trois étoiles, (ou mo- „ lettes) d'azur à cinq pointes rangées en „ chef, & un coq à la patte élevée au „ naturel en pointe „.

Plus bas ſont les Epitaphes ſuivantes, en lettres capitales.

„ Cy gît le corps de Demoiſelle Jeanne „ de Barbuat, veuve dudit ſieur d'Eon, „ âgée de 71 ans, laquelle décéda le 7 „ Octobre 1695 „. Et plus bas :

„ Et le 7 Décembre 1720 eſt décédée An- „ toinette d'Eon, veuve de M. Maucler, „ Ecuyer, âgée de 68 ans. *Requieſcant in „ pace* „.

Sur la ſeconde ſe trouvent l'Epitaphe & les Armes ſuivantes en lettres capitales :

„ Cy gît le corps de François d'Eon du „ Cheſnoy, Ecuyer, Conſeiller du Roi, „ Prévôt honoraire de la Maréchauſſée de „ Tonnerre, lequel eſt décédé le 24 Juin „ 1721, âgé de 68 ans ſix mois. *Requieſ- „ cant in pace* „.

Plus bas ſont les armes de d'Eon, comme d'autre part, avec celle de Demoiſelle Doé, ſon épouſe, en pal, qui portent :

„ De gueules un chevron d'or, accom- „ pagné de deux roſes blanches en chef, „ & une en pointe „.

Je certifie de plus, que je ſais parfaitement que l'aïeul du ſuſdit M. d'Eon de Beaumont étoit noble André d'Eon, Avocat en Parlement, mort en 1720, Conſeiller du Roi, ancien Maire Elu de la

Digitized by Google

ville de Tonnerre, & Subdélégué de l'Intend. de la Génér. de Paris pour les Elections de Tonnerre, de Ricey, de Juſſy, d'Eſpoigny, & d'une grande partie de celle d'Auxerre, pendant plus de trente-ſix ans, &c. lequel avoit épouſé Demoiſelle MARGUERITE de la MAISON, &c. & le biſaïeul Louis d'Eon, ſieur de Ramelu, Ecuyer, Capitaine d'Infanterie : qu'il eſt de notoriété publique que tous ceux de cette famille ont toujours joui de l'eſtime & de la conſidération publiques, ont toujours vécu noblement, ſoit dans le MILITAIRE, ſoit dans la Robe, & contracté des alliances avec les meilleures familles de la ville du Comté de Tonnere & des environs, tant en Champagne qu'en Bourgogne ; qu'ils ont leurs ſépultures particulieres en l'Egliſe de l'Hôpital Notre-Dame de Fontenilles, en ladite ville de Tonnerre, où ſe voient encore leurs épitaphes, tombes & armes ; que je ſais auſſi que la famille de MM. d'Eon, établie anciennement à Tonnerre, eſt originaire de Nuits & de Ravieres, au Comté de Tonnerre ; que leurs peres & ancêtres ont joui également de l'eſtime & de la conſidération publiques, & vécu noblement, ſoit dans le ſervice militaire, ſoit dans la Robe ; que le dernier de cette premiere branche, à Ravieres, étoit Charles d'Eon de MOULOISE, Ecuyer, ancien Capitaine au Régiment de Joffreville, Cavalerie, mort audit endroit en 1755, âgé de 86 ans : en

Digitized by Google

foi de quoi j'ai ſigné & appoſé le cachet de mes armes. Fait à Tonnerre, le trente Juin mil ſept cent ſoixante-ſix. *Signé* CORNU, avec paraphe.

Je ſouſſigné Jean-Nicolas Riel, Doyen de Saint-Viennemer, Curé de l'Egliſe Paroiſſiale de St Pierre-ès-liens de Bragelonne, au Dioceſe de Langres, Election de Tonnerre, Généralité de Paris, ci-devant Doyen-Curé de Notre-Dame dudit Tonnerre, même Dioceſe, même Généralité, certifie que les faits énoncés au préſent certificat, ſont également de ma connoiſſance, & que noble Louis d'Eon de Beaumont, Avocat en Parlement, Conſeiller du Roi, Subdélégué de l'Intendance de la Généralité de Paris, ancien maire Elu de ladite ville de Tonnerre, &c. lors de la maladie dont il eſt décédé le 4 Novembre 1749, m'a donné les marques les plus ſpéciales d'une confiance vraiment chrétienne, & qu'il a reçu par mon miniſtere les Sacremens de l'Égliſe avec édification, dont & de tout ce que deſſus j'ai délivré le préſent certificat, pour ſervir & valoir ce que de raiſon. Audit Bragelonne, ce 2 Juillet 1766. *Signé* RIEL, D. C.

Nous Jacques-Charles, MARQUIS de Clermont-Tonnerre, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, ancien Capitaine de Cavalerie au Régiment de mon nom, Seigneur, Baron de Dannemoine, près la ville de Tonnerre, demeurant

Digitized by Google

meurant audit Dannemoine, ſouſſigné ; certifions à tous ceux qu'il appartiendra, que les faits énoncés aux deux certificats ci-deſſus & d'autre part, ſignés & atteſtés par M. Cornu, notre Bailli, & M. Riel, ancien Doyen de Notre-Dame de Tonnerre, ſont également de ma connoiſſance particuliere, & qu'il eſt de notoriété publique que les aïeux, biſaïeux, triſaïeux & autres ancêtres de Charles-Genevieve-Louis-Auguſte-André-Timothée d'Eon de Beaumont, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Capitaine de Dragons, Cenſeur Royal, ancien Aide-de-Camp de M. le Maréchal Duc de Broglie, & Miniſtre Plénipotentiaire de France auprès du Roi de la Grande-Bretagne, ont toujours porté le même nom & les mêmes armes ; ſavoir, „ d'argent à la face de gueule, accompa- „ gnée de trois étoiles (molettes) d'azur „ à cinq pointes raugées en chef, & un „ coq à la patte élevée au naturel en pointe „ & qu'ils ont toujours vécu en gens nobles, ſoit dans le ſervice militaire, ſoit dans la Robe. Enfin, que tous ceux de la famille d'Eon (qui eſt réputée une ancienne famille dans le Comté de Tonnerre, Dioceſe de Langres, ont toujours joui de l'eſtime & de la conſidération publiques, & contracté des alliances avec des familles nobles, diſtinguées dans le Militaire & dans la Robe, tant dans la

Digitized by Google

Province de Bourgogne que dans celle de Champagne : en foi de quoi nous avons ſigné le préſent, & y avons appoſé le cachet de nos armes. Fait & donné en notre Château à Dannemoine, ce 4 Juillet 1766. *Signé* le Marquis de CLERMONT-TONNERRE, Baron de Dannemoine.

Gilbert de Mont-Morin de St-Herem, par la grace de Dieu & du St-Siege Apoſtolique, Evêque, Duc de Langres, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, certifions à tous qu'il appartiendra, que les ſignatures *Cornu*, *Riel*, *D. C. & le Marquis de Clermont-Tonnerre, Baron de Dannemoine*, appoſées aux trois actes ci-deſſus & des autres parts, ſont les véritables ſignatures de *Louis-Edme Cornu*, Avocat en Parlement, ancien Maire Roy. de la ville de Tonnerre, Bailli du Bailliage & Pairie de Dannemoine ; de *Jean-Nicolas Riel*, Doyen de Saint-Viennemer, Curé de l'Egliſe Paroiſſiale de Saint Pierre-ès-liens de Bragelonne, en notre Dioceſe, ci-devant Doyen & Curé de Notre-Dame de Tonnerre ; & enfin de *Jacques-Charles*, *Marquis de Clermont-Tonnerre*, Seigneur, Baron de Dannemoine, près ladite ville de Tonnerre, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, ancien Capitaine de Cavalerie au Régiment de ſon nom, & que foi doit être ajoutée auxdites ſignatures, par-tout où beſoin ſera.

Digitized by

Certifions de plus avoir par-devers nous une connoiſſance particuliere de tous les faits énoncés dans tous les trois ſuſdits actes, & que nous connoiſſons la famille d'Eon, non ſeulement pour être une bonne & ancienne famille de notre Dioceſe, mais nous avoir été perſonnellement dévouée & attachée; que cette famille étoit diviſée en pluſieurs branches; ſavoir, celles de *la Toquette*, de *Ramelu*, de *la Malaſſiſe* & de *Mouloiſe*; ce dernier eſt mort audit Ravieres le 26 Avril 1755, âgé de 86 ans, & ancien Capitaine de Cavalerie au Régiment de Joffreville, il a laiſſé un ſeul petit-fils, *Charles-Maurice d'Eon de Mouloiſe*, Lieutenant au Régiment de Conti, Prince, Cavalerie, mort à Londres le 11 Janvier 1765; que les autres branches ſe ſont établies à Tonnerre; ſavoir, celle de *Pantaléon d'Eon, ſieur d'Aigremont*, Ecuyer, ancien Capitaine de Cavalerie, mort en ladite ville de Tonnerre en 1688, Prévôt honoraire des Maréchaux de France, & *François d'Eon, ſieur du Cheſnoy*, Ecuyer, ſon fils, ancien Capitaine de Cavalerie, mort à Tonnerre en 1721, auſſi Prévôt honoraire des Maréchaux de France; que ces deux branches ſont auſſi éteintes, & qu'il ne ſubſiſte plus aujourd'hui que les deux branches *d'Eon de Beaumont* & *d'Eon de Germigny*, mentionnées dans les ſuſdits actes. Certifions enfin, qu'il eſt de notre connoiſ-

Digitized by Googl

ſance particuliere, & même de notoriété publique, que tous ceux de cette famille ont toujours joui de l'eſtime & de la conſidération publiques, ont toujours vécu noblement & avec diſtinction, tant dans le Militaire que dans la Robe, *ont toujours porté le même nom & les mêmes armes*, ſavoir : d'argent à la face de gueule, accompagnée de trois étoiles (molettes) d'azur, à cinq pointes rangées en chef, & un coq à la patte élevée au naturel en pointe, & ont contracté des alliances nobles & honorables dans les deux états ſuſdits ; *que ceux de la branche aînée ont une ſépulture de toute ancienneté* dans l'Egliſe de Saint Pantaléon de Ravieres, où exiſtent encore des tombes, épithaphes, armes & pluſieurs monumens de leur piété, libéralité & fondations envers ladite Egliſe & Hermitage, nommé *Saint-Roch*, près ledit Ravieres ; *que ceux de la branche cadette* ont auſſi leurs ſépultures particulieres en l'Egliſe de l'*Hôpital de Notre-Dame de Fontenilles* à Tonnerre, où ſe voient leurs tombes, épitaphes & écuſſons d'armoiries, comme ci-deſſus & d'autre part. Fait & donné à Tonnere, dans le cours de nos viſites, le 8 du mois d'Août 1766. *Signé* G. Evêque, Duc de Langres.

Nous Marquis de Courtenvaux de Villequiers & de Cruſſy, Comte de Tonnerre, Baron d'Ancy-le-Franc, Seigneur de Beaugy & autres lieux, Capitaine-Colo-

Digitized by Google

nel de la Compagnie des Cent-Suiſſes de la Garde ordinaire du Corps du Roi, certifions à tous qu'il appartiendra, *que Charles-Genevieve-Louis-Auguſte-André-Thimothée d'Eon de Beaumont*, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Capitaine de Dragons au Régiment d'Autichamp, ancien Aide-de-Camp du Maréchal & du Comte de Broglie, Cenſeur Royal, & Miniſtre Plénipotentiaire de France auprès du Roi de la Grande-Bretagne, eſt né de feu *noble Louis d'Eon de Beaumont*, Avocat en Parlement, Conſeiller du Roi, Subdélégué de l'Intendance de la Généralité de Paris, Maire Elu de la Ville de Tonnerre, & de Demoiſelle *Françoiſe de Charenton*, ſes pere & mere; lequel feu Louis d'Eon avoit pour freres noble *André-Thimothée d'Eon de Tiſſey*, Avocat en Parlement, mort Cenſeur Royal, Secrétair een chef de la Police de Paris, & Doyen des Secrétaires de S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orléans, premier Prince du Sang; *Jacques d'Eon de Pommard*, Avocat en Parlement, mort premier Secrétaire de M. le Comte d'Argenſon, Miniſtre de la Guerre; *Michel d'Eon de Germigny*, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis l'un des vingt-cinq Gentilshommes de la Garde Ecoſſoiſſe du Roi, autrement dit, Gardes de la Manche, à qui Sa Majeſté avoit accordé, outre une penſion ſur le

Digitized by Google

Tréſor Roÿal, une penſion particuliere ſur ſa Caſſette, à cauſe de ſes ſervices, & d'une bleſſure conſidérable reçue en Allemagne ; que nous avons connu très-particuliérement tous les ſuſnommés, non ſeulement pour être des perſonnes de bonne famille de notre Comté de Tonnerre, mais qui nous ont toujours été attachées.

Nous certifions de plus que nous ſavons parfaitement que l'aïeul du ſuſdit M. *d'Eon de Beaumont étoit noble André d'Eon*, Avocat en Parlement, mort Conſeiller du Roi, Subdélegué de l'Intendance de la Généralité de Paris, pour les Elections de Tonnerre, de Riſſey, de Juſſy, d'Eſpoigny, & de partie de celle d'Auxerre, Maire-Elu pour ladite Ville de Tonnerre, &c. lequel avoit épouſé Demoiſelle *Marguerite de la Maiſon* ; que ſon oncle, *Louis d'Eon de Malaſſiſe*, Ecuyer, né en 1649, avoit épouſé Demoiſelle *Claude-Françoiſe de la Fond*, Dame en partie de Sennevoy & de la Chapelle, fille d'un Gentilhomme d'ancienne extraction, & de Dame *Marie Pautrel*, fille de *N*..... *Pautrel* & de *Blanche de Courtenay* ; que ſon biſaïeul étoit *Louis d'Eon, Sieur de Ramelu*, Ecuyer, Capitaine d'Infanterie, qui avoit épouſé une fille de l'ancienne famille noble de *Caillet* en Bourgogne; que ledit ſieur *Louis d'Eon* étoit fils & petit-fils des anciens Prévôts de Ravieres, qui avoient pris alliance avec la famille de *Jazu de Mereuil*, anciens Barons de Nuits ſous Ravieres.

Digitized by Googl

Que la famille d'Eon étoit diviſée en pluſieurs branches ; ſavoir celles de la *Toquette* & de *Mouloiſe*, établie anciennement à Ravieres, Dioceſe de Langres & Comté de Tonnerre ; que toutes ces branches ſont actuellement éteintes, le dernier ayant été *Charles d'Eon de Mouloiſe*, Ecuyer, mort audit Ravieres le 26 Avril 1755, âgé de 86 ans, & ancien Capitaine de Cavalerie au Régiment de Joffreville, qui a laiſſé un ſeul petit-fils, *Charles-Maurice d'Eon de Mouloiſe*, Lieutenant au Régiment de Conti-Prince, Cavalerie, mort à Londres le 11 Janvier 1765 ; les autres branches ſe ſont établies à Tonnerre ; ſavoir, celle d'*Antoine Pantaléon d'Eon*, Sieur *d'Aigremont*, Ecuyer, ancien Capitaine de Cavalerie, mort à Tonnerre en 1688, Prévôt honoraire des Maréchaux de France, & *François d'Eon*, ſieur *du Cheſnoy*, Ecuyer, ſon fils, ancien Capitaine de Cavalerie, mort en ladite Ville de Tonnerre en 1721, auſſi Prévôt honoraire des Maréchaux de France. Ces deux branches ſont auſſi éteintes, & il ne ſubſiſte aujourd'hui que les deux branches *d'Eon de Beaumont* & *d'Eon de Germigny*, mentionnées ci-deſſus.

Certifions de plus que la famille d'Eon eſt regardée comme une bonne & ancienne famille dans notredite Ville de Tonnerre, & qu'il eſt même de notoriété publique que tous ceux de cette famille

Digitized by Google

ont toujours joui de l'eſtime & de la conſidération publiques, ont toujours vécu noblement & avec diſtinction, tant dans le Militaire que dans la Robe, *& ont toujours porté le même nom & les mêmes armes*, & ont contracté des alliances nobles & honorables dans les deux états ſuſdits.

En foi de quoi nous avons donné le préſent certificat pour ſervir & valoir ce que de raiſon, l'avons ſigné de notre main, & y avons fait appoſer le ſceau de nos armes. En notre hôtel, à Paris, le 8 Mai 1767. *Signé* LE TELLIER DE COURTENVAUX. *Et plus bas*, par Monſeigneur. *Signé* CORDEIL.

FIN.

VA1
1550529

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

148.
A.
9.

Digitized by Google